# DÉFIS SUD

LES AGRICULTURES EN DÉBAT

142
ÉDITION 2025

DOSSIER

## Réinventer l'innovation au service du monde paysan

DE QUEL DROIT ?

Règles agricoles et désordre mondial

AGRICULTURE AFRICAINE

Le financement en panne

ISSN DS0778-0036

humundi

**Abonnez-vous à notre newsletter. Formulaire d'inscription en bas de la page du QR code suivant :**

**Rédacteur en chef :** Pierre Coopman.

**Direction :** Géraldine Higel.

**Ont collaboré :** Lou Aendekerk, Naïké Alberti, Million Belay, Mireille de Graeuwe, Laurence Delperdange, François Grenade, Jonas Jaccard, Alice Jandrain, Dominique Morel, Lola Pochet, Patrick Veillard, Naïs El Yousfi.

**Editeur responsable :** Benoît De Waegeneer, 4 rue aux Laines, 1000 Bruxelles.

**Illustration de couverture :** Philippe de Kemmeter.

**Illustrations :** Isabelle Busschaert, Philippe de Kemmeter, Yi Gao, Philippe Goossens, Marmelade, Juan Mendez Malissa Olieslaeger, Jean-Claude Salemi, Justine Sow, Olivier Swenne.

**Réalisation :** https://www.marmelade.be

**Site :** www.humundi.org

**Numéro de dépôt légal :** D/2025/6864/11

Défis Sud bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGD).

**Belgique**
partenaire du développement

ÉDITO

# Si toutes les bombes étaient des graines…

L'éditorial de Pierre Coopman, rédacteur en chef de Défis Sud

Basculons-nous toujours plus dans le pire ? Ou la situation est-elle déjà tellement grave que demain ne peut être que meilleur ? Les deux premiers articles de notre édition 2025 résument bien ce questionnement tragique. « *Vous rirez peut-être de ma naïveté*, avoue l'expert éthiopien Million Belay, *mais le seul point positif potentiel que j'entrevois est que Trump pourrait ne pas s'immiscer dans les affaires de notre continent* {africain} *autant que les Démocrates étasuniens l'ont fait* » (page 6). Puis c'est l'analyste Antoinette Van Haute qui déniche un peu d'espoir dans l'incertaine nouvelle politique de coopération au développement du gouvernement belge : « *Il est positif que le climat, considéré comme un des trois biens publics mondiaux prioritaires auxquels contribuera la Coopération belge, inclue la biodiversité et les systèmes alimentaires durables* (…) » (page 14).

Maigres consolations. Les temps sont aux catastrophes climatiques, à l'abandon des déshérités, à l'autoritarisme, aux déclarations incendiaires, aux faits accomplis, aux répressions, aux guerres, aux nettoyages ethniques, aux génocides… La course vers l'autodestruction s'accélère. Depuis quelques années déjà, l'actualité nous réserve chaque jour sa nouvelle que le désespoir commente par ce dicton défaitiste : « Pire qu'hier mais mieux que demain ».

Pour réussir à traverser le tunnel du pire, qui parait interminable, il faut sans cesse trouver des pistes d'action. Notre dossier sur l'innovation au service du monde paysan préconise des alternatives positives. Face aux limites écologiques et sociales de l'agro-industrie, ce dossier se penche sur les propositions formulées par les mouvements « low-techs » pour l'agriculture.

« Low-tech » est l'anglicisme en vogue pour ce que l'on appelle les technologies appropriées, les pratiques centrées sur la sobriété, la résilience, l'accessibilité et la minimisation des impacts environnementaux.

Parler de « low-tech » en l'agriculture nécessite un effort de définition (page 50). Quels sont les critères qui doivent être appliqués ? Et ceux-ci sont-ils identiques dans les territoires favorisés ou défavorisés de la planète ? À contextes différents en République démocratique du Congo et en Belgique, les aspirations sont-elles toujours les mêmes (page 59) ? Aujourd'hui, une cohabitation avec la high-tech est inévitable, mais en parvenant à ne pas trahir l'objectif initial de sobriété technologique.

Un avenir meilleur ne sera pas seulement plus sobre mais aussi mieux réglementé et équitable. Cette année, une nouvelle rubrique de Défis Sud, intitulée « De quel droit » présente une proposition de Convention internationale sur la diversité et la durabilité agricoles et alimentaires. À contre-courant des cadres actuels dominés par les logiques commerciales[1], cette Convention veut redéfinir les priorités globales de l'alimentation et remettre le droit au service du vivant.

Car un monde meilleur ne pourra pas être constitué de moins de règles. Comme l'ont tristement illustré Trump, Musk et consorts en 2025, leur « anarchisme libertarien » est le faux-nez de la loi du plus fort. Leur suprémacisme détruit le multilatéralisme, réduit à néant un ordre mondial basé sur le respect du droit international, pourtant demandé par les pays les plus fragiles.

Plus que jamais les garanties de protection des plus faibles, les droits humains, les droits à vivre et à se nourrir doivent être revendiqués contre les dominations destructrices, les bombes et les guerres de toutes sortes.

1 Un exemple de primauté de la logique commerciale est la directive Omnibus, proposée par la Commission européenne le 26 février 2025, qui vise à simplifier les réglementations européennes dans divers domaines, notamment la finance durable et le devoir de vigilance des entreprises.

## ÉDITORIAL

**Si toutes les bombes étaient des graines…** Page 1

## ENJEUX

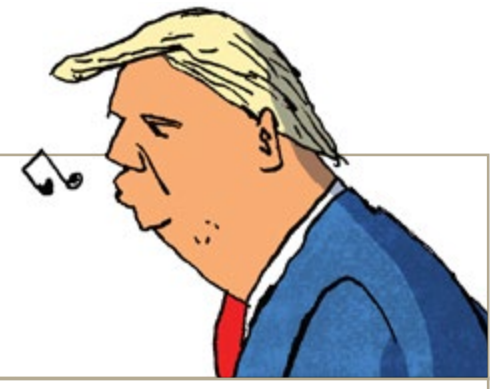

**Trump et l'Afrique**
On a déjà l'impression qu'il est là depuis longtemps.
Le perturbateur est arrivé et on se rend compte qu'il était bien préparé.
**Page 4**

**Altruisme calculé du gouvernement belge**
Les ONG sont étonnées de l'absence de soutien à l'agroécologie, du flou sur les régulations du commerce agricole et du manque d'actions concrètes pour les agriculteurs et les agricultrices de petite taille.
**Page 8**

**Agriculture africaine : le financement en panne**
Dans un contexte de dette record et d'inflation élevée, les gouvernements africains voient leur marge de manœuvre fondre.
**Page 15**

**Franc CFA, mais à quel prix ?**
Longtemps relégué aux cercles d'économistes et de militants panafricanistes, le débat sur le franc CFA s'est imposé ces dernières années sur la scène politique.
**Page 24**

**Forêts en danger : qui paye la note ?**
Voté au Parlement européen, le RDUE est entré en vigueur en juin 2023, mais il est contre-attaqué.
**Page 30**

## DE QUEL DROIT ?

**Règles agricoles et désordre mondial**
Peut-on imaginer un droit international agricole qui reconnaîtrait la primauté de la diversité alimentaire, du vivant et des droits des communautés paysannes ?
**Page 35**

**Vers une Convention internationale sur la diversité et la durabilité agricoles**
À contre-courant des logiques commerciales, une Convention peut remettre le droit au service du vivant.
**Page 41**

## DOSSIER LOW-TECH


### Réinventer l'innovation au service du monde paysan

Et si la solution aux défis écologiques et à l'épuisement des ressources planétaires ne résidait pas dans une innovation technologique toujours plus complexe ?
**Page 47**

### Écologique, social et gouvernable

Toute technique qui détruit en partie l'écosystème est problématique. L'agriculture low-tech n'y échappe pas.
**Page 53**

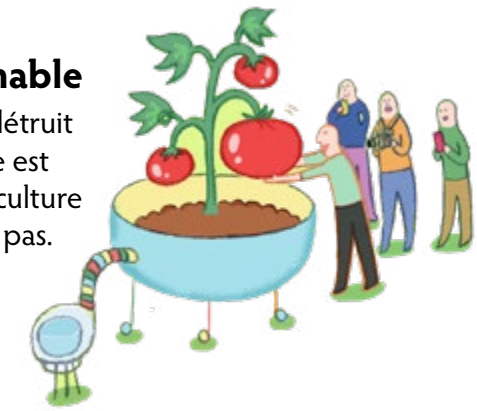

### L'enjeu n'est pas de savoir si c'est low-tech

La notion de low-tech n'est pas présente dans le langage de l'Atelier paysan.
**Page 56**

### Du pour et du contre de la low-tech en Afrique

Les agricultures paysannes des pays en développement sont-elles par définition low-tech ? À contextes différents, les valeurs et les pratiques sont-elles toujours identiques ?
**Page 59**

### Au Sénégal, l'école de l'agroécologie est en marche

Au Sénégal,
Les fermes écoles sont des laboratoires d'innovation agroécologique où l'enseignement pratique prime.
**Page 67**

### Brésil : Former des personnes réfléchies et des faiseurs d'opinion

Au Brésil, dès 1989, les fondamentaux des low-techs font partie de la vision du Serta.
**Page 72**

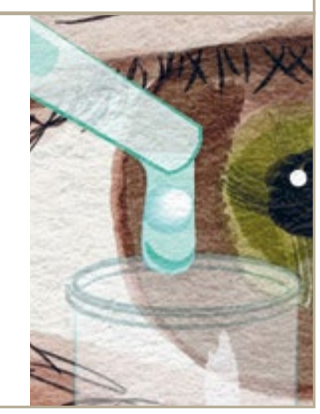


## COLLECTION PHOSPHORE


### L'Europe menace-t-elle les semences paysannes ?

Les plantes sont une source essentielle de nourriture et de remèdes.
Elles occupent une place fondamentale dans nos sociétés ?
**Page 75**

## LECTURE

### Accord andin : mépris des engagements climatiques

Une étude de l'ONG allemande PowerShift.
**Page 80**


## ECOUTER


### L'agroécologie malgré la guerre

Un podcast sur l'agroécologie dans des pays touchés par la guerre, là où les violences qui ont eu lieu ont forcé des populations entières à se déplacer ?
**Page 84**

**En février 2025, Million Belay diffusait en anglais sur les réseaux sociaux ce texte qu'il nous a autorisé à traduire. Coordinateur général de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), un réseau qui défend l'agroécologie, la souveraineté alimentaire et les droits des petits producteurs de denrées alimentaires, Million Belay est également l'un des fondateurs de MELCA-Éthiopie, une ONG consacrée à l'agroécologie.**

# **Ce que l'élection de Trump** signifie pour le système alimentaire africain

Traduction adaptée par Pierre Coopman. Illustrations de Philippe de Kemmeter

**BIO**
**Million Belay**
Coordinateur de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA).

On a déjà l'impression qu'il est là depuis longtemps. Le perturbateur est arrivé et on se rend compte qu'il était bien préparé, alors que le monde entier et même son propre pays sont pris au dépourvu (…). Il est devenu normal qu'il fasse quotidiennement la couverture de tous les médias, les nouvelles d'hier sont obsolètes le lendemain.

Avant qu'il ne soit élu, j'ai eu mon lot de controverses avec plusieurs de mes frères et sœurs africaines. Comment pouvaient-iels même envisager sa candidature à la présidence ? Il est l'incarnation de la misogynie, du mensonge, du racisme, du capitalisme et maintenant de l'oligarchie, j'en passe et des meilleures. Pourtant, iels affirmaient que Donald Trump disait la vérité et que l'Amérique et le monde s'en porteraient mieux. Quelle vérité ? J'ai le sentiment que l'Amérique devient rapidement le pays le plus indigne de confiance et le plus dangereux du monde.

Je ne suis pas un fervent partisan du Parti démocrate aux USA. Les Démocrates se sont immiscés dans la politique et la vie quotidienne de mon continent bien plus que Trump et leurs positions à propos de Gaza sont pour la plupart odieuses. Mais depuis la campagne électorale de Trump et plus encore après son élection, je ne cesse de m'interroger : Que signifie son élection pour l'Afrique ? Y a-t-il quelque chose de bon là-dedans ?

**Voici quelques-unes de mes réflexions, en commençant par les aspects négatifs :**

**Retrait de l'Accord de Paris sur le climat :** Cette décision est lourde de conséquences. Les Conférences sur le climat sont le lieu où se forgent les accords internationaux, même si ce qui a été convenu est loin de répondre aux besoins. Le fait que le plus grand pollueur du monde se retire est un désastre, à commencer pour les États-Unis

On a l'impression
qu'il est là depuis longtemps.
Le perturbateur est arrivé.

© Philippe de Kemmeter

eux-mêmes… où les États fédérés auront plus de difficultés à réclamer davantage de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela envoie également un signal dangereux à d'autres pays, les décourageant de s'engager dans ces accords. La réduction du soutien américain aux pays touchés par la crise climatique compromettra encore davantage leurs efforts pour faire face à l'urgence climatique. J'espère que d'autres acteurs, notamment la Chine, l'Inde et l'Europe, prendront le relais et assureront le leadership nécessaire.

La question de la souveraineté alimentaire n'a jamais été aussi critique.

**Suspension de l'USAID :** Je ne peux pas prétendre comprendre pleinement l'étendue du soutien des États-Unis à l'Afrique par l'intermédiaire de l'USAID. Bien que je ne sois pas satisfait de leur soutien à l'AGRA (l'Alliance pour une révolution verte en Afrique) ou de leur influence en coulisses sur nos politiques agricoles, y compris le PDDAA (le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique), de nombreux programmes d'aide aux réfugiés et des initiatives en matière de santé sont affectés. C'est un choc. La rapidité du démantèlement de ce gigantesque institut, la plus grande organisation d'aide au monde, est à couper le souffle.

**Médias et désinformation :** Vous avez sans doute vu la photo de son investiture, flanqué de part et d'autre des plus grands géants de la technologie : Google, Amazon, Meta (Facebook), X (Twitter) et ChatGPT. Tous se sont mis d'accord pour que « l'information circule librement ». Si vous êtes comme moi, déjà dégoûté et effrayé par le niveau de désinformation qui exacerbe les crises dans nos pays, la diffusion non régulée de l'information est un désastre. Les algorithmes utilisés par ces plateformes exagèrent et multiplient les mauvaises nouvelles et la désinformation. Vous n'avez à produire aucun effort, cela se fait automatiquement. C'est en fabriquant et en amplifiant des informations fausses et dangereuses qu'ils gagnent de l'argent. Quelles en seront les conséquences pour des populations comme les nôtres, qui n'ont souvent pas le temps de se poser des questions et sont donc facilement influençables ?

**Impact sur les bailleurs de fonds :** Je m'inquiète également de l'impact sur les autres bailleurs de fonds. Nombre d'entre eux hésitent à financer des programmes liés aux droits humains, optant plutôt pour des questions conventionnelles et moins controversées, telles que l'aide au développement. Il s'agit d'un recul majeur dans un monde où la lutte pour les droits des agriculteurs et des autres citoyens est plus importante que jamais.

**Implications économiques pour l'Afrique :** Qu'est-ce que le retour de Trump signifie pour une Afrique déjà criblée de dettes ? Les statistiques montrent qu'au moins deux tiers des pays africains sont en situation de surendettement (…) Ces pays n'ont donc que peu ou pas d'argent à investir dans les infrastructures sociales, notamment l'éducation, la santé et l'agriculture. Qu'est-ce que son programme « *Make America Great Again* » signifiera pour nous ? J'ai entendu que les États-Unis s'étaient retirés des négociations visant à restructurer les mécanismes financiers internationaux… Il est de plus en plus admis que le système international actuel est injuste pour les pays en développement.

## Une lueur d'espoir ?

Vous rirez peut-être de ma naïveté, mais le seul point positif potentiel que j'entrevois est que Trump pourrait ne pas s'immiscer dans les affaires de notre continent autant que les Démocrates étasuniens l'ont fait. Son retrait du financement des initiatives agricoles de l'USAID pourrait également permettre aux initiatives locales, telles que l'agroécologie, de prospérer.

Il pourrait mettre à sec certaines institutions qui ont surtout défendu les intérêts américains dans notre agriculture. J'espère également que la pression en faveur des technologies génétiquement modifiées sera considérablement réduite, étant donné

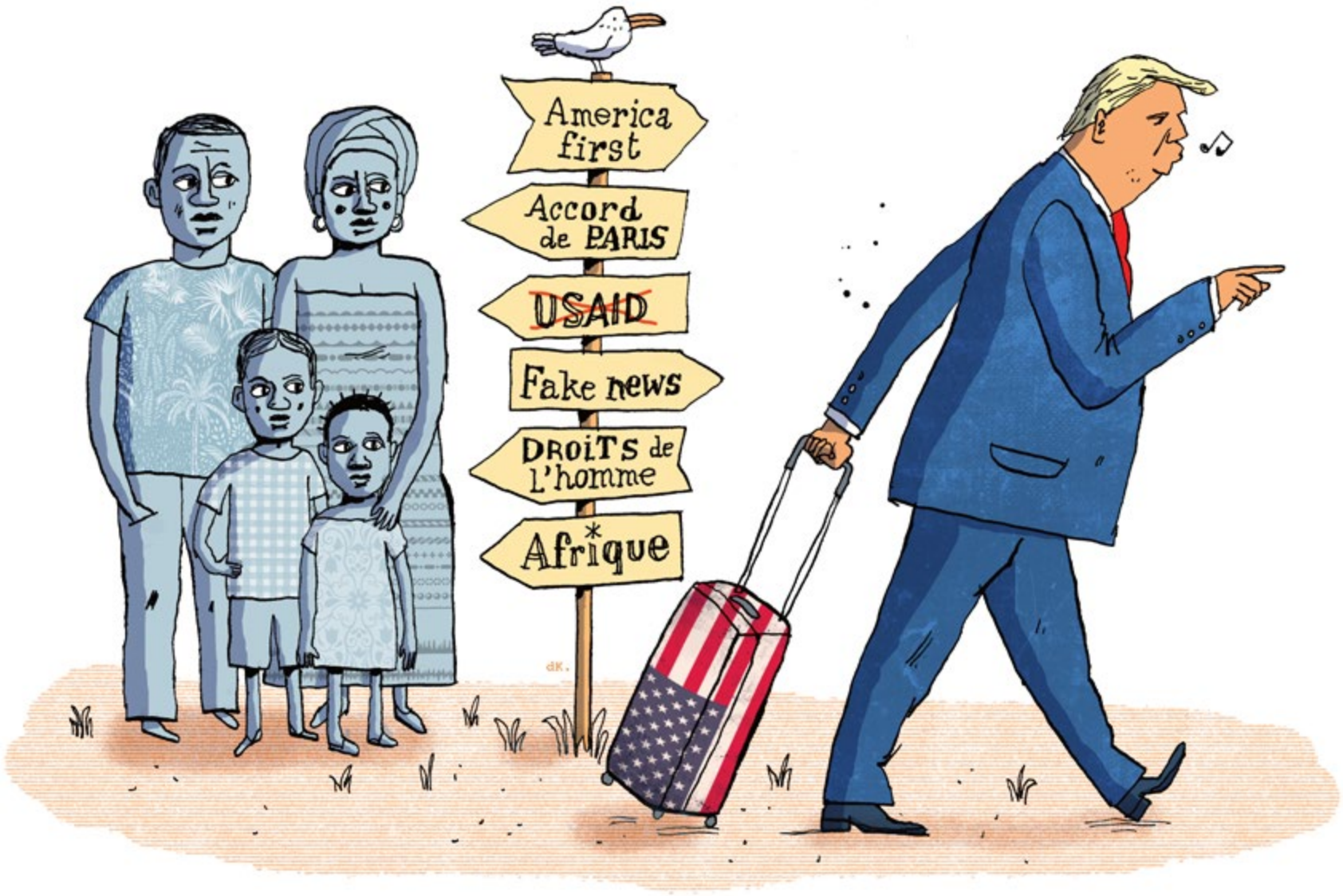


© Philippe de Kemmeter

qu'une grande partie du financement de la promotion de ces initiatives provient de l'USAID. Cela dit, je comprends parfaitement la douleur que cela causera à de nombreuses initiatives importantes, en particulier dans le secteur de la santé.

## La voie à suivre

Il m'apparaît de plus en plus clairement que nous devons nous soutenir mutuellement. La question de la souveraineté alimentaire n'a jamais été aussi critique. Des gouvernements africains dépendent d'entités extérieures pour leur alimentation et un gouvernement étranger qui retire son soutien peut provoquer une famine.

Rallions-nous tous à l'agroécologie fondée sur la science, pratiquée localement et ayant fait ses preuves. C'est ainsi que nous parviendrons à la souveraineté alimentaire. Alors, peu importe qui accède au pouvoir dans n'importe quelle partie du monde, nous aurons au moins sur nos tables une nourriture suffisante, saine et culturellement appropriée, produite sans nuire à l'environnement et en garantissant un approvisionnement équitable pour tous.

**Traduction adaptée par Pierre Coopman**

**Le programme de coopération au développement du nouveau gouvernement fédéral belge, formé en 2025, passe-t-il à côté des transformations essentielles pour une alimentation juste et durable ? La réponse à cette question est nuancée, mais les inquiétudes persistent.**

# L'altruisme calculé du gouvernement belge

Un article de Pierre Coopman et de François Grenade. Illustrations de Philippe de Kemmeter

**DANS CET ARTICLE :**
Humundi analyse les intentions du nouveau gouvernement belge en matière de coopération au développement et de systèmes alimentaires durables.

Aux premières notes publiées par ce gouvernement, les ONG se sont étonnées de l'absence de soutien à l'agroécologie, du flou sur les régulations du commerce agricole et du manque d'actions concrètes pour les agriculteurs et agricultrices de petite taille face au changement climatique. Les échanges avec Maxime Prévot, le ministre en charge de la coopération au développement, permettent d'espérer quelques ouvertures et concessions sur les politiques agricoles.

## Juin 2024 et après…

Pour les élections du 9 juin 2024, les revendications d'Humundi (anciennement SOS Faim Belgique) et de ses partenaires en Belgique, en Afrique et en Amérique latine se concentraient sur quatre priorités nécessaires pour transformer les systèmes alimentaires :

1. un soutien massif à l'agroécologie comme solution aux impasses des systèmes alimentaires ;
2. une régulation du commerce international assortie d'une protection accrue des agricultures locales face à la concurrence déloyale ;
3. l'arrêt de l'exportation européenne de pesticides interdits ;
4. un appui renforcé aux agricultures de petite surface pour s'adapter aux changements climatiques.

Après la formation du nouveau gouvernement belge, le 31 janvier 2025, les intentions du nouveau ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement, Maxime Prévot (du parti centriste francophone Les Engagés), sont apparues en trois temps : dans l'accord de gouvernement (31 janvier), dans l'exposé d'orientation politique du ministre (10 mars) et dans sa note de politique générale (23 avril).

## « Bénéfices mutuels »

À la sortie de l'accord de gouvernement, l'agroécologie est aux abonnés absents. Cet accord s'en remet principalement à la technologie pour résoudre les problèmes des systèmes alimentaires. Au niveau international, Les budgets de la coopération au développement chutent de 25 %, la déductibilité fiscale des dons diminue et l'approche même de la coopération est redéfinie en

© Philippe de Kemmeter

voulant en faire un outil au service de la gestion des flux migratoires et des intérêts de la Belgique à l'étranger.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance plus large à l'échelle européenne et mondiale, où la coopération internationale se transforme en un outil au service des intérêts géostratégiques nationaux. Les politiques d'aide sont désormais orientées vers des « partenariats mutuellement bénéfiques », qui répondent à des priorités telles que le contrôle des flux migratoires, l'accès aux ressources naturelles ou encore le soutien au développement économique des entreprises nationales.

Dans son exposé d'orientation politique[1], le 10 mars 2025, le ministre Prévot se concentre sur la santé, le climat, la paix et la stabilité. Si ces thématiques sont cruciales, la lutte contre la faim et l'investissement dans des systèmes alimentaires durables sont pratiquement absents. Les quelques références à ces enjeux n'apparaissent qu'à travers la priorité climatique, ce qui en limite la portée et la cohérence stratégique.

Ces enjeux sont pourtant essentiels pour relever les défis sanitaires, sociaux et environnementaux à l'échelle mondiale. Humundi et ses partenaires de la Coalition contre la faim (CCF), regroupant une vingtaine d'ONG belges, insistent pour que les financements soutiennent la transformation agroécologique des systèmes alimentaires. Les financements devraient favoriser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et la santé, lutter contre le changement climatique, renforcer la stabilité sociale et contribuer aussi à la création d'emplois en milieu rural.

Les membres de la CCF estiment que les impacts de l'investissement des ONGs dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été positifs et demandent au gouvernement de maintenir l'engagement pris par les gouvernements précédents de consacrer 15 % de l'aide publique au développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Dans une réponse parlementaire, le ministre Prévot déclarera que les systèmes alimentaires durables (SAD) restent une priorité de la Belgique. Mais cette reconnaissance ne se sera malheureusement pas traduite dans sa note de politique générale.

## « Davantage transactionnel »

La note de politique générale[2] publiée par le ministre Prévot le 23 avril confirme donc l'exposé d'orientation précédent. Quelques phrases de la note sont particulièrement éloquentes :

- *(…) assurer notre sécurité et notre prospérité, mais aussi pour œuvrer à celles des autres (…)* ;
- *(…) construire des partenariats mutuellement bénéfiques avec les pays riches en ressources (…)* ;

*« Sécurité, prospérité… et intérêts nationaux ».*

- *(…) la lucidité du monde changeant impose d'accepter de s'inscrire dans une approche davantage transactionnelle de notre coopération internationale. Il ne s'agit pas d'instrumentaliser à outrance celle-ci en occultant ses fondements de générosité et d'altruisme, mais de veiller à ce que nos actions se dédoublent d'une préoccupation accrue à l'égard de la défense de nos propres intérêts nationaux (…)* ;
- *(…) la cohérence des projets par rapport à la politique du gouvernement, notamment les questions de justice, de migration, de lutte contre l'insécurité et les bandes criminelles et de lutte contre la fraude sociale (…)* ;

1 Exposé d'orientation politique, Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement, Chambre des Représentants de Belgique, le 10 mars 2025 : https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2025-03/Beleidsverklaring-03-2025.pdf.

2 Note de politique générale, des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement, Chambre des Représentants de Belgique, 23 avril 2025.

## C'est à se demander si la priorité devient le pays donateur ?

Une nouveauté apparait dans la note du 23 avril : l'approche 3 x 3 où 3 thèmes sont censés être multipliés par 3 accélérateurs. « *Les trois* Global Public Goods (bien publics mondiaux) *que sont le climat, la santé et la stabilité sont au cœur de ma politique* », affirme le ministre. « *Notre investissement dans ces biens garantit donc* ***les intérêts belges et mondiaux*** *(…) afin d'accroître l'impact de nos activités dans ces trois domaines, nous nous concentrerons également sur trois accélérateurs : l'innovation, le développement des compétences, ainsi que la jeunesse et le genre. C'est ce que j'appelle l'approche "trois fois trois* ».

L'occurrence des mots **« sécurité, prospérité, bénéfique, transactionnel, intérêts nationaux »** est frappante dans cette note du ministre. Tout aussi marquante est la **réduction du concept de cohérence à la politique du gouvernement**, là où c'est l'avenir de la planète tout entière que plus de cohérence devrait servir. La fameuse approche 3 X 3 ne se prive d'ailleurs pas de mettre **les intérêts belges avant les intérêts mondiaux**, alors que les ONG répètent depuis des années que c'est en premier lieu un intérêt pour la planète dans son ensemble qui aura ensuite de bonnes conséquences pour la Belgique.

Antoinette Van Haute, chargée de recherche au CNCD[3], doute que les principes de base de l'aide déliée soient encore parmi les préoccupations de ce gouvernement. En guise de rappel, Antoinette Van Haute cite la définition de l'aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement de l'OCDE[4] : « *L'aide publique au développement est l'aide fournie par les États dans le but de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement.* » En outre la Belgique, s'est engagée à respecter les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) où il est clairement stipulé que « *l'aide n'est efficace que si elle est alignée sur les besoins et priorités des pays du Sud – et non pas sur ceux du pays donateur* ».

Antoinette Van Haute rappelle que les intérêts de la Belgique n'ont jamais été complètement absents de la politique de coopération belge par le passé, « *mais le risque actuel d'une approche de plus en plus transactionnelle serait de rendre les financements déjà réduits de la coopération moins efficaces, car détournés de leur objectif premier* ».

## Aide aux entreprises ?

Global Gateway est le nouveau cadre stratégique des partenariats internationaux de l'Union européenne (UE) qui a pour objectif de mobiliser 300 milliards d'euros d'investissements publics et privés entre 2021 et 2027 pour une « reprise mondiale durable ». La moitié de l'objectif, 150 milliards d'euros, sont prévus pour l'Afrique en tenant compte des besoins des pays partenaires et… des intérêts propres de l'UE. *Global Gateaway* permet « l'altruisme calculé ».

3 Antoinette Van Haute, Coopération belge : entre coupes budgétaires et logique transactionnelle : https://www.cncd.be/Cooperation-belge-entre-coupes.

4 L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

En effet, une partie des financements de ce projet peut être comptabilisée dans l'APD des États membres de l'UE (la Belgique s'est engagée à y consacrer 0,7% de son Revenu national brut, mais en 2022, elle n'atteignait toujours que 0,45%). Le ministre Prévot pourrait donc lier des subsides, des prêts et des investissements du Global Gateaway aux intérêts d'entreprises belges actives dans les pays en voie de développement : « *Nous viserons à créer des opportunités pour les entreprises belges dans ce cadre, notamment en Afrique […]. Afin de renforcer la participation des entreprises belges, mon département organisera une série de tables rondes (…) Les tables rondes se concentreront sur les corridors qui sont importants pour nos secteurs stratégiques, y compris en termes d'approvisionnement en énergie et en matières premières critiques, contribuant ainsi à la sécurité économique de notre pays.* »

Les ONG rappellent l'importance de l'exception agricole.

Est-ce à se demander si l'aide au développement sera allouée en priorité aux entreprises du pays donateur ? Antoinette Van Haute remarque que « *ce risque existe dans le secteur de la santé où la Belgique dispose de grandes firmes pharmaceutiques* ». Certains commentateurs s'exprimant parfois « en roue libre » et à titre personnel semblent en tous les cas bien préparés au «*shift d'état d'esprit* ». À Kampala, en Ouganda, Tom Vanneste, le directeur du bureau local d'Enabel, l'agence belge de coopération internationale, s'est ainsi risqué à confier ses opinions personnelles[5] : « *Ce pays* (l'Ouganda) *possède dans son sol des matières premières critiques intéressantes* (cobalt, tungstène, etc.), *dont certaines ne sont qu'aux premiers pas de leur exploitation (…) Il faut regarder aussi quels sont nos propres intérêts* ».

Tom Vanneste ne voit pas d'un mauvais œil la réduction de budget que le gouvernement prévoit pour la coopération au développement. « *On peut devenir plus efficient. On a parfois besoin d'un choc, de se demander comment faire mieux avec le même budget (…) On ne doit pas rester dans le paternalisme. D'ailleurs si on n'investit pas, ce sont les Chinois qui le font. Les Ougandais veulent aussi un partenariat équitable, et le choc va peut-être aider à ça* ».

## Vigilances commerciales

Début 2025, l'accord de gouvernement met en avant une « autonomie stratégique ouverte », favorisant le commerce international et les accords de libre-échange, tout en insistant sur la nécessité de règles équitables et de diversification des chaînes d'approvisionnement. L'accord rappelle le besoin d'un commerce équitable basé sur le multilatéralisme par le biais d'une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de mieux lutter contre la concurrence déloyale et d'intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans les accords commerciaux. La note de politique générale d'avril 2025 confirme cette approche.

La nécessité de respecter les droits humains et d'inclure des normes sociales et environnementales dans le libre échange suit les principes appliqués par la Commission européenne. François Grenade et Jonas Jaccard, les chargés plaidoyer chez Humundi, jugent cependant que « *ce passage de l'accord reste flou, car la Commission européenne n'applique pas de manière systématique les mêmes règles à chaque accord* ».

Les ONG rappellent au ministre Prévot que l'exception agricole - c'est-à-dire l'idée que les denrées agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres et doivent avoir des conditions de commerce particulières - était au cœur du programme des Engagés, le parti politique qu'il présidait avant sa nomination au poste de ministre du gouvernement.

5 Brussels Times / Belga : « Development cooperation : Enabel chief calls for a mentality shift - less charity, more win-win » https://www.brusselstimes.com/belgium/1551660/development-cooperation-enabel-chief-calls-for-a-mentality-shift-less-charity-more-win-win.

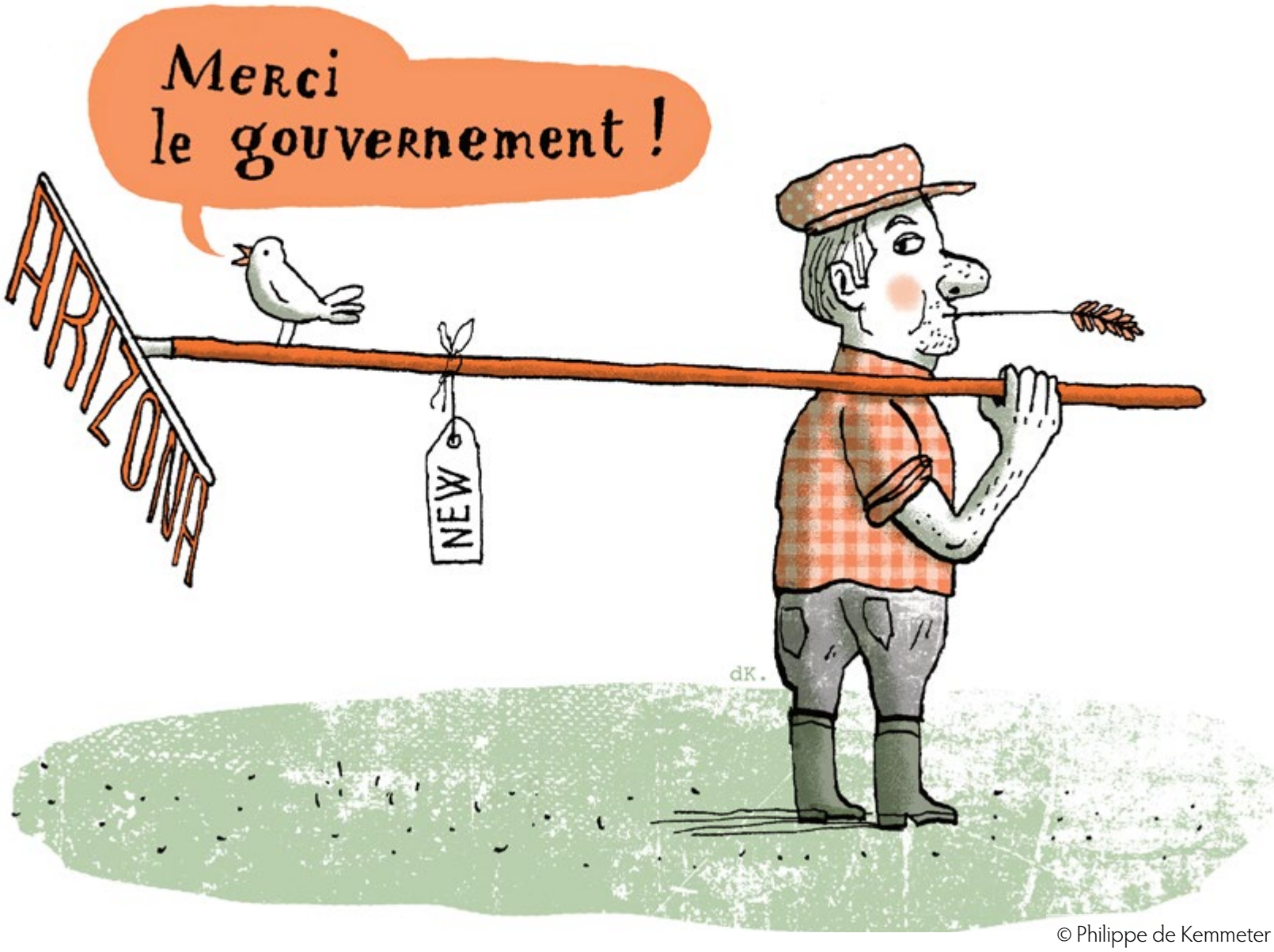


© Philippe de Kemmeter

Les ONG invitent donc le ministre à mieux mesurer l'impact de potentielles exportations européennes sur les agriculteurs et agricultrices des pays du Sud global. L'accord omet de mentionner le soutien nécessaire pour aider les producteurs des pays tiers à se conformer aux normes européennes[6]. En outre, l'accord Union européenne-Mercosur (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay et Uruguay) cristallise de fortes tensions en Wallonie, là où se trouvent la base électorale des Engagés et les exploitations agricoles fortement impactés par la concurrence déloyale essentiellement en provenance de l'agro-industrie brésilienne.

Enfin, le gouvernement belge se dit déterminé à lutter plus fermement contre le dumping et les subventions étrangères, mais

6 Miroir ô miroir, quelle mesure est la plus belle, DS 141, édition 2024, page 4.

La bataille
n'est pas encore gagnée.

il ne mentionne pas le dumping que l'Europe pratique elle-même, comme le dénoncent des organisations agricoles en Afrique à propos, par exemple, de la poudre de lait.

## Les points positifs, la poursuite du dialogue

Un premier point répondant aux revendications d'Humundi avant les élections est l'arrêté royal entré en vigueur en Belgique le 28 mai 2025 pour interdire l'exportation vers des pays tiers de pesticides déjà interdits dans l'Union européenne. Mais la bataille n'est pas encore gagnée, car même si les exportations belges cessent, elles se poursuivent depuis d'autres pays européens.

Dans la note de politique générale on lit l'intitulé : « *La sécurité, c'est travailler à la résilience climatique* ». Les questions de l'adaptation des agricultures aux changements climatiques et de l'injustice climatique, qui fait payer le tribut aux pays du Sud les moins émetteurs de gaz à effet de serre, ne semblent être que des variables d'une préoccupation sécuritaire du nouveau gouvernement. Les ONG se félicitent néanmoins que le climat soit présenté comme l'angle d'approche des systèmes alimentaires durables.

Selon Antoinette Van Haute, « *il est positif que le climat, considéré comme un des trois biens publics mondiaux prioritaires auxquels contribuera la Coopération belge, inclue la biodiversité et les systèmes alimentaires durables. La note cite explicitement l'importance accordée à l'adaptation au dérèglement climatique, avec une attention aux pays les plus vulnérables.* »

La nouvelle politique de coopération au développement du nouveau gouvernement belge est un aussi compromis entre 5 formations politiques aux convictions idéologiques pas toujours concordantes. Ce gouvernement est composé par le Mouvement Réformateur (libéraux francophones), Vooruit (socialistes flamands), le CD&V (chrétiens-démocrates flamands), la N-VA (nationalistes flamands) et Les Engagés (centristes francophones), dont Maxime Prévot est issu.

En 2024, une analyse des programmes électoraux de ces partis, menée par Humundi, a montré que Les Engagés avaient de nombreux point de concordance avec le revendications d'Humundi en matière de systèmes alimentaires. Le fait que le ministère de la Coopération au développement revienne à un membre des Engagés laisse la porte ouverte au dialogue.

Dans sa réponse parlementaire aux questions posées par le député Christophe Lacroix (du PS, parti socialiste francophone, dans l'opposition), Maxime Prévot a en tout cas montré qu'il n'avait pas tout oublié du programme électoral de son parti : « *Vous avez aussi Monsieur Lacroix abordé les systèmes alimentaires durables (…) cette question forme aussi une des priorités de ma politique de coopération internationale. Les pays partenaires de la coopération sont pour une bonne partie des pays avec un secteur agricole important qui occupe souvent une grande partie de la population. Néanmoins, on doit constater deux choses, d'abord que ce secteur est vulnérable au changement climatique et deuxièmement que beaucoup de pays restent très dépendants de l'importation des aliments de base, notamment depuis le conflit en Ukraine.*

*C'est ainsi que l'appui aux systèmes alimentaires durables est crucial, en tenant compte des aspects de durabilité climatique : la transition agroécologique, l'atténuation et l'adaptation, d'un côté, mais aussi, de l'autre côté, l'importance de la souveraineté alimentaire des pays pour réduire leur dépendance (…) Le récent sommet de l'Union africaine à Kampala a élaboré la feuille de route pour le développement agricole 2026- 2035 qui va clairement dans ce sens et qui pourra donc aussi servir d'inspiration* » (…) À bon entendeur.

> La porte reste ouverte au dialogue.

**Rédaction : Pierre Coopman et François Grenade**

ENJEUX

**Alors que l'agriculture emploie près de la moitié de la population active en Afrique subsaharienne, le soutien public pour financer le secteur y reste dérisoire. Selon la Banque mondiale, à peine 5 % des dépenses publiques africaines sont allouées à l'agriculture[1].**

# Agriculture africaine : le financement en panne

Un article de Lola Pochet. Illustrations d'Isabelle Busschaert

**DANS CET ARTICLE :**
Radioscopie du financement public de l'agriculture en Afrique subsaharienne.

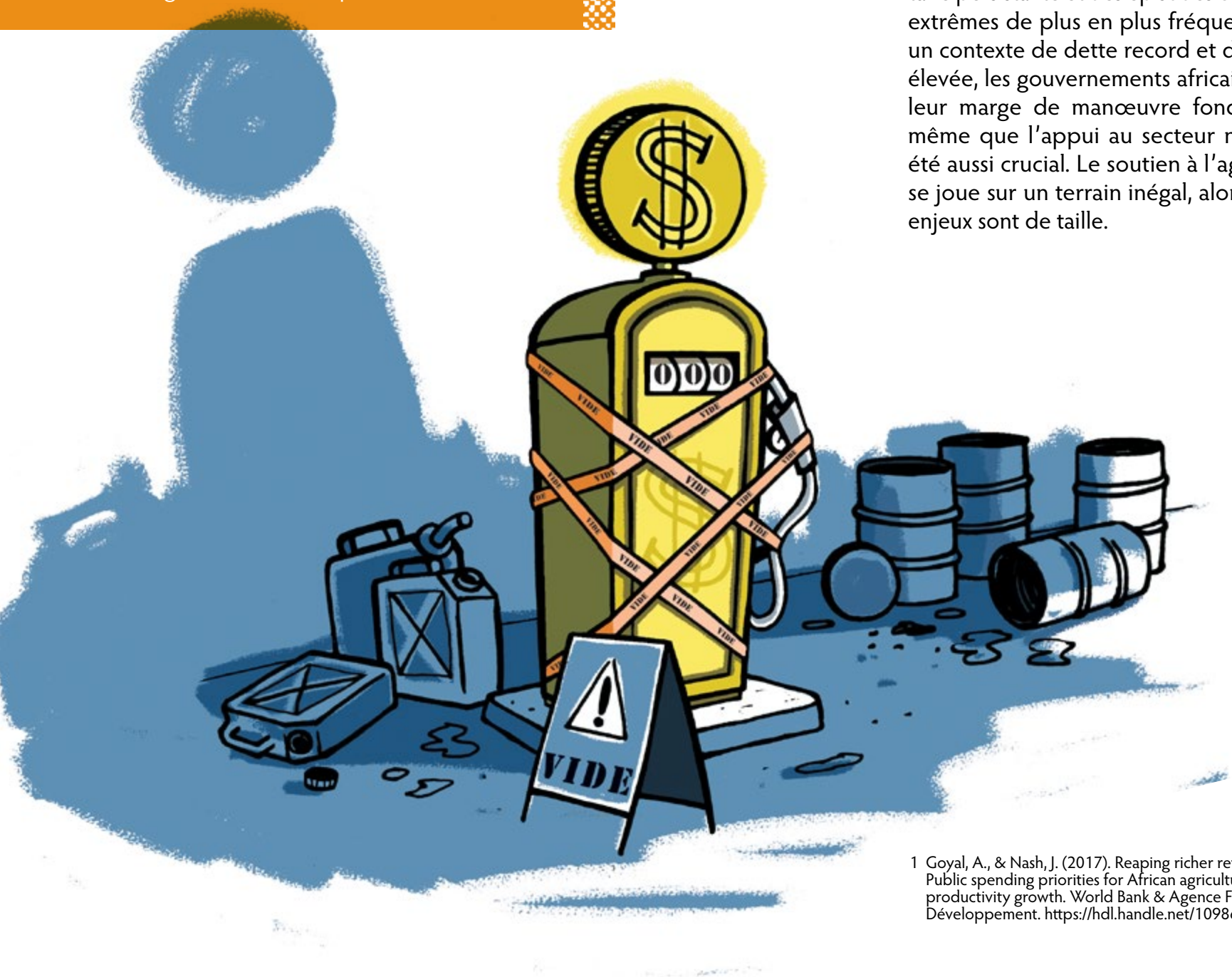


L'Afrique fait face à d'immenses défis : une population qui devrait doubler d'ici 2050, une insécurité alimentaire persistante et des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. Dans un contexte de dette record et d'inflation élevée, les gouvernements africains voient leur marge de manœuvre fondre, alors même que l'appui au secteur n'a jamais été aussi crucial. Le soutien à l'agriculture se joue sur un terrain inégal, alors que les enjeux sont de taille.

1 Goyal, A., & Nash, J. (2017). Reaping richer returns : Public spending priorities for African agriculture productivity growth. World Bank & Agence Française de Développement. https://hdl.handle.net/10986/25996.

## Secteur vital, soutien marginal

Les données sont souvent hétérogènes et difficiles à obtenir pour l'Afrique. Lorsqu'elles sont disponibles, elles révèlent généralement un sous-financement du secteur, alors même qu'il emploie en moyenne 50% de la population.

D'après les calculs de la fondation FARM, les États-Unis dépenseraient en moyenne 2 700 fois plus par travailleur agricole que le Ghana [2]. Pourtant, les initiatives politiques pour soutenir le secteur existent.

En 2003, dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Union africaine définissait un cadre de référence continental pour les politiques agricoles africaines, le CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Program). Ce programme visait à accroître la croissance économique par le développement agricole, en fixant des objectifs tels que l'allocation d'au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture et une croissance annuelle de 6 % du PIB agricole.

Parmi les priorités du programme figuraient également la réduction de la pauvreté, l'accès à la sécurité alimentaire et la promotion du commerce intra-africain, avec l'ambition de tripler les échanges commerciaux sur le continent, notamment via la création d'une Zone de libre-échange intra-africaine (la ZLECAf).

En 2014, la Déclaration de Malabo (2014) était adoptée, pour réaffirmer la cible de 10% du budget national alloué au secteur agricole et définir de nouveaux objectifs à l'horizon 2025, date d'échéance de la Déclaration.

## Que révèlent les résultats ?

Aujourd'hui, les résultats montrent que la grande majorité des pays africains n'est pas « en bonne voie » pour atteindre les engagements de Malabo à l'échéance prévue. Les conclusions officielles seront publiées par l'Union africaine en 2025, mais d'après les données du dernier rapport biennal[3], seulement 3 pays (le Burundi, l'Ethiopie et la Mauritanie) avaient atteint l'objectif préconisé des 10% entre 2021 et 2023. La moyenne continentale se situerait à 5 % du budget public, soit deux fois moins que l'objectif initial.

Ce constat général a conduit à l'organisation d'un Sommet extraordinaire en janvier 2025 pour définir un nouvel agenda post-Malabo. La Déclaration de Kampala est à présent le nouvel accord cadre qui établit une vision commune pour le secteur agricole africain pour la prochaine décennie (2026-2035). Mais cette fois, plus de référence explicite à l'objectif des 10%, jugé irréaliste pour beaucoup de membres de l'Union africaine.

**Les engagements de Malabo ne seront pas atteints.**

Plusieurs facteurs historiques, économiques et politiques expliquent la situation actuelle[4]. D'abord, dans les années 70, de nombreux pays africains fraîchement indépendants ont contracté d'importants prêts auprès de bailleurs internationaux pour financer leur développement. Une combinaison de facteurs (augmentation des taux d'intérêts, baisse des prix des matières premières, dépendance aux exportations) a engendré une spirale d'endettement et une vague de défauts de paiement.

Sous l'impulsion du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, et en échange de soutien financier, les États africains se sont vu imposer des Programmes d'ajustements structurels (PAS), entrainant

2 Fondation FARM. (2022, 5 décembre). Plus les pays dépendent de l'agriculture, moins ils la soutiennent. https://fondation-farm.org/observatoire-depenses-agriculture-soutiens/

3 Commission de l'Union africaine. (2024). Quatrième rapport biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés (2015–2023). Addis-Abeba : Union africaine. https://au.int/sites/default/files/documents/43556-doc-EN_4th_CAADP_Biennial_Review_Report-COMPLETE.pdf

4 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2024). Dépenses publiques consacrées à l'alimentation et à l'agriculture en Afrique subsaharienne. Rome : FAO. https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/6a73fd53-4d7d-49d5-96ec-9af03b32c6ad/content

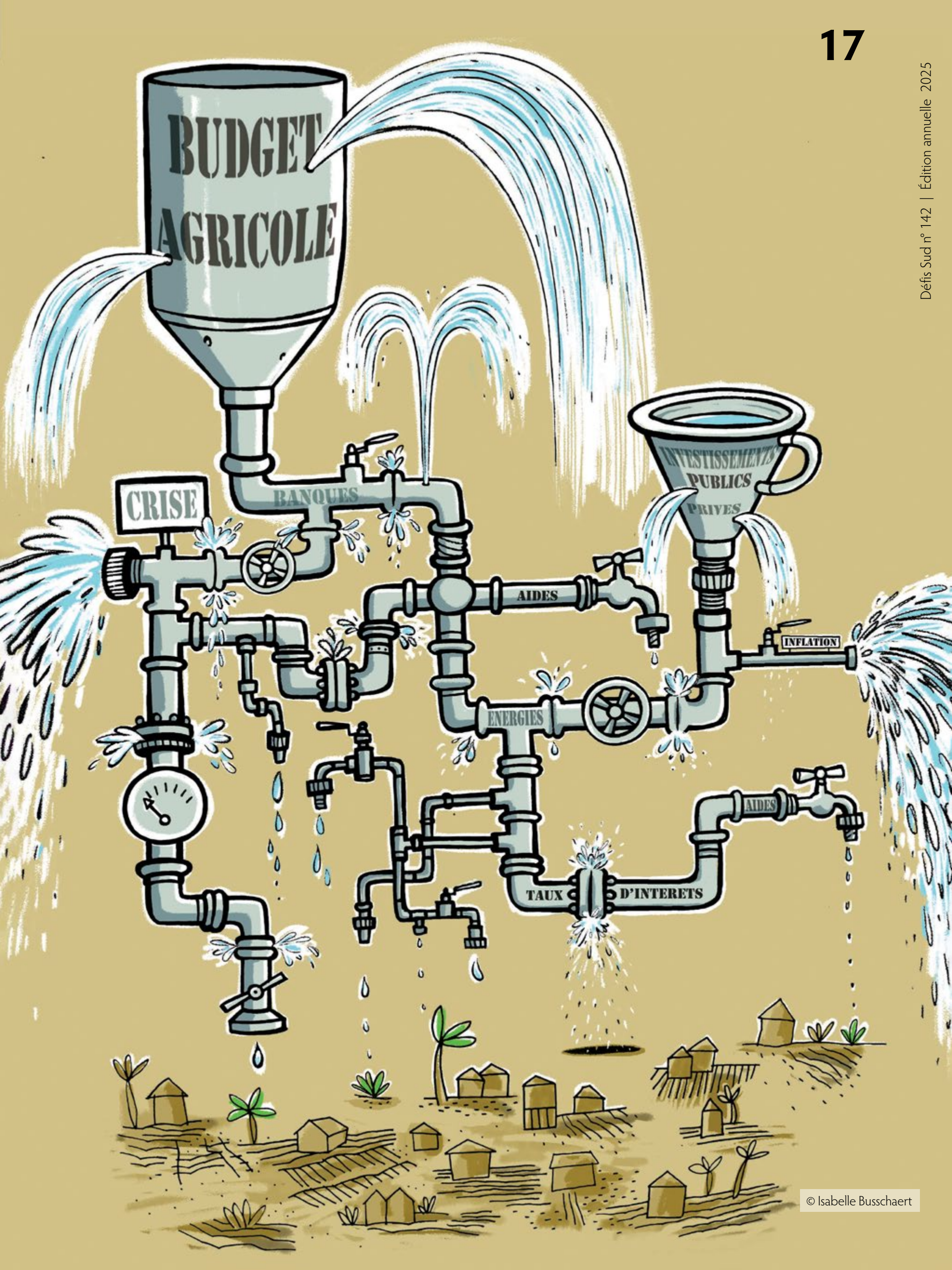


© Isabelle Busschaert

**Afrique subsaharienne :**
**composition des dépenses publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation.**
Moyenne des trois dernières années connues.

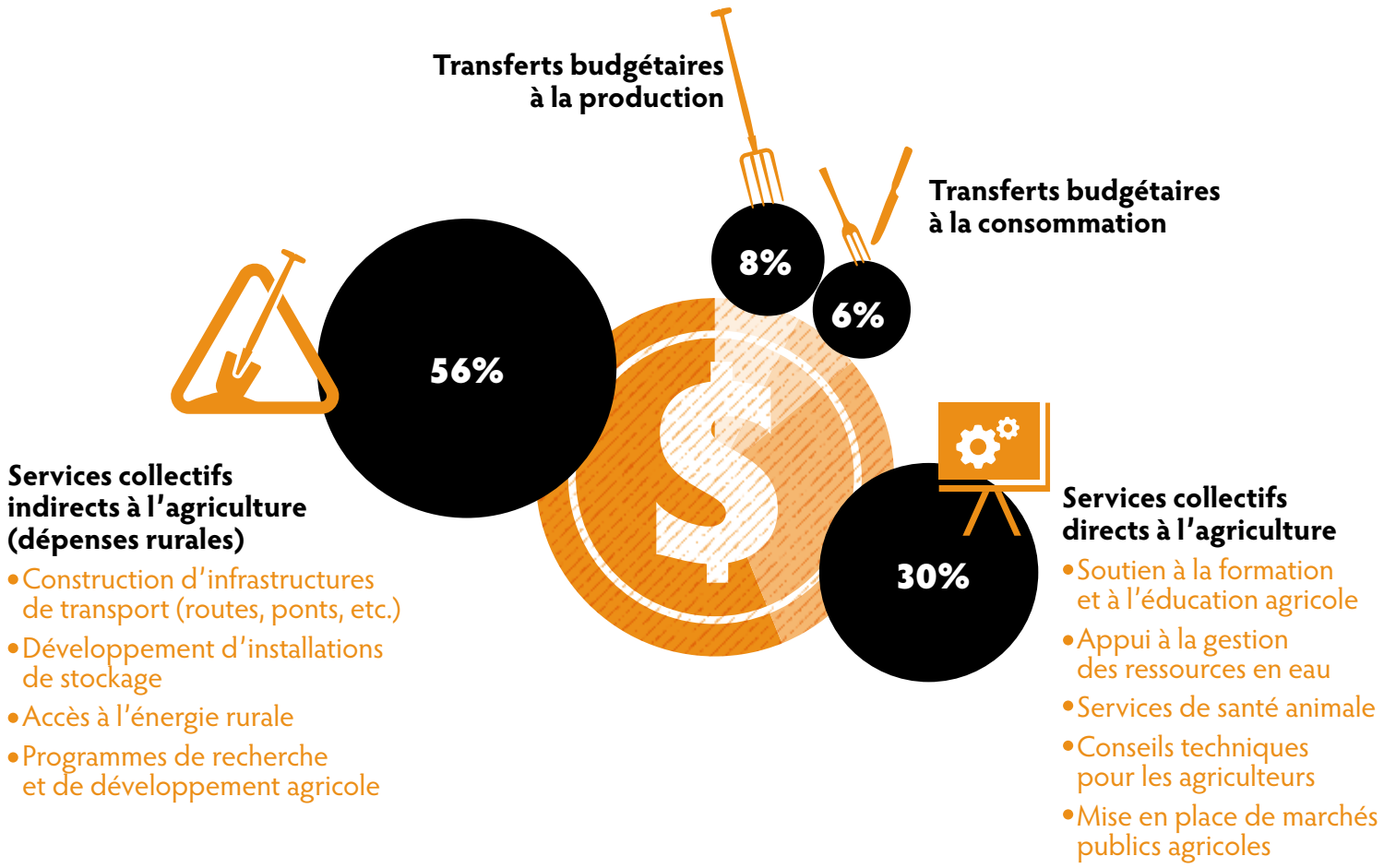


des réductions drastiques des dépenses publiques dans plusieurs secteurs clés, dont le secteur agricole.

Parallèlement, les États africains font face à des contraintes fiscales importantes, car les recettes fiscales restent faibles par rapport aux besoins d'augmentation des dépenses publiques. Entre 2014 et 2018, la croissance annuelle des recettes fiscales était de 16%, alors que celle des dépenses agricoles était de 13% ! À cela s'ajoutent les paiements d'intérêt de la dette publique (10% du budget en 2018), qui limitent encore davantage les ressources disponibles pour le secteur agricole.

Enfin, même si certains pays allouent 10% de leur budget à l'agriculture, une part importante de ces fonds reste non dépensée en raison de problèmes de non-exécution des budgets. Cela retarde les projets d'investissements, car les institutions responsables n'arrivent pas à utiliser pleinement les fonds disponibles, ce qui donne la fausse impression que des ressources supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Bien que depuis les années 2000 des efforts considérables aient été faits (mise en place de plateformes d'échange multilatérales et d'initiatives politiques, croissance de la valeur ajoutée agricole, augmentation des exportations, transformation croissante et structuration des chaînes de valeur), l'augmentation de la productivité agricole en Afrique a été lente. Près de la moitié des pays africains enregistrent un taux de croissance annuel moyen négatif ou très faible. La contribution de l'agriculture dans le PIB du continent stagne autour de 15% de moyenne depuis les années 80, alors que le secteur est censé lutter contre la malnutrition, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire. Parallèlement, la croissance démographique rapide et l'exode rural exacerbent les

tensions sur les ressources agricoles. Compte tenu des défis de plus en plus pressants, le faible taux d'allocation des dépenses publiques au secteur est préoccupant.

## Soutiens directs modestes

En Afrique subsaharienne, la plus grande partie des fonds publics est consacrée aux services collectifs, dont les deux-tiers sont attribués à du soutien indirect aux producteurs. Les services collectifs directs incluent des actions telles que le soutien à la formation et à l'éducation agricole, l'appui à la gestion des ressources en eau, les services de santé animale, les conseils techniques pour les agriculteurs ou la mise en place de marchés publics agricoles. En revanche, près de 60 % des dépenses sont allouées à des services collectifs indirects, tels que la construction d'infrastructures de transport (routes, ponts, etc.), le développement d'installations de stockage, l'accès à l'énergie rurale, les programmes de recherche et de développement agricole (voir graphe page 18).

Les agricultures africaines doivent trouver des sources de financement.

Les soutiens publics directs à la production (qui bénéficient concrètement aux agriculteurs) restent modestes : ils représentent en moyenne seulement 8 % des dépenses agricoles du continent et prennent essentiellement la forme de subventions aux intrants, comme les engrais, majoritairement importés, en provenance d'Asie et d'Europe.

En réalité, l'appui aux producteurs par le biais de subventions a été réintroduit à la suite d'un revirement politique depuis les années 2000. À partir des années 1970, avec le retrait brutal de l'État des politiques agricoles, imposé par les Programmes d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale, les programmes de subventions agricoles avaient été supprimés.

Pour pallier ces changements radicaux, beaucoup de gouvernements ont maintenu ou introduit des politiques visant à maintenir bas les prix des denrées alimentaires - en diminuant par exemple les barrières tarifaires sur les importations - de manière à limiter les tensions et préserver le pouvoir d'achat des ménages urbains. Ce « biais urbain » a eu pour effet de déstabiliser les producteurs ruraux en les privant de soutien public. Résultat : une forte désincitation à produire, des marges réduites pour les agriculteurs et un effondrement de l'investissement privé dans le secteur rural.

Et bien que, depuis les années 2000, les États aient progressivement réinstitué des formes de financements bénéficiant plus directement aux producteurs, notamment sous la forme de subventions aux intrants, ces politiques ont créé des biais structurels qui persistent aujourd'hui.

Par exemple, l'importation massive de denrées à bas prix via la réduction des barrières tarifaires, continue à défavoriser la production locale, qui reste moins compétitive sur le marché intérieur. Ce déséquilibre résulte aussi du fait que les produits importés sont fréquemment subventionnés par les pays exportateurs, comme le blé ou le lait en poudre en provenance de l'UE ou le riz venu d'Asie, créant une forme de concurrence déloyale.

Un exemple concret de cette situation peut être observé au Sénégal, où les importations massives de riz subventionné en provenance d'Asie ont contribué à nuire à la production locale de riz. Bien que le gouvernement sénégalais ait mis en place des politiques de soutien à la production locale, notamment par le biais de subventions aux intrants, ces mesures sont largement insuffisantes face à la concurrence des produits importés, qui bénéficient de subventions dans leurs pays d'origine. Cela a engendré un déséquilibre structurel, où les producteurs locaux peinent à concurrencer les prix bas du riz importé, malgré les efforts du gouvernement pour soutenir les chaines de valeur locales. Aujourd'hui, près de 70% du riz consommé au Sénégal est importé.

Ces politiques commerciales très libérales impactent donc négativement les aides modestes des États pour soutenir leurs

# Des financements mondiaux très inégaux

D'après les données publiées par l'agence onusienne FAOSTAT sur les dépenses publiques dans l'agriculture de 2001 à 2023, les régions les plus riches et les plus industrialisées consacrent des ressources plus élevées au soutien de leur agriculture. En revanche, les régions à revenu plus faible, comme certains pays d'Afrique subsaharienne, disposent de capacités financières limitées pour appuyer leur secteur agricole, alors qu'il est un pilier important de l'économie et que l'insécurité alimentaire y constitue encore un enjeu majeur. En 2023, 701 milliards de dollars ont été consacrés au secteur agricole en Afrique, soit moins de 2 % des dépenses publiques mondiales.

Depuis 2001, l'Asie - principalement la Chine et l'Inde - concentre la majeure partie de ces dépenses. L'Asie représentait à elle seule 76 % des dépenses agricoles mondiales en valeur nominale en 2023, un niveau élevé qui s'explique en grande partie par le poids démographique de la région (environ 60 % de la population mondiale). À titre de comparaison, l'Europe et les Amériques ont contribué ensemble à hauteur de 22 % des dépenses agricoles mondiales, alors qu'elles représentent respectivement 30 % et 35 % des dépenses publiques mondiales. Mais ces chiffres masquent d'importants écarts selon les régions, tant en valeur absolue qu'en part relative des budgets.

En Asie du Sud, par exemple, des pays comme l'Inde combinent une politique de soutien des prix et un système public de distribution couvrant près de 25 cultures pour garantir que les agriculteurs puissent écouler leur production à des prix minimum fixes. Une autre politique clé concerne les intrants comme les engrais, l'électricité ou l'irrigation, vendus à des prix subventionnés.

En Europe, la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne consacre la plus grande partie de son budget à des aides directes aux producteurs. Ces subsides sont généralement attribués à de très grandes exploitations. 85% des dépenses agricoles européennes concernent un soutien direct à la production. Dans une logique de compétitivité sur les marchés mondiaux, l'UE investit aussi dans des infrastructures rurales, des services de conseil et dans la modernisation des exploitations (15% de budget), alors que les transferts de soutien à la consommation sont presque inexistants.

En Amérique du Nord, les États-Unis misent sur un mélange d'aides directes à la production (35% du budget) et de soutien aux consommateurs (55% des dépenses).

Ces choix budgétaires ne sont pas neutres. Ils témoignent de visions très différentes du rôle que doit jouer l'agriculture dans la société : moteur de croissance économique, outil de justice sociale ou levier de souveraineté alimentaire.

**Dépenses publiques pour le secteur agricole, par région (2023)**
**701 milliards d'USD pour l'Afrique (2%).**

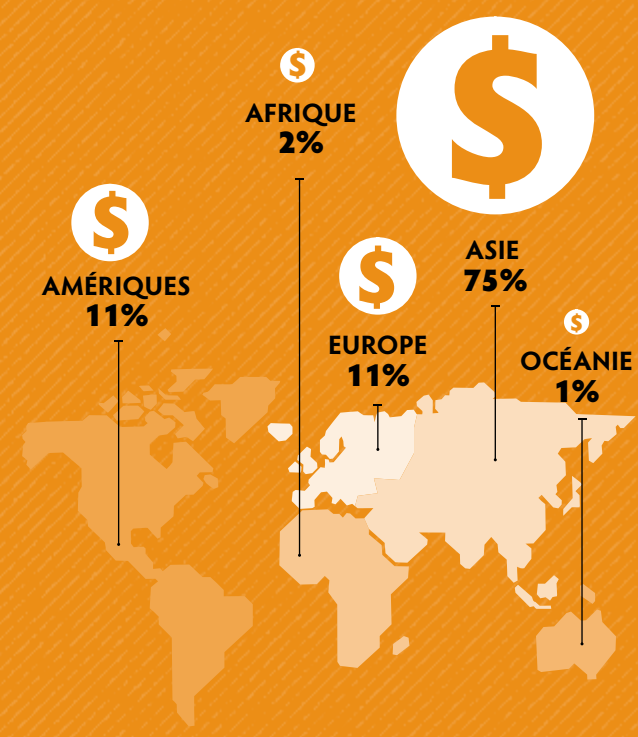

secteurs agricoles. Comme souvent, les politiques agricoles sont négativement impactées par les politiques commerciales.

## Repli généralisé

Entre 10 et 40% des dépenses agricoles des États africains proviennent de bailleurs internationaux et de partenaires techniques et financiers. Cette dépendance atteint aujourd'hui ses limites en vue des coupes budgétaires prévues dans les prochaines années.

La tendance est aux instruments financiers plus flexibles.

Un repli généralisé est en cours, avec l'UE qui prévoit de diminuer de 35% son enveloppe destinée à l'aide publique au développement (APD), tous secteurs confondus, et bien sûr, avec les États-Unis et leur réduction drastique des activités de l'agence USAID, plus gros contributeur pour l'aide au développement dans le monde, qui allouait près de 35% de l'APD perçue pour l'ensemble du continent[5].

## Vers des solutions « mixtes » ?

D'après un rapport publié en 2020 par Aceli Africa, une initiative visant à faciliter l'accès au financement pour les PME et les petits exploitants agricoles en Afrique, le déficit de financement du secteur agro-alimentaire s'élèverait à 180 milliards de dollars par an pour ces acteurs[6].

Pour se transformer et faire face aux défis actuels, les agriculteurs doivent donc trouver des sources de financements, et faute de ressources propres et de soutien public direct, ils se tournent vers les services financiers.

Cependant, les outils proposés aujourd'hui sont peu adaptés aux réalités et au niveau de rentabilité des activités agricoles : les prêts sont souvent très couteux, trop petits, nécessitent des garanties et sont concentrés sur du crédit à court terme pour des dépenses saisonnières liées au cycle des récoltes. Financer l'agriculture est une opération complexe qui présente un risque élevé pour les prêteurs, souvent frileux.

Historiquement, certains États africains ont joué un rôle important pour faciliter l'accès au financement via le crédit agricole public à un taux subventionné. Ils assuraient la coordination du système de financement de manière verticale, mais les faibles résultats obtenus et les tendances libérales des années 80 ont conduit à délaisser ces interventions.[7] S'en est suivie une approche orientée sur la logique de marché : les services financiers n'étaient plus considérés comme des instruments politiques, mais comme des produits de marché, régis par la loi de l'offre et de la demande et régulés par le taux d'intérêt. Pourtant, en pratique, ni les banques commerciales, ni les institutions de microfinance n'ont investi significativement dans le secteur agricole. Jugée trop risquée et peu rentable, l'agriculture (en particulier celle portée par les petits exploitants) a souffert d'un sous-investissement chronique qui perdure depuis près de vingt ans.

Les financements publics, domestiques ou internationaux, ne suffiront pas, l'histoire l'a montré, les coupes budgétaires en vue le confirment. Les taux d'endettement des États africains et l'inflation atteignent des sommets. Les crises consécutives et tensions socio-économiques ont encore réduit la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements. Un levier important consiste donc à mobiliser des capitaux provenant du secteur privé (banques commerciales, fonds d'investissement, philanthropies), un levier repris d'ailleurs dans la déclaration de Malabo.

5 Holzinger, F., Laborde, X., & Pravettoni, R. (2025, 12 avril). Le gel de l'aide des États-Unis met l'Afrique en danger : nos cartes pour comprendre. Le Monde. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/04/12/le-gel-de-l-aide-des-États-unis-met-l-afrique-en-danger-nos-cartes-pour-comprendre_6594771_3212.html

6 Aceli Africa. (2020). Bridging the financing gap : Unlocking the impact potential of agricultural SMEs in Africa. https://aceliafrica.ams3.digitaloceanspaces.com/wp-content/uploads/2020/09/08173725/Aceli-Africa_Full-Benchmarking-Report.pdf

7 Wampfler, B. (2016, 6 décembre). Pourquoi est-il si difficile de financer l'agriculture familiale ? Inter-réseaux Développement rural. https://www.inter-reseaux.org/publication/agriculteurs-et-acces-au-financement-quel-role-pour-lÉtats/pourquoi-est-il-si-difficile-de-financer-lagriculture-familiale/

Les tendances visent aussi aujourd'hui à encourager les partenariats publics-privés et à développer des instruments financiers plus flexibles, à long terme, et permettant de réduire les risques associés au secteur. L'essor du concept de « blended finance » illustre cette tendance. L'idée : utiliser des fonds publics pour sécuriser des investissements privés. Si bien orientés, le but de ces mécanismes est de soutenir des projets agricoles à impact, en encourageant par exemple la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique.

Bien que ce type de financements soit souvent mis en place par des bailleurs et investisseurs internationaux, il existe des initiatives cofinancées par les gouvernements africains, avec pour but de faciliter l'accès au financement pour les PME agricoles via des institutions financières locales. Ces initiatives restent néanmoins difficiles à évaluer quant à leur impact réel. En effet, bien qu'elles prétendent soutenir les petites exploitations agricoles, il est souvent constaté que les fonds alloués se concentrent davantage sur des projets de grande envergure, souvent au bénéfice d'entreprises privées disposant de moyens importants.

## Faire face aux enjeux climatiques

A ces difficultés financières s'ajoute un autre problème : l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Selon un rapport conjoint de la FAO, du PNUD et du PNUE[8], près de deux tiers des 540 milliards de dollars des subventions annuelles moyennes accordées au secteur agricole dans le monde sont qualifiés de « préjudiciables » et favoriseraient des pratiques nuisibles à la santé et à l'environnement.

En Afrique subsaharienne, les petits exploitants sont les premiers touchés par les pertes et dommages dus au changement climatique. Les chocs climatiques entrainent des baisses de productivité, des pertes de récolte et plongent les familles dans l'incertitude. Pour y faire face, les ménages doivent souvent s'endetter, vendre leurs biens, puiser dans leurs économies, parfois recourir à la main d'œuvre infantile ou migrer vers les villes. À long terme, ces stratégies ne leur permettent pas d'investir dans des pratiques plus productives et perpétuent une forme de précarité.

Pour le cycle d'actions climatiques 2020-25, les États « développés » s'étaient engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour soutenir les pays du Sud dans le cadre de l'Accord de Paris. Lors de la COP29, tenue en novembre 2024, cet objectif a été triplé pour atteindre 300 milliards de dollars d'ici 2035. Les États membres qui en ont les moyens ont promis d'allouer 1.300 milliards de dollars par an en financement climatique d'ici 2035. La COP29 a également mis l'accent sur une meilleure distribution des ressources, avec une attention particulière portée à l'agriculture familiale et aux petits producteurs.

Les données actuelles sont déjà très controversées et ne prouvent pas que les objectifs soient atteints. Selon l'OCDE, 115.9 milliards de dollars auraient été mobilisés en 2022, mais des ONG comme Oxfam estiment que la valeur réelle des financements climatiques ne dépassait pas 24.5 milliards en 2020, en raison de pratiques comptables contestées, d'une confusion entre prêts et dons, et de la non-prise en compte de l'inflation. Pire encore, plus de la moitié des financements auraient été octroyés sous forme de prêts, accentuant le risque de surendettement des pays bénéficiaires.

Repenser en profondeur l'architecture du financement agricole en Afrique.

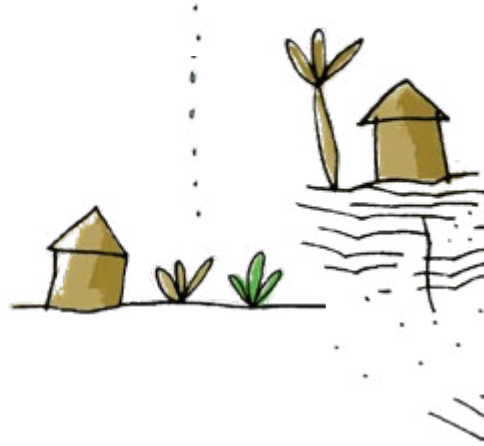

8 FAO, PNUD & PNUE. (2021). Une opportunité se chiffrant à plusieurs milliards de dollars – Réorienter le soutien au secteur agricole pour transformer les systèmes alimentaires. Rome. https://doi.org/10.4060/cb6683fr

Les évolutions géopolitiques, comme le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, compliquent davantage la situation, créant des incertitudes quant à la capacité des acteurs internationaux à augmenter et à réorienter efficacement les financements nécessaires pour l'agriculture et les populations les plus vulnérables face au climat.

La transformation est toujours freinée par des défis structurels.

## Pour une refonte du financement agricole

Malgré des avancées notables au cours des deux dernières décennies, la transformation du secteur agricole en Afrique subsaharienne peine à s'étendre, toujours freinée par des défis structurels. Pourtant centrale pour les économies africaines, l'agriculture reste largement sous-financée au profit d'autres secteurs comme les infrastructures, l'énergie ou la télécommunication. Si les initiatives politiques comme le CAADP et la déclaration de Malabo ont servi à définir un cadre stratégique, les objectifs de financements, trop arbitraires, restent inaccessibles pour la majorité des États.

Le problème n'est pas uniquement un manque de ressources, mais aussi leur allocation trop restreinte et mal ciblée. Les financements publics sont alloués en majorité à des services collectifs indirects, avec des effets limités sur les producteurs. Les subventions aux intrants encouragent rarement les pratiques agricoles durables et limitent la diversification des cultures. À cela s'ajoutent des politiques commerciales peu alignées avec les enjeux agricoles, qui fragilisent la production locale en exposant les marchés africains à des produits importés, massivement subventionnés. Dans un contexte de coupes budgétaires, la dépendance aux bailleurs internationaux pose aussi la question de la pérennité des structures de financements actuels. De plus, les investissements étrangers privilégient souvent des projets dans certaines filières à fort potentiel commercial, orientés à l'export, délaissant les agricultures familiales.

Il convient donc de repenser en profondeur l'architecture du financement agricole en Afrique. D'abord, en améliorant la qualité et la fiabilité des données publiques sur les dépenses agricoles, un enjeu majeur qui permettrait de mieux évaluer les besoins au cas par cas. Ensuite, en réorientant les ressources disponibles vers des instruments plus adaptés : appuis directs aux petits producteurs, investissements dans les chaines de valeur locales, soutien aux coopératives et développement de mécanismes de financement mixte orienté vers les petites exploitations, souvent exclues des circuits de financement classiques. C'est un fait, les outils actuels ne suffisent plus. Mieux utiliser les financements existants - aussi rares soient-ils - pourrait avoir un impact immense, à condition de s'inscrire dans une transformation long-terme, et non dans une logique de rustine budgétaire.

**Rédaction : Lola Pochet**

**La France n'a jamais vraiment disparu de la carte. Les deux versions du franc CFA (l'une pour l'Afrique de l'Ouest, l'autre pour l'Afrique centrale) circulent toujours dans les anciennes colonies françaises au sud du Sahara. Adossées à l'euro, ces deux monnaies communes[1] permettent aussi un accès privilégié de l'Union européenne aux marchés africains. Mais les paysannes et les paysans peinent à en voir les avantages.**

# **Franc CFA,** mais à quel prix ?

## Une monnaie qui décourage l'agriculture locale

Un article de Naïs El Yousfi. Illustrations d' Olivier Swenne

**DANS CET ARTICLE :**

> **Laurent Delcourt**, sociologue et historien.

> **Xavier Dupret**, économiste. Les entretiens ont eu lieu, en août 2024, à la suite de la projection du film « L'argent, la liberté, une histoire du franc CFA » (2022) de Katy Léna Ndiaye, au Festival Alimenterre à Bruxelles.

Bassirou Diomaye Faye, président du Sénégal, déclarait en mars 2024, quelques semaines avant de remporter les élections : « *Il n'y a pas de souveraineté sans souveraineté monétaire* ». Longtemps relégué aux cercles d'économistes et de militants panafricanistes, le débat sur le franc CFA s'est imposé ces dernières années sur la scène politique et dans les discussions sur l'émancipation économique des États africains. Entre réformes annoncées et contestations grandissantes, ce vestige de la colonisation continue d'alimenter un système qui interroge : garantit-il la stabilité ou perpétue-t-il une forme de dépendance économique ? À l'heure où plusieurs pays songent à s'émanciper, la question n'a jamais été aussi brûlante.

### Stabilité et dépendance

La stabilité économique demeure l'argument clé justifiant le maintien du franc CFA. Les partisans de cette monnaie rappellent que les pays ayant opté pour une devise nationale, à l'instar du Ghana, ont souvent été confrontés à une forte instabilité, notamment une inflation galopante. La parité fixe avec l'euro agirait ainsi comme un rempart contre les fluctuations monétaires et limiterait les risques liés aux crises de change.

1 Le franc CFA est le nom porté par deux monnaies communes ouest-africaines et centre-africaine. Bien que les deux monnaies soient appelées le franc CFA et aient la même valeur, elles ne sont pas interchangeables. Le franc CFA de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, Sénégal et le Togo. Le franc CFA en Afrique centrale est la devise officielle des six États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, Tchad.

Pourtant, ce système alimente une dynamique de dépendance économique. L'économiste Xavier Dupret évoque ainsi une « culture de la rente » propre au franc CFA. En limitant l'inflation et en préservant le pouvoir d'achat du franc CFA, les États continuent à importer des biens à haute valeur ajoutée – un commerce qui bénéficie avant tout aux élites politiques et économiques locales – tout en misant sur l'exportation de matières premières -pétrole, cacao, coton ou uranium- pour équilibrer leur balance commerciale. Or, souligne-t-il, « *on constate dans l'histoire une forte érosion en termes de taux de change nominal car quand vous exportez des matières premières et que vous importez des biens à haute valeur ajoutée, vous perdez en pouvoir d'achat : c'est la dégradation des termes de l'échange.* »

Si une sortie du franc CFA est envisagée par certains comme une nécessité, elle ne peut se faire sans une transition rigoureuse. « *On ne peut pas changer un système qui existe depuis 70 ans en un claquement de doigt, c'est même dangereux. Il faut des fondamentaux économiques complètement différents, une autre gouvernance, d'autres infrastructures, et c'est un travail de longue haleine.* »

Le contexte géopolitique actuel complique encore davantage cette perspective. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger, parmi les pays les plus enclins à rompre avec le franc CFA, traversent une période de grande instabilité sécuritaire et politique. Le sociologie et historien Laurent Delcourt met en garde : « *Sortir du franc CFA n'est pas sans risque. D'emblée, cela pourrait éroder la confiance des investisseurs internationaux et des milieux économiques régionaux.* »

La récente scission de ces trois États avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, effective depuis janvier 2025, accentue encore les incertitudes. « *Les pays voisins risquent d'adopter des mesures de rétorsion fragilisant ces économies et donc la nouvelle monnaie qu'ils mettraient en place. (…) Ces pays risquent de voir leur possibilité d'emprunt diminuer et leurs populations s'appauvrir davantage.* »

> *« Ce qui fait la force d'une monnaie, c'est la confiance. Le franc CFA, puisqu'il est arrimé à l'euro, inspire la confiance. Il vaut mieux pas de sortie du franc CFA qu'une sortie improvisée, et les pays concernés n'ont pas encore l'air prêts. Sans réserve de monnaie en face, on va aller de dévaluation en dévaluation, puis vers de l'hyper-inflation comme on l'a vu en Amérique latine. »*
>
> **XAVIER DUPRET**

## Une parité anachronique et un ancrage problématique

Depuis la fin de la parité entre le dollar et l'or en 1972, la plupart des devises à travers le monde évoluent sous un régime de change flottant. Lorsqu'il s'agit de privilégier la stabilité de l'emploi et de la production, un taux de change flexible apparaît plus adapté qu'un système rigide. Pourtant, dans les deux zones franc CFA (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), les banques centrales ne cherchent pas à améliorer la compétitivité-prix des économies locales. Conséquence : à l'exception de la Côte d'Ivoire, tous les pays enregistrent un déficit commercial chronique.

Ces déséquilibres s'expliquent en partie par l'ancrage du franc CFA à l'euro, une monnaie façonnée selon les intérêts des économies européennes. Composées de pays majoritairement pauvres, les pays des deux zones CFA subissent depuis des décennies les effets de politiques monétaires décidées d'abord à Paris, puis à Bruxelles, sans prise en compte de leurs réalités économiques spécifiques. Cette dépendance prive ces États d'une

© Olivier Swenne

marge de manœuvre essentielle pour ajuster leur politique monétaire en fonction de leurs propres besoins et priorités.

Selon l'économiste Xavier Dupret, « *pour avoir une monnaie arrimée à l'euro, vous devez avoir une valeur ajoutée sur place qui est importante. Or, il n'y a pas eu de diversification économique depuis les dépréciations des années 90, pas d'industrialisation, pas d'infrastructures… Dans ce contexte, le franc CFA est un étouffoir à croissance économique. C'est d'ailleurs pour ça qu'il est aussi un étouffoir à inflation.* »

Avoir une monnaie forte permet d'importer des produits alimentaires à moindre coût, ce qui peut s'avérer crucial en zone urbaine et considérant les défis agricoles de l'Afrique subsaharienne. Sauf que le serpent se mord la queue… En augmentant la dépendance aux importations alimentaires, on décourage le développement de la filière agricole en rendant les produits locaux plus chers que les produits importés. Avec la folle croissance démographique déjà amorcée et qui ne va que s'accélérer dans les prochaines années, il devient crucial d'investir dans des infrastructures et la diversification des économies, notamment pour nourrir les populations et absorber la jeunesse qui arrivera sur le marché du travail.

## Des économies sous financées

Dans leur volonté de préserver les réserves extérieures et de maintenir la parité fixe avec l'euro, les banques centrales des zones franc CFA adoptent une politique monétaire extrêmement restrictive. La lutte contre l'inflation prime sur tout, limitant drastiquement la création monétaire et, par extension, l'octroi de crédits aux États, aux entreprises et aux ménages. La peur de l'inflation et le conservatisme monétaire assujettissent tellement les banques centrales, qu'en zone ouest-africaine, les avances aux États sont supprimées depuis 2005. Contraints de se financer sur les marchés, ces derniers s'endettent auprès des banques commerciales à des taux prohibitifs. D'autant que ce sont les filiales étrangères -essentiellement françaises et européennes- qui dominent au sein d'une structure oligopolistique leur permettant de réaliser d'importants profits sans avoir à se soucier du financement des économies locales.

En somme, le secteur productif est bridé par l'indisponibilité du crédit. L'économiste Kako Nubukpo, ancien ministre togolais et vif critique franc du CFA, pointe du doigt le paradoxe : « *On n'a pas d'émergence sans crédit et plus d'inflation inciterait à investir. Il y a une contradiction entre le discours de*

*« Le rejet du franc CFA est avant tout symbolique ; c'est le vestige du pacte colonial qui perpétuait des relations de dépendance dont le franc CFA continue à être un rouage essentiel (…) Il demeure un des symboles les plus visibles de cette emprise post-coloniale.*
*Il n'est donc pas étonnant qu'il suscite un profond ressentiment de la part de la jeunesse africaine qui manipule tous les jours cette monnaie, qu'elle considère comme un vestige de cette colonisation. Pour beaucoup, cette dépendance est l'un des facteurs du mal développement de cette région. »*

**LAURENT DELCOURT**

*l'émergence, qui demande des financements importants, et le système du franc CFA.* » Pour Xavier Dupret, « *le secteur agricole en particulier manque cruellement d'infrastructures en amont et en aval, et ça se finance. De plus, les entreprises auront à un moment besoin de réels crédits, pas de microcrédits, donc la politique monétaire est importante. On peut répondre à ces défis dans le cadre du franc CFA avec les banques régionales, mais il faudra un soutien de la Banque centrale européenne (BCE) pour qu'il y ait un surcroit de liquidités et d'avantage de crédit sur place.* »

## Le drainage des ressources

Ces mécanismes s'accompagnent d'une fuite massive des capitaux. Les multinationales présentes dans les deux zones CFA rapatrient librement leurs bénéfices à l'étranger, sans entrave monétaire ni risque de dévaluation. Cette convertibilité sans restriction prive les pays africains d'une part substantielle de leurs richesses, qui alimente les économies occidentales plutôt que d'être réinvestie localement. À cela s'ajoute l'évasion fiscale facilitée par des structures opaques, réduisant encore les marges de manœuvre budgétaires des États. Résultat : des infrastructures en souffrance, une dépendance accrue aux financements extérieurs et une économie en perpétuel déséquilibre, où l'accumulation du capital profite davantage aux investisseurs étrangers qu'aux populations locales.

*« Si un petit pays arrime unilatéralement sa monnaie à un plus grand voisin, il transfère en fait sa souveraineté en termes de politique économique à ce plus grand voisin. »*

**ROBERT MUNDELL, PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE**

Ainsi, plus qu'un simple outil monétaire, le franc CFA incarne un système d'extraversion économique qui, loin de favoriser l'intégration régionale ou l'émergence d'une puissance africaine autonome, maintient les pays de la zone dans une dépendance structurelle aux économies du Nord.

## La seule sortie du franc CFA ne sera pas une réponse

La sortie du franc CFA, bien que symboliquement forte, ne saurait constituer à elle seule une réponse suffisante aux défis économiques des pays d'Afrique subsaharienne. Une telle rupture monétaire ne peut être dissociée d'une refonte plus globale des politiques économiques, en particulier dans le secteur agricole, véritable clé de voûte de la souveraineté économique et alimentaire. Aujourd'hui, « *une part substantielle des réserves de change de ces pays est consacrée aux importations alimentaires* » confirme Laurent Delcourt, fragilisant leur capacité à financer leur propre développement. Une agriculture performante et résiliente permettrait non seulement de tendre vers l'autosuffisance alimentaire, mais aussi de préserver ces précieuses réserves pour financer l'industrialisation et la modernisation des infrastructures rurales. Pour y parvenir, des politiques volontaristes sont indispensables : accès facilité au crédit pour les petits producteurs, amélioration des infrastructures, développement d'unités locales de transformation agricole afin d'accroître la valeur ajoutée et de stimuler l'emploi en milieu rural.

Comme le souligne Xavier Dupret, « *la sécurité alimentaire sans investissements, c'est un leurre* ». La démographie croissante et les défis écologiques imposent une modernisation des pratiques, combinant rationalisation des rendements et intégration des logiques productives, sans pour autant sacrifier l'agriculture paysanne. Or, ces transformations structurelles restent tributaires d'une gouvernance rénovée et d'une véritable intégration politique régionale, conditions *sine qua non* pour garantir la viabilité d'une nouvelle monnaie.

Dans ce contexte, le rôle des Accords de partenariat économique (APE) apparaît particulièrement délétère. La suppression des droits de douane sur des produits stra-

*« C'est bien de contester le franc CFA mais cela ne doit pas mettre dans l'ombre des enjeux qui sont nettement plus importants, où la dimension post-coloniale est peut-être moins tangible mais bien plus prégnante. »*

**LAURENT DELCOURT**

tégiques comme le blé et le lait – à l'instar de l'accord signé par le Cameroun – met à mal les filières locales, déjà affaiblies par la surévaluation du franc CFA. Une monnaie forte renforce la compétitivité des importations et, conjuguée à la libéralisation des marchés, crée une double peine : elle prive les États de revenus douaniers tout en intensifiant la concurrence étrangère sur des secteurs productifs locaux encore fragiles. Pis encore, les subventions européennes viennent aggraver cette distorsion, soumettant les producteurs africains à une triple peine face aux produits occidentaux et asiatiques.

Sur le plan économique, cette politique repose sur un dogme libéral éculé selon lequel l'accumulation de réserves de change et une spécialisation accrue favoriseraient, par un effet de ruissellement, l'investissement productif local. Or, l'histoire récente infirme ce postulat : les pays d'Asie du Sud-Est qui ont su protéger leurs industries naissantes affichent aujourd'hui une bien meilleure résilience économique. Dès lors, si la contestation du franc CFA reste légitime, elle ne doit pas occulter des enjeux autrement plus structurants, tels que la refonte des cadres commerciaux et monétaires, dont les impacts à long terme s'annoncent autrement plus décisifs pour l'avenir économique du continent.

## Remettre en cause le système au-delà du CFA

La fin du franc CFA est parfois présentée comme la pierre angulaire de l'émancipation économique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Pourtant, pour les millions de paysans qui font vivre ces régions, le changement de monnaie ne suffira pas à renverser un système économique qui les maintient en marge du développement. Tant que leurs productions resteront sous-évaluées et le secteur agricole sous-financé, tant que les marchés locaux seront inondés de produits importés à bas prix, tant que les politiques agricoles privilégieront l'exportation au détriment de la souveraineté alimentaire, la question monétaire ne changera pas leurs réalités quotidiennes.

Le véritable enjeu est celui d'un modèle économique conçu pour servir les intérêts des grandes puissances et des multinationales, bien plus que ceux des communautés rurales. Depuis des décennies, le franc CFA a facilité la pénétration des produits européens sur les marchés africains, contribuant aux difficultés des filières vivrières locales et à la dépendance alimentaire. Sans une réorientation des politiques agricoles et commerciales, sans un soutien massif aux petits producteurs pour qu'ils puissent nourrir leurs propres populations et vivre dignement de leur travail, l'abandon du CFA risque de n'être qu'un leurre.

**Propos recueillis par Naïs El Yousfi**

## Pour aller plus loin

> « L'arme invisible de la Françafrique – Une histoire du franc CFA » de Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla. Publié en 2018.

> « L'argent, la liberté, une histoire du franc CFA » de Katy Léna Ndiaye. Documentaire sorti en 2022.

**La consommation en Europe de nombreux produits (café, chocolat, soja, etc.) aggrave la disparition des forêts tropicales. L'Union européenne contribue de manière significative à la déforestation dans les pays producteurs. Pour tenter d'y remédier, elle a décidé de mettre des règles en place.**

# Forêts en danger : qui paye la note ?

## le règlement anti-déforestation de l'Union européenne mis à l'épreuve

Un article de Patrick Veillard. Illustrations de Philippe Goossens

**DANS CET ARTICLE :**

- **Alain Karsenty**, économiste au CIRAD.
- **Julie Stoll**, déléguée générale chez Commerce Équitable France.
- **Yeo Moussa**, directeur de la coopérative ivoirienne Yeyasso.
- **Juan Pablo Solis**, conseiller climat et environnement chez Fairtrade International.
- **Salvator Ianello**, PDG de la chocolaterie belge Galler.

Depuis 2023, le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (initiales : RDUE) veut que les importateurs d'une série de commodités identifient et atténuent les risques de déforestation liés à leurs approvisionnements[1]. Cette loi donne lieu à des opportunités mais aussi à des risques (notamment d'implémentation). Elle a été l'objet en 2024 de nombreux combats, d'un report à décembre 2025 et de divers retournements législatifs.

1 SPF Environnement. 27/06/2024. Règlement européen sur les produits sans déforestation (EUDR).

Le règlement RDUE vise initialement à interdire la mise sur le marché de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 30 décembre 2020. Il couvre sept commodités (café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois) ainsi que certains produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois ou le papier imprimé. Pour être conformes, ces produits devront notamment être zéro déforestation (selon la définition FAO), légaux (selon les lois du pays d'origine) et faire l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée. Cette dernière implique d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques, notamment en retraçant les produits jusqu'à leur parcelle d'origine (principe de géolocalisation).

### Il faut sauver le soldat RDUE

Voté avec une écrasante majorité au Parlement européen en 2022, le RDUE est officiellement entré en vigueur en juin 2023. Mais il a fait depuis l'objet de vigoureuses contre-attaques. D'abord en avril 2024 de la part d'une vingtaine de pays membres de l'UE, puis fin 2024, du nouveau Parlement dominé par la droite conservatrice et l'extrême-droite, le tout dans un contexte de recul écologique généralisé. Si les amendements proposés sont finalement restés lettre morte, l'application du texte a tout

© Philippe Goossens

de même été reportée à décembre 2025 par la Commission, notamment du fait de son retard à publier les documents d'orientation. Le soldat RDUE est-il sauvé pour autant ? Cela serait trop simple.

Car la loi est aujourd'hui encore très critiquée, notamment par les pays les plus directement concernés, tels le Brésil et son soja ou l'Indonésie et son huile de palme. Ces derniers concentrent leurs attaques sur le système dit de « benchmarking », qui consiste à classer les pays en trois niveaux – faible, standard, fort – selon leur risque de déforestation. Plus un niveau est élevé, plus les exigences de diligence raisonnée sont accrues et les contrôles par les autorités compétentes fréquents. **D'après Alain Karsenty, économiste au CIRAD** (Centre de coopération internationale en

recherche agronomique pour le développement), « *de nombreux pays considèrent ce système comme orienté, discriminatoire et punitif. Mais ce n'est pas vrai selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), car la traçabilité est demandée à tout le monde* ».

Les pays européens sont également concernés. L 'Autriche, entre autres, découvrant sur le tard le règlement pour leurs secteurs agricoles et forestiers, a fait pression pour l'on introduise une nouvelle catégorie, dite de risque zéro. « *L'amendement introduisant ce niveau additionnel, qui enlevait les dernières contraintes fortes du RDUE, était beaucoup plus limite au regard de l'OMC, raison pour laquelle il a finalement été retiré* » explique Alain Karsenty.

## Pressions et concessions

Mis sous pression, le RDUE risque de perdre en crédibilité. L'accord UE-Mercosur, récemment signé avec le bloc sud-américain, pourrait permettre à ses pays membres – dont le Brésil, l'un des pays au plus fort taux de déforestation au monde – d'éviter d'être classés dans la catégorie à risque élevé, grâce à un « cadre de coopération »[2] lié à cet accord commercial, qui impliquerait plus d'échanges « d'informations sur les efforts en matière de lutte contre la déforestation . »

Un autre problème concerne les nombreuses définitions de ce qu'est une forêt. L'UE suit les critères de de la FAO définissant une forêt comme un couvert arboré recouvrant au moins 10% d'une surface d'un demi-hectare. De nombreux pays ayant des définitions différentes, un produit légal dans ces pays d'origine pourrait être refusé à l'import dans l'UE, ce qui laisse présager de représailles commerciales et autres plaintes pour protectionnisme des pays tiers vis-à-vis de l'UE au sein de l'OMC.

Dans ce contexte, il existe un risque important que le règlement détourne certains importateurs des pays les plus à risque, tels la République démocratique du Congo (RDC) ou le Cameroun qui ont encore un important couvert forestier, avec comme victimes collatérales leurs petits producteurs privés de débouchés vers l'UE. « *Ces pays se défendent en arguant qu'ils ne déforestent pas mais font du cacao sous ombrage en agroforesterie* » indique Alain Karsenty. « *Mais ils le font en changeant l'usage des terres, ce qui, toujours selon la FAO, correspond à de la déforestation* ». Consciente du problème, la Commission semble prête à faire des concessions au cas par cas. Elle parle d'exceptions dans certains documents de travail, notamment dans le cas de la « *production à petite échelle de produits connexes* ».

## Un manque d'accompagnement des petits producteurs

Un autre défaut majeur du RDUE, selon de nombreux acteurs de la société civile, est le manque d'accompagnement des petits producteurs dans la mise en conformité au règlement. **Pour Julie Stoll, déléguée générale chez Commerce Équitable France,** « *on ne peut pas traiter de manière similaire le cacao et le soja. La production de ce dernier est dominée par des acteurs très puissants et dont les causes de déforestation sont très différentes du cacao, produit à 80% par des petits producteurs en agriculture familiale. Pour que les exigences de traçabilité du RDUE ne deviennent pas pour eux un fardeau supplémentaire, il faut leur allouer davantage de moyens. Or, à ce stade, seul l'article 11 du règlement évoque la possibilité (et non une exigence) de soutien, notamment financier. Il faut des normes qui tirent les pratiques environnementales vers le haut mais aussi des dispositifs d'accompagnement pour les plus fragiles* ».

Le secteur du cacao présente la particularité d'avoir des coûts de traçabilité très élevés.

Les coûts d'implémentation très élevés, à la fois d'investissement et structurels, posent particulièrement problème dans des filières

2 Euractiv. 12/12/2024. L'accord commercial avec l'UE pourrait donner au Mercosur un avantage sur le règlement européen anti-déforestation.

aussi fragilisées que le cacao ouest-africain. **Yeo Moussa, directeur de la coopérative ivoirienne Yeyasso**, témoigne ainsi des moyens qu'a nécessité leur mise en conformité : « *Le géoréférencement des parcelles de nos 7 000 et quelques producteurs a demandé beaucoup de financements, par exemple pour équiper en GPS et en motos le personnel en charge de collecter les données. Il a également fallu s'équiper en logiciels et autres outils d'analyse, afin d'évaluer les éventuels empiètements sur les forêts classées et les zones protégées* ».

À ce sujet, Julie Stoll indique que Commerce Équitable France « *a réalisé une étude calculant le coût de la mise en conformité du secteur cacao ivoirien. Elle révèle des coûts d'investissement de l'ordre de 50 000 euros pour une coopérative moyenne de 1 500 membres. Les coûts récurrents sont également élevés, du fait des emplois pérennes qu'impliquent les systèmes de gestion de la traçabilité, tels que la séparation des lots, l'étiquetage, etc.* »[3]. Cette étude indique par ailleurs « *une corrélation forte entre le niveau de conformité des coopératives et la présence de certifications, notamment équitables* », ces dernières pouvant leur fournir des services tels que de l'analyse de données satellitaires[4].

Afin de pouvoir mieux se préparer, « *le report à décembre 2025 n'a pas été accueilli comme une catastrophe, plutôt comme une évidence* » note Julie Stoll.

Mais selon **Juan Pablo Solis, conseiller climat et environnement chez Fairtrade International**, ce délai supplémentaire, « *diminue le sentiment d'urgence, face à l'immensité de la tâche* ».

## « Who pays the bill » ?

Le problème est de savoir qui paie in fine. Pour Juan Solís, « *les coûts doivent en théorie être répartis entre les acteurs de la chaine* ».

Le secteur du cacao présente la particularité d'avoir des coûts de traçabilité très élevés, entre autres à cause des intermédiaires et

© Philippe Goossens

du grand nombre de planteurs difficiles à identifier. La Côte d'Ivoire tente bien de former des pisteurs à la traçabilité ou de fournir aux producteurs des cartes d'identité électroniques. Mais ce type de processus est très lent, en dépit des programmes de coopération entre l'UE et les États fournisseurs, « *sur lesquels il ne faut pas lâcher* », dixit Julie Stoll. Dans les pays aux marchés du cacao plus régulés, des organisations gouvernementales et autres chambres de commerce peuvent aussi jouer un rôle important de soutien à la mise en conformité au RDUE.

Une flambée des prix du cacao peut-elle constituer une opportunité de mieux financer cette mise en conformité ? « *C'est assez contre-intuitif, mais l'augmentation des prix déstructure les coopératives* » indique Julie Stoll. Le problème des crédits de campagne, autrement dit de trésorerie, amène les coopératives à perdre leurs accès aux petits producteurs au profit des négociants. Dans un contexte d'inflation des prix, les négociants, concurrents directs des coopératives, ont « *plus de cash et une meilleure capacité à collecter le cacao à un meilleur prix pour les producteurs. Les coopératives connaissent alors une baisse importante de leur chiffre d'affaire qui réduit d'autant leurs capacités d'investissement dans la conformité RDUE* ».

Julie Stoll plaide pour que « *les grosses entreprises soient davantage mises à contribution, cf. les centaines de millions d'euros de divi-*

3 Programme équité. Avril 2024. Nouvelles réglementations pour un cacao zéro déforestation. Quel rôle et quels coûts pour les coopératives ivoiriennes ? Comment et pourquoi accompagner leur mise en conformité ? Voir également « *Fairtrade. The effect of Fairtrade on forest protection and deforestation prevention* ». 30/05/2024.

4 Exemple du partenariat du certificateur Fairtrade avec Satelligence.

*« Le RDUE s'est engouffré dans l'idée d'une traçabilité totale à la parcelle, ce qui se révèle extrêmement couteux et peu efficient ».*

*dendes des Ferrero, Nestlé, Cadbury, Mars ».* Pour financer la transition du secteur, « *il faut s'organiser collectivement. Les dépendances à tel ou tel négociant seront accentuées si les acteurs concernés se vautrent dans leur coin ».*

## Quelles alternatives au modèle actuel ?

Si la loi est donc absolument nécessaire (et urgente), ses incohérences et sa complexité risquent de pénaliser un grand nombre d'acteurs, en premier lieu les petits producteurs et les coopératives, ainsi que certains importateurs de petite ou moyenne taille. Peut-on envisager d'autres manières de procéder ?

« *Le RDUE s'est engouffré dans l'idée d'une traçabilité totale à la parcelle, ce qui se révèle extrêmement couteux et peu efficient* » explique Julie Stoll. C'est également ce que soulignait **Salvator Ianello, PDG de la chocolaterie belge Galler,** lors d'un petit déjeuner équitable au Parlement fédéral belge le 16 janvier 2025 : « *Nous sommes d'accord avec la philosophie de cette législation. Mais dans un contexte d'explosion des prix du cacao et d'inflation normative, qui enrichit surtout les bureaux de consultance, nous avons besoin d'un format plus léger et d'une implémentation plus progressive* ».

Comme alternative, Alain Karsenty plaide pour une certification de type « territoires zéro déforestation ». « *Cette approche présente l'avantage d'instaurer une dynamique collective, plus équitable pour les petits producteurs, qui ne doivent plus supporter les coûts individuellement. C'est par contre moins fiable en termes de traçabilité, ce qui oblige à plus et mieux contrôler l'entrée illégale ou le blanchiment de cacao* ».

« *La faible garantie de traçabilité est la raison pour laquelle Fairtrade International est opposée à ce type d'approche* » indique Juan Solis. « *Avec un système territorial, une infraction 'contaminerait' toutes les organisations, y-compris celles ayant investi et créé de la valeur ajoutée pour lutter contre la déforestation, ce qui nous parait inéquitable* ».

## Au-delà du RDUE

Juan Solis rappelle que, « *des solutions purement normatives basées sur de la géolocalisation et l'exclusion du marché ne pourront pas éradiquer les causes profondes de la déforestation : faible gouvernance, exploitation minière illégale, trappe de pauvreté, etc.* »

Une piste plus incitative, conciliant maitrise des dépenses budgétaires et rémunération des efforts de durabilité, pourrait être le développement d'une approche de type 'bonus – malus'. Alain Karsenty détaille : « *L'idée, explorée en Côte d'Ivoire consiste à appliquer un droit de douane différencié à l'export, en fonction du respect de la norme ARS1000*[5]*. Ce droit serait dynamique dans le temps : en augmentant, il finirait par rendre le 'business as usual' trop couteux. Cela inciterait les entreprises à investir dans la conformité, tandis que les rentrées fiscales permettraient de soutenir les coopératives, le tout sans réduire le budget de l'État* ». Ce système, s'il nécessite de plus amples recherches pour être intégré dans les règles de fixation de prix et de primes en vigueur en Côte d'Ivoire, permettrait à cette dernière de s'aligner sur les objectifs environnementaux du RDUE[6].

En définitive, le délai d'un an d'application du RDUE en décembre 2025 devrait être utilisé pour développer ce type d'accompagnement à la mise en œuvre, tout en évitant de nouvelles incertitudes législatives, étant donné les sommes déjà investies pour se conformer à la loi.

**Rédaction : Patrick Veillard**

5 'L ARS 1000 est une norme panafricaine de production de cacao durable et traçable, mise en place par le Conseil cacao, un organe de régulation de la filière.

6 AFD. Etude de la faisabilité d'un mécanisme fiscal incitatif pour un cacao durable en Côte d'Ivoire.

DE QUEL DROIT ?

**Les normes juridiques internationales subordonnent souvent l'agriculture aux règles du commerce mondial. La profusion d'initiatives en faveur de la sécurité alimentaire, de l'agrobiodiversité ou des droits paysans masquent l'absence d'obligations contraignantes et le poids dominant des considérations économiques dans les négociations internationales.**

# Règles agricoles et **désordre mondial**

Un article de Lou Aendekerk. Illustrations de Juan Mendez

**DANS CET ARTICLE :**
Entretien avec **Morgane Leclercq**, chercheure postdoctorale au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG) de l'Université de Sherbrooke (Canada).

Peut-on imaginer un droit international agricole qui reconnaîtrait la primauté de la diversité alimentaire, du vivant et des droits des communautés paysannes sur le seul impératif libéral ? Morgane Leclercq, chercheure de l'Université de Sherbrooke (Canada), dresse un panorama critique du système juridique international qui encadre aujourd'hui le monde agricole. En revenant sur ses évolutions historiques et ses principaux fondateurs, elle en dévoile les lacunes profondes et ouvre des pistes pour une réorientation normative.

## Tour d'horizon d'un droit agricole sous influences

Le caractère complexe et fragmenté du droit régissant le monde agricole se manifeste nettement par la multiplication de textes plus ou moins contraignants, élaborés sans toujours tenir compte les uns des autres. Au niveau international, une grande diversité d'instruments concerne ainsi une ou plusieurs facettes de l'agriculture.

Parmi les instruments les plus structurants figure indéniablement le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), adopté en 2021 sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « *Le TIRPAA vise à protéger le matériel génétique d'origine végétale ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture* », explique Morgane Leclercq. « *Or, la durabilité de l'agriculture dépend largement de la conservation, de l'échange et de l'utilisation judicieuse de ce matériel. Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, que l'on retrouve dans les semences, boutures et graines, sont essentielles à la production alimentaire et à une agriculture durable* ».

Autres pièces importantes de cet édifice juridique : la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992, ainsi que son Protocole de Nagoya adopté en 2014, jouent un rôle clé dans la régulation de l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices issus de leur exploitation. Si ces instruments ont un champ d'application plus large que le seul domaine

agricole, la nature singulière de la biodiversité cultivée fut reconnue peu après leur adoption, présentant des « *spécificités, des caractéristiques et des problèmes distincts appelant des solutions particulières* », note la chercheure.

Pour compléter ce panorama, on devrait encore présenter la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui s'attaque à la prolifération des organismes nuisibles affectant les végétaux. « *Cette mission est essentielle alors que 20 à 40% des cultures sont encore aujourd'hui perdues à cause de maladies liées aux plantes, ce qui cause bien sûr préjudices aux agriculteurs !* », rappelle Morgane Leclercq.

Enfin, les droits humains ne sont pas absents du tableau. « *Dans plusieurs instruments de droit international, régional et national, les États ont reconnu le droit à une alimentation adéquate et le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim* », explique la docteure en droit. Inscrit à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ce droit impose notamment aux États de prendre des mesures appropriées pour améliorer les méthodes de production alimentaire, et touche donc directement aux politiques agricoles. « *Cela doit passer par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle ou par la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles* ».

Mais derrière cette diversité normative, un constat se dessine : le droit international économique impose malgré tout sa logique comme cadre de référence du monde agricole. « *Or, les accords multilatéraux, plurilatéraux ou bilatéraux qui régissent le commerce des denrées alimentaires sont fondés sur des principes de l'économie libérale qui négligent la durabilité de l'agriculture* », constate la juriste. À ce titre, l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne prend en compte les valeurs non-marchandes, telles que la sécurité alimentaire ou l'environnement, qu'à titre accessoire[1].

Alors que certains constatent amèrement l'échec de la communauté internationale et du droit dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la transition des modèles de production et de consommation[2], il est légitime de s'interroger sur les facteurs historiques qui ont conduit à l'adoption de cadres juridiques tournés essentiellement vers des logiques libérales, bien loin du « droit désirable » et des volontés politiques affichées.

## Du champ à la norme, récit d'une transformation

Pour Morgane Leclercq, il est essentiel de revenir sur les grandes évolutions de l'agriculture elle-même si l'on veut saisir l'ampleur des transformations du droit agricole. Dès la fin du XVII^e^ siècle, en Occident, les plantes cultivées sont de plus en plus sélectionnées et cultivées pour leur productivité, « *plutôt que pour leur beauté, leur goût ou leur diversité* ». L'agriculture s'oriente alors vers une logique de profit : c'est le début de la première Révolution agricole.

l'Accord sur l'agriculture de l'OMC ne prend en compte les valeurs non-marchandes, telles que la sécurité alimentaire ou l'environnement, qu'à titre accessoire.

Dans ce contexte, des savants et grands propriétaires intéressés par l'agronomie vont tenter « d'améliorer » les populations végétales utilisées par les paysannes et les paysans[3]. Grâce aux découvertes de la sexualité et de la génétique des plantes, puis à la technique de la transgénèse et aux progrès de l'ingénierie, de nouvelles variétés voient le jour, développées et testées en conditions contrôlées de laboratoire.

1 Parent, G. et Léonide Modou, K. (2019), Les expressions de la spécificité agricole. Revue de droit d'Ottawa / Ottawa Law Review, 50(1), 99-129.

2 Guignier, A. (2009). Le Droit International Face à L'insécurité Alimentaire et Environnementale : État des Lieux et Perspectives. Écologie & Politique, 38(1), 109-119. https://shs.cairn.info/article/ECOPO_038_0109/pdf?lang=fr.

3 Hermitte, M-A. et Kahn, P., Les ressources génétiques végétales dans les rapports Nord-Sud, Bruxelles, Bruylant, 2004.

© Juan Mendez

*« Il y a bien eu des lois qui ont été promulguées pour promouvoir la concurrence et prévenir certaines pratiques abusives, mais dans les faits, les grandes entreprises ont su contourner ces contraintes. »*

*« Mais il y a un revers à la médaille. De nombreuses variétés traditionnelles sont remplacées par ces variétés modernes à plus haut rendement, ce qui entraîne une érosion majeure de la biodiversité cultivée traditionnellement »*, explique la chercheure. Dans les pays colonisés, la cadence à laquelle les variétés sont remplacées est encore bien plus rapide qu'en Occident, et s'accélère davantage entre 1960 et 1990 lors de la Révolution verte.

Alors que plusieurs acteurs sonnent l'alarme, *« pendant cette période, le droit évolue pour protéger les droits des sélectionneurs, pourtant à l'origine de l'uniformisation des cultures »*. La Convention UPOV de 1961, révisée en 1978 et 1991, offre ainsi la possibilité aux obtenteurs d'obtenir des droits sur des variétés distinctes, homogènes et stables, limitant les pratiques des communautés paysannes qui conservent, échangent, vendent et sèment traditionnellement des semences issues de leurs récoltes.

*« Un deuxième tournant a lieu lorsque les États reprennent les négociations pour la création d'une institution internationale destinée à réguler le commerce mondial, à partir de 1986 »*. Rapidement, plusieurs pays en développement s'opposent à l'intégration trop poussée des droits de propriété intellectuelle dans les accords commerciaux, craignant une forte augmentation des prix des inventions.

En outre, *« certains d'entre eux soulignent qu'il est vital pour les pays en développement de pouvoir exclure de la propriété intellectuelle certains produits et procédés pour des raisons d'intérêt public, de santé ou de nutrition »*. Malgré ces contestations, *« l'adoption de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de ses annexes marque le début d'une véritable libéralisation des échanges agricoles et alimentaires imposant à chaque État membre d'adopter une réglementation assurant la protection intellectuelle des innovations variétales »*.

## Les multinationales dans le jeu normatif

A cette époque, les multinationales du secteur ont joué un rôle clé dans la définition des règles du commerce agricole et ont participé au renforcement des dispositifs de propriété intellectuelle, tels que les brevets et le secret des affaires, qui leur confère des avantages compétitifs significatifs.

Sans surprise, on constate donc que les grandes entreprises agroalimentaires et les multinationales de l'agrochimie ont réussi à inscrire leur influence dans les réglementations agricoles et commerciales. *« Elles l'ont fait en défendant sans vergogne leurs intérêts aux tables de décisions. Elles ont également mené des stratégies agressives de fusions-acquisitions et, pour certaines, adopté des pratiques discutables, flirtant parfois avec la corruption »*, analyse la juriste. *« À l'échelle nationale, il y a bien eu des lois qui ont été promulguées pour promouvoir la concurrence et prévenir certaines pratiques abusives, mais dans les faits, ces grandes entreprises ont su contourner ces contraintes »*.

*« L'enjeu est de rééquilibrer les rapports de force et de garantir que les règles du jeu permettent une alimentation saine et durable pour tous. »*

Malgré des discussions internationales sur la nécessité d'un meilleur encadrement des sociétés transnationales dès le début des années 70, l'appel reste lettre morte. À défaut d'un quelconque instrument contraignant, seuls émergent des recommandations et principes directeurs invitant les entreprises à agir de manière responsable et à limiter leurs effets négatifs sur l'environnement et les sociétés.

Cela dit, pour Morgane Leclercq, *« quand on discute de ces dynamiques de pouvoir, il faut éviter de tomber dans un débat simpliste entre un système alimentaire mondialisé dominé par des multinationales et des systèmes alimentaires locaux favorables aux petits agriculteurs »*. Au regard de l'interdépendance des systèmes alimen-

taires, *« l'enjeu est plutôt de rééquilibrer les rapports de force et de garantir que les règles du jeu permettent une alimentation saine et durable pour tous »*.

## Les grands oubliés ?

Durant cette évolution normative, les voix paysannes peinent à se faire entendre au sein des instances de négociations internationales. C'est en 2001, à l'occasion de l'adoption du TIRPAA, que la contribution des agriculteurs et des agricultrices à la conservation et à la mise en valeur des ressources végétales utiles à l'agriculture et à l'alimentation se voit officiellement reconnue. *« Et cette reconnaissance ne s'arrête pas à un hommage. L'article 9 pose le principe selon lequel les États doivent garantir des droits aux agriculteurs : protection des connaissances traditionnelles, partage des bénéfices, participation aux décisions, et surtout, droit d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences »*, complète Morgane Leclercq.

Plusieurs leviers juridiques existent pour protéger la diversité des pratiques et des savoir-faire paysans, mais aussi la diversité agricole et alimentaire de leur territoire.

*« Cet article est crucial car il limite les dérives des droits exclusifs sur les variétés végétales, qui peuvent restreindre les pratiques semencières paysannes. Il offre donc des perspectives pour concevoir des cadres réglementaires plus équitables. Mais il y a une faiblesse : il ne concerne que l'activité semencière et son libellé n'est pas formulé de manière prescriptive »*. Ici aussi, l'emploi du conditionnel tord le cou à tout espoir d'obligations contraignantes pour les États.

Près de vingt ans plus tard, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans (UNDROP), conçue par et pour les paysans et les paysannes, reflète enfin leurs revendications plurielles et leur droit à la participation. Malheureusement, elle souffre d'une limite similaire : l'UNDROP n'a aucune force obligatoire en droit international, se contentant - comme sa dénomination l'indique - de déclarer sans rien imposer. *« Cela dit, son adoption par une majorité à l'Assemblée générale de l'ONU a marqué une reconnaissance essentielle : les droits humains existants ne protègent pas suffisamment les paysans, qui comptent parmi les groupes les plus marginalisés au monde »*. Ainsi, de nombreux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont judicieusement énumérés pour contrecarrer la marginalisation, l'exploitation et la discrimination que peuvent subir les paysans et paysannes.

En reconnaissant le rôle fondamental, non seulement des cultivateurs, mais aussi des pêcheurs, cueilleurs, chasseurs et travailleurs agricoles, des plus petits exploitants, des nomades, des paysans sans terre et des travailleurs migrants, le texte présente tout de même une avancée majeure en la matière.

Dans les faits, *« ces droits, cependant, restent difficilement justiciables »*, rappelle la juriste. *« Leur concrétisation repose donc essentiellement sur le plaidoyer, la sensibilisation des entreprises, l'action collective et la volonté politique des États »*.

## Vers des ajustements territorialisés

Pour protéger la diversité des pratiques et des savoir-faire paysans, mais aussi la diversité agricole et alimentaire de leur territoire, plusieurs leviers juridiques existent. Les États peuvent s'en saisir pour pallier les effets négatifs de la libéralisation des échanges, tout en assurant leur conformité à l'égard de leurs engagements internationaux.

*« Les semences sont un bon exemple »*, illustre Morgane Leclercq. *« J'ai travaillé sur ce sujet dans le cadre du projet Gouvernance adaptative pour la coexistence des systèmes de gestion de la diversité cultivée en Afrique de l'Ouest, un projet financé par la Fondation Agropolis et porté par Sélim Louafi et Mathieu Thomas du CIRAD. L'un des constats issus de ce projet est que les cadres juridiques internationaux imposent aux États de struc-*

*« Sans une amélioration des conditions de vie des agriculteurs et une lutte efficace contre la pauvreté rurale dans les pays du Sud, il est illusoire d'espérer une transition viable. »*

*turer un secteur semencier répondant aux normes du commerce international (...). Les États ont signé ces accords et doivent les appliquer de bonne foi. Mais lorsqu'un État concentre tous ses efforts sur ce modèle, il risque d'éroder la richesse des agricultures locales au lieu de renforcer son économie ».*

Pour contrer ces effets, il existe toutefois une marge de manœuvre pour les législateurs en adoptant des normes favorisant les systèmes semenciers ancrés dans les territoires et protégeant la diversité des semences et des pratiques associées. *« Plusieurs pays ont compris cette flexibilité et ont inscrit les droits des agriculteurs dans leur législation. Certains, comme l'Éthiopie ou le Burkina Faso, ont mis en place des dérogations permettant l'usage libre de semences paysannes. À l'échelle régionale, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) a créé un cadre permettant l'enregistrement des variétés locales dans des catalogues nationaux et régionaux »*, souligne la chercheure.

D'autres initiatives existent, comme en Asie du Sud-Est où une loi malaisienne sur la protection des nouvelles variétés végétales permet aux agriculteurs d'obtenir des droits sur des variétés hétérogènes. *« Ces formules qui permettent la coexistence du secteur semencier mondialisé avec d'autres systèmes semenciers sont généralement le résultat d'une mobilisation citoyenne, accompagnée d'un engagement politique fort. Mais l'enjeu est également financier. Ces initiatives nécessitent des ressources financières et techniques conséquentes, et nul n'ignore que l'aide au développement a largement été coupée ces derniers temps ».*

## Un changement de paradigme est-il possible ?

Derrière le constat amer de la concentration du secteur et de l'influence colossale des entreprises sur la fabrique du droit, deux raisons majeures empêchent un véritable tournant du droit agricole international en faveur de systèmes alimentaires durables, résilients et équitables, selon la chercheure.

D'abord, *« la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud reste largement négligée »*, affirme Morgane Leclercq. *« L'actualité récente le démontre, avec une réduction de l'aide publique au développement, décidée en dépit de l'interdépendance fondamentale entre les pays développés et en développement. (...) Or, sans une amélioration des conditions de vie des agriculteurs et une lutte efficace contre la pauvreté rurale dans les pays du Sud, il est illusoire d'espérer une transition viable. Il faut soutenir le rôle essentiel qu'ont les agriculteurs dans la lutte contre les changements climatiques et dans la production d'une alimentation saine et durable, en leur donnant les moyens économiques, techniques et juridiques d'agir ».*

Ensuite, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement restent trop souvent traitées comme deux enjeux distincts, sinon opposés, alors qu'elles sont indissociables et aujourd'hui confrontées aux mêmes enjeux face au libéralisme, qui les appréhendent comme des considérations non commerciales subordonnées aux priorités marchandes. *« Les experts s'accordent à dire que des systèmes alimentaires durables bénéficient à la fois à la santé humaine et à celle de la planète. Mais le droit international en la matière est fragmenté, un véritable puzzle dont l'image d'ensemble est fastidieuse à cerner ».* Pour la juriste, tant que ces engagements ne seront pas assortis de mécanismes juridiques effectifs et opposables, la transition alimentaire restera un cap annoncé mais jamais atteint.

Alors, le droit peut-il encore jouer un rôle déterminant pour enrayer cette trajectoire et réaffirmer la primauté de la sécurité alimentaire et de l'environnement, ici comme ailleurs ?

**Propos recueillis par Lou Aendekerk**

DE QUEL DROIT ?

**Tom Ignacchiti présente la proposition de Convention internationale sur la diversité et la durabilité agricoles et alimentaires. À contre-courant des cadres actuels dominés par les logiques commerciales, cette Convention se veut un levier juridique puissant pour redéfinir les priorités globales du secteur et remettre le droit au service du vivant.**

# Vers une Convention internationale sur **la diversité** et la durabilité agricoles et alimentaires ?

Un article de Lou Aendekerk. Illustrations de Juan Mendez

**DANS CET ARTICLE :**
Entretien avec **Tom Ignacchiti**, coordonnateur scientifique et chargé de cours, Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA), Université Laval (Canada).

**Défis Sud : Si vous deviez identifier une réforme juridique prioritaire pour garantir la sécurité alimentaire, quelle serait-elle et pourquoi ?**

**Tom Ignacchiti :** Aujourd'hui, des millions de personnes dans le monde font face à la faim, à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire. Rien qu'en 2023, selon plusieurs organisations onusiennes, près de 2,3 milliards de personnes étaient touchées par l'insécurité alimentaire, soit près d'un tiers de la population mondiale.

Les systèmes alimentaires actuels sont dans l'incapacité de fournir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous. Parallèlement, ils ne sont pas durables. Ils génèrent des émissions importantes de gaz à effet de serre, contribuent à la perte de biodiversité, à la dégradation des ressources naturelles, sans oublier les pertes et gaspillages, ainsi que les inégalités économiques et sociales qu'ils accentuent.

Or, à ce jour, la sécurité alimentaire est abordée de manière fragmentée, dispersée entre différents textes juridiques internationaux, ce qui se traduit par une absence d'approche cohérente face à ces nombreux défis. C'est dans cet esprit que la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA) de la Faculté de droit de l'Université Laval a élaboré la Proposition de Convention internationale sur la diversité et la durabilité agricoles et alimentaires. Cette proposition vise à établir un cadre juridique international, général, contraignant et universel dédié à la sécurité alimentaire.

**DS : Au cœur du texte, on retrouve la notion de la diversité agricole et alimentaire. Comment la définiriez-vous ?**

**TI :** Elle est définie comme « *l'ensemble des écosystèmes, des activités, des savoirs, des expressions et des produits issus des commu-*

© Juan Mendez

La Convention ne remet pas en cause le commerce agricole, mais tend à redonner une place importante aux considérations sociales, culturelles et environnementales, sans pour autant nier l'importance des considérations commerciales.

*nautés, des groupes et des sociétés en lien avec l'agriculture et l'alimentation* ». Cette diversité est intimement liée à la diversité socioculturelle et façonnée par différents facteurs — qu'ils soient naturels, climatiques, historiques, sociaux ou culturels.

Concrètement, cette notion comprend la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources naturelles utilisées à des fins agricoles et alimentaires, les différentes formes d'agricultures et paysages ruraux, les pratiques, les méthodes et les techniques agricoles et alimentaires, les cultures et patrimoines alimentaires et les savoirs relatifs à l'agriculture et à l'alimentation, y compris traditionnels, locaux et autochtones et, évidemment, la diversité des produits agricoles et des aliments eux-mêmes.

Pourquoi se fonder sur cette diversité ? Parce qu'elle permet de répondre à un ensemble d'enjeux liés à la sécurité alimentaire, comme la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des moyens de subsistance des agriculteurs, la préservation de la biodiversité cultivée et des savoirs traditionnels et, surtout, la garantie d'un accès à une alimentation suffisante, saine, nutritive, durable… et culturellement adaptée. En définitive, protéger et mettre en valeur cette diversité revient à sécuriser les bases fondamentales de la sécurité alimentaire.

**DS : Vous soulignez que le droit international actuel traite la sécurité alimentaire de manière fragmentée et lacunaire, avec une prépondérance des règles commerciales. En quoi votre proposition de Convention apporterait-elle une réponse juridique cohérente et intégrée à cette lacune ?**

**TI :** Un des constats majeurs aujourd'hui est que le droit international traite la sécurité alimentaire de manière fragmentée et incomplète. En réalité, ce sont surtout les règles commerciales internationales qui occupent le devant de la scène. Notamment l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), adopté en 1994. Cet accord met l'accent avant tout sur la libéralisation des échanges agricoles. Autrement dit, il traite l'agriculture essentiellement sous l'angle commercial, en reléguant au second plan des considérations tout aussi importantes : les aspects sociaux, culturels ou encore environnementaux. Aujourd'hui, les menaces tarifaires que nous observons dans le commerce international illustrent bien les fragilités d'un système centré avant tout sur la logique du libre-échange.

La Convention vise à rééquilibrer les considérations commerciales et non commerciales liées à la sécurité alimentaire. Elle repose sur un changement de paradigme. L'idée est que le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen parmi d'autres pour atteindre une sécurité alimentaire durable. La Convention ne remet pas en cause le commerce agricole, mais tend à redonner une place importante aux considérations sociales, culturelles et environnementales, sans pour autant nier l'importance des considérations commerciales. Pour cela, elle consacre de nouveaux principes de droit international en matière de sécurité alimentaire. Deux d'entre eux sont particulièrement importants.

> Le droit international actuel traite la sécurité alimentaire de manière fragmentée et incomplète.

D'abord, le principe de spécificité de l'agriculture et de l'alimentation, qui reconnaît que l'agriculture et l'alimentation remplissent plusieurs fonctions : économiques, sociales, culturelles, nutritionnelles et environnementales. Il insiste sur un point clé : toutes ces fonctions sont complémentaires et doivent être mises sur un pied d'égalité pour atteindre une sécurité alimentaire durable. Ce principe marque ainsi une rupture avec la logique commerciale qui domine aujourd'hui les questions de sécurité alimentaire.

Concrètement, il se traduit par des obligations précises pour les États. D'une part, ils seraient tenus de prendre en compte toutes les différentes fonctions de l'agriculture et de l'alimentation dans leurs politiques alimentaires. D'autre part, les États auraient

l'obligation de tenir compte de la spécificité de l'agriculture et de l'alimentation lors de la négociation de nouveaux accords commerciaux.

Ensuite, on retrouve le principe d'intégration, qui affirme que la diversité agricole et alimentaire doit être pleinement prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Autrement dit, les politiques commerciales ne doivent pas être pensées en silos, sans lien avec l'objectif de protéger et de mettre en valeur la diversité agricole et alimentaire. Ici aussi, ce principe se traduit par des engagements concrets pour les États. Ils devraient s'assurer que leurs politiques commerciales intègrent systématiquement la diversité agricole et alimentaire, et veiller à ce que ces politiques n'aient pas d'effets négatifs sur cette diversité.

**DS : En quoi la reconnaissance et la protection des droits des agriculteurs, éleveurs, pasteurs et pêcheurs prévues dans la Convention vont-elles au-delà des protections existantes ?**

**TI :** Aujourd'hui, le droit international public aborde cette question, mais seulement de façon partielle, notamment à travers le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le TIRPAA, conclu en 2001 sous l'égide de la FAO.

Ce traité représente certes une avancée importante pour les droits des agriculteurs. Mais il reste limité. Pourquoi ? Parce qu'il ne concerne que les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (les RPGAA). Il se concentre principalement sur la gestion de ces ressources, et ne couvre qu'un volet spécifique de la diversité agricole et alimentaire, et donc, par ricochet, de la sécurité alimentaire.

La Convention, elle, va beaucoup plus loin. D'abord, parce qu'elle élargit les bénéficiaires. Les droits prévus dans le TIRPAA se limitent aux agriculteurs. La Convention, en revanche, étend la reconnaissance des droits à d'autres producteurs alimentaires, comme les éleveurs, les pasteurs et les pêcheurs. C'est une avancée majeure.

Ensuite, la Convention prévoit un champ d'application de ces dispositions beaucoup plus large. Là où le TIRPAA se concentre uniquement sur les ressources phytogénétiques, la Convention couvre l'ensemble de la diversité agricole et alimentaire. Cela signifie qu'elle prend en compte un éventail beaucoup plus large d'enjeux liés à la sécurité alimentaire, tels que la protection des terres et des activités agricoles, l'adaptation aux changements climatiques, la prise en compte des marchés et des systèmes alimentaires locaux ou encore la préservation des patrimoines alimentaires.

Les États auraient l'obligation de rendre des comptes.

Ainsi, elle étend la portée des droits reconnus, car ils ne sont plus limités aux seules ressources phytogénétiques, dans le but garantir une production agricole et alimentaire diversifiée, adaptée aux conditions locales, mais aussi de renforcer les moyens de subsistance des producteurs alimentaires. À titre d'exemples, on peut citer le droit des producteurs d'exercer, de poursuivre, de développer et de vivre de leurs activités, le droit de s'associer afin de produire et de commercialiser collectivement leurs produits ou encore le droit de bénéficier de prix équitables et rémunérateurs pour leurs produits.

Dernière distinction avec le TIRPAA, la présence d'obligations contraignantes pour les États. Le TIRPAA laisse une grande liberté aux États. Ils peuvent choisir de reconnaître, ou non, les droits des agriculteurs[1]. Ces droits dépendent largement de leur volonté et de leurs législations nationales. En clair, aucune obligation stricte ne leur est imposée.

La Convention, en revanche, change complètement d'approche. Elle oblige les États à transposer ces droits dans leur droit interne, et à adopter des mesures concrètes pour

1 Pour plus d'information voir : Ignacchiti, T., Leclercq, M. et Parent, G., Concrétiser les droits des agriculteurs par l'adoption de législations sui generis, dans Les nouvelles normativités transformatrices des systèmes semenciers, Droit et cultures, 84, 2022/2.

En l'absence d'un traité international spécifique sur la sécurité alimentaire, les cadres juridiques nationaux restent largement tournés vers l'opérationnalisation d'un système alimentaire mondialisé.

les protéger et les mettre en œuvre. Pour assurer un suivi de la réalisation des droits des agriculteurs, les États auraient l'obligation de rendre compte régulièrement devant un Comité spécialisé – le Comité de la diversité agricole et alimentaire. Ils devront y présenter les mesures qu'ils ont adoptées pour reconnaître ces droits et, surtout, pour les mettre en œuvre. Ce suivi vise à éviter une simple reconnaissance symbolique des droits et à assurer l'application réelle des engagements pris par les États.

**DS : Certains estiment que la promotion de systèmes alimentaires résilients passe avant tout par un renforcement des cadres juridiques nationaux, mieux adaptés aux réalités locales. En quoi un instrument juridique global comme celui que vous proposez serait-il plus efficace pour protéger la diversité agricole et alimentaire et garantir une transition vers des systèmes durables ?**

**TI :** Il ne s'agit pas d'opposer le droit international aux cadres juridiques nationaux. Au contraire, l'idée est de faire en sorte qu'ils se complètent. La proposition de Convention permettrait de créer un environnement juridique international favorable à la diversité et à la durabilité agricoles et alimentaires.

Aujourd'hui, le droit international public, et en particulier à travers les accords de libéralisation des échanges agricoles, tend à favoriser un modèle : celui du système alimentaire mondialisé. Ce modèle repose sur de longues chaînes d'approvisionnement, des économies d'échelle et sur la maximisation des profits. S'il a permis d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des produits agricoles à l'échelle mondiale, il a aussi conduit à l'uniformisation des cultures, à la standardisation des produits alimentaires, à une perte de diversité, et à une dépendance accrue aux marchés mondiaux.

Les récentes crises mondiales, la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine, ou encore les effets du changement climatique, ont révélé les vulnérabilités structurelles de ce modèle : flambée des prix, ruptures d'approvisionnement, aggravation de l'insécurité alimentaire dans plusieurs régions du monde. Elles soulignent à quel point il est urgent de renforcer l'autonomie alimentaire et de soutenir les systèmes alimentaires locaux, plus résilients face aux chocs extérieurs.

Or, en l'absence d'un traité international spécifique sur la sécurité alimentaire, les cadres juridiques nationaux restent largement tournés vers l'opérationnalisation de ce système alimentaire mondialisé. Ils peinent à soutenir les systèmes alimentaires plus locaux, pourtant mieux aptes à protéger et mettre en valeur la diversité agricole et alimentaire.

C'est précisément pour combler cette lacune que la Convention a été pensée. Elle ne cherche ni à remplacer ni à concurrencer les cadres juridiques nationaux. Ce qu'elle propose c'est plutôt d'instaurer une dynamique politique et législative, à l'échelle mondiale, en faveur de la diversité et de la durabilité agricoles et alimentaires, tout en laissant aux États une certaine marge d'appréciation pour adopter des mesures adaptées aux contextes locaux.

**DS : Pour qu'une telle Convention voie le jour, un travail diplomatique conséquent est nécessaire. Quels sont les États ou organisations qui pourraient être moteurs dans ce processus ? À l'inverse, quels sont les principaux obstacles politiques et économiques que vous anticipez ?**

**TI :** Effectivement, la proposition de Convention que nous avons élaborée n'est pas encore un traité adopté au niveau international. Il faut plutôt la voir comme un texte de référence, un point de départ, qui montre à quoi pourrait ressembler un futur traité international sur la sécurité alimentaire.

La première étape consistera à ce qu'un ou plusieurs États portent officiellement la Convention au niveau international, avec pour objectif d'amorcer des négociations en vue de l'élaboration d'un régime international visant à protéger et à mettre en valeur la diversité agricole et alimentaire.

Depuis la guerre en Ukraine, on observe un certain retour en force des discours productivistes.

Plusieurs catégories d'États pourraient jouer un rôle moteur dans ce processus. D'abord, de nombreux pays en développement, riches en diversité agricole et alimentaire. Ce sont souvent eux qui, dans les négociations commerciales internationales, défendent déjà une meilleure prise en compte des préoccupations non commerciales, comme la sécurité alimentaire ou le développement rural. Enfin, d'autres États attachés aux questions de souveraineté et d'autonomie alimentaire pourraient aussi s'y retrouver. On peut penser, par exemple, à certains pays européens sensibles à la défense de leur agriculture, comme la Suisse ou la France.

Au-delà des États, le rôle de la société civile et des acteurs des systèmes alimentaires est essentiel. Ce sont eux qui peuvent faire pression sur leurs gouvernements, pour les inciter à porter cette proposition de Convention et à ouvrir des négociations. Les communautés paysannes, en particulier, doivent être pleinement associées à ce processus, puisque cette proposition les concerne directement.

Durant ce processus, plusieurs défis devront être anticipés. Tout d'abord, il faudra saisir la bonne opportunité politique. Le contexte actuel, marqué par un multilatéralisme fragilisé, des tensions géopolitiques croissantes et une forte polarisation entre blocs d'États, rend la conclusion de nouveaux traités plus complexe.

Certains États risquent d'être réticents. Je pense notamment aux États-Unis et aux grands pays exportateurs agricoles, regroupés au sein du Groupe de Cairns. Ils pourraient percevoir cette Convention comme une source de nouvelles régulations qu'ils jugeraient contraires à leurs intérêts économiques, notamment ceux liés à l'agro-industrie, ou comme un frein potentiel au commerce agricole international.

À cela s'ajoute un autre défi : depuis la guerre en Ukraine, on observe un certain retour en force des discours productivistes. L'accent est souvent mis sur la nécessité d'accroître rapidement la production alimentaire pour répondre aux besoins mondiaux, parfois au détriment des objectifs de durabilité. Un exemple parlant en Europe : la stratégie « *Farm to Fork* », initialement pensée pour rendre les systèmes alimentaires européens plus durables, a récemment été la cible de critiques. Certains acteurs y voient un frein à la compétitivité, ce qui a conduit à un net recul de son ambition initiale.

Dans ce contexte, pour qu'une Convention de ce type puisse réellement voir le jour, il faudra une volonté politique forte, tant des États que de la communauté internationale, en faveur de la diversité agricole et alimentaire et de la sécurité alimentaire mondiale durable.

**Propos recueillis par Lou Aendekerk**

DOSSIER

**Et si la solution aux défis écologiques et à l'épuisement des ressources planétaires ne résidait pas dans une innovation technologique toujours plus complexe, mais dans le développement de techniques sobres, accessibles et résilientes ? Les low-techs, littéralement « basses technologies ». en français, s'inscrivent dans une démarche technocritique et invitent à repenser la notion de progrès, y compris dans le secteur agricole. Simples techniques ou véritable visée transformatrice ?**

# Réinventer l'innovation au service du monde paysan

Un article de Lou Aendekerk. Illustrations de Jean-Claude Salemi

**DANS CET ARTICLE :**
un entretien avec **Morgan Meyer**, chercheur au CNRS, en France.

Développé dès les années 60, ce terme au contour flou désigne globalement « *des innovations durables prenant mieux en compte les contraintes sur les ressources, se focalisant sur les technologies sobres, agiles et résilientes* ». Dans un contexte de montée des inégalités et de crise environnementale majeure, les low-techs voient grimper leur popularité ces dernières années. Simples et peu coûteuses, elles offrent en effet une véritable alternative aux high-techs, ou hautes technologies, qui nécessitent des matériaux rares, polluants et souvent onéreux, en plus d'un certain nombre de compétences non-partagées.

Pour comprendre comment les « technologies appropriées » peuvent s'intégrer au monde de l'agriculture et plus particulièrement au mouvement agroécologique, nous avons interviewé Morgan Meyer, chercheur au CNRS, en France[1].

**Défis Sud : Y a-t-il un rapport direct entre le mouvement de la low-tech en agriculture et le mouvement plus large de l'agroécologie ? Autrement dit, est-ce qu'on pourrait dire que la low-tech est complètement autonome ou est-ce qu'elle est plutôt au service de l'agroécologie, un moyen pour l'agroécologie de s'appliquer sur un territoire ?**

**Morgan Meyer :** Il y a une double réponse à votre question. D'un côté, le low-tech préexiste les questions sur l'agroécologie. En fait, l'agriculture, si on y réfléchit bien, a toujours été très low-tech, très manuelle, très proche de la terre, des plantes, etc. Donc la low-tech n'a pas eu besoin des pensées autour de l'agroécologie pour être utilisée et favorisée dans les milieux agricoles. Mais il y a quand même un lien fort entre ces deux notions. La low-tech s'inscrit pleinement dans l'agroécologie. Les objectifs sont assez similaires, à savoir réduire l'utilisation

1 Lire cet article de Morgan Meyer : "Agriculture lowtech : comment innover par les usages ? https://agronomie.asso.fr/fileadmin/user_upload/revue_aes/aes_vol12_n2_dec_2022/pdf/aes_vol12_n2_05_meyer.pdf

© Jean-Claude Salemi

des pesticides, avoir un lien plus sobre avec la nature, respectueux des sols, être plutôt dans la polyculture, repenser les liens aussi entre les producteurs et les consommateurs. Il y a une similitude forte entre la façon plus systémique de penser l'agriculture et celle de penser aussi à un modèle alternatif à l'agro-industrie, avec son lot de monopoles et d'endettement des agriculteurs. Et de l'autre côté, la low-tech est plus focalisée sur l'aspect technique et matériel que ne l'est l'agroécologie.

**DS : Est-ce qu'il existe une définition aujourd'hui de la low-tech transposée au domaine agricole ? Sur quels critères peut-on se baser pour définir si oui ou non des projets appartiennent au mouvement low-tech comme on l'entend aujourd'hui ?**

**MM :** Il y a des qualificatifs qui reviennent souvent comme durable, accessible, simple, pas cher, réparable, modulable, etc. Plutôt qu'une définition, c'est un dénominateur commun entre différents types de définitions qui existent. Chez l'Atelier paysan, en France, ils disent très peu ou presque pas du tout de low-tech. Ils préfèrent parler de technologie paysanne. Dans leur livre, ils proclament « reprendre la terre aux machines ».

La question de la définition des low-techs renvoie à ces idées d'accessibilité, donc l'idée que l'exploitant agricole lui-même construise, répare et adapte ses propres machines.

Les low-techs appliquées à l'agriculture demandent plus de savoir technique que les low-techs qu'on utilise chez soi à la maison, plus faciles d'accès. À la maison, on peut produire son propre dentifrice, son propre shampoing, faire pousser des aliments, faire du compost, réparer son vélo. Ce sont des pratiques domestiques relativement accessibles et démocratiques pour une grande partie de la population.

Faire du low-tech dans le domaine de l'agriculture demande d'autres compétences. L'Atelier paysan propose des formations qui durent souvent 4-5 jours. On apprend à souder, percer, meuler, scier, assembler des choses, lire des plans, etc. Ce sont des moments de convivialité, de partage et d'amitié qui se nouent. Mais c'est quand même du travail physique, parfois difficile et pénible. On ne peut donc pas transposer très facilement cette idée de « low-tech bricolage ». d'un lieu qui serait plus domestique à un lieu qui est une ferme d'exploitation, mais la philosophie reste d'ouvrir les technologies, de les démocratiser et de casser un peu la mainmise des groupes industriels sur celles-ci.

**DS : Quel est le degré de compromis acceptable quand on veut faire de la low-tech mais qu'on a quand même besoin de certains outils de haute technologie ?**

**MM :** Il ne faut pas exclure d'office toutes formes de high-tech. Au « Low-tech Lab », un autre collectif assez connu, on constate que pour exister, pour transmettre, pour sensibiliser les gens, il faut de la high-tech : des sites internet, des tutoriels, des cours vidéo, des forums de discussion, des wikis, etc. Le·a paysan·ne aujourd'hui allume son ordi ou son smartphone pour regarder la météo de la journée et des jours à venir.

## La low-tech s'inscrit pleinement dans l'agroécologie.

L'idée est de commencer à réfléchir à ce qu'on appelle la sobriété numérique tout en étant connecté. Par exemple, en créant un site internet, on va y mettre des photos de basse résolution, pas trop de vidéos. C'est aussi de la sobriété numérique de prendre soin de son ordi et d'essayer de maximiser sa durée de vie, de sorte qu'on ne le jette pas après 3 ou 4 ans.

En agriculture, le rapport low-tech/high-tech, c'est par exemple se poser la question : est-ce qu'on a besoin d'une ferme connectée ? Est-ce qu'on veut dépendre du « big data » pour travailler dans une exploitation agricole ? Est-ce qu'il nous faut un drone qui va voler sur toutes les parcelles et donner des infos en temps réel ? Est-ce qu'on a besoin d'une porte d'un hangar pour faire sortir le bétail qui s'ouvre automatiquement à distance, ou est-ce qu'on peut le faire manuellement ? Avec les high-techs, il y a tout un imaginaire et toute une volonté de fuite en avant qui se

# Critères du mouvement low-tech appliqué à l'agriculture

**Face aux limites écologiques et sociales de l'agro-industrie, le mouvement low-tech propose une alternative centrée sur des outils et pratiques sobres, résilientes et accessibles. Plus qu'une approche technique, il s'agit d'une démarche systémique visant à redonner autonomie et maîtrise aux agriculteurs tout en minimisant leurs impacts sur environnementaux.**

## Principes fondamentaux

### Adaptation et appropriation des techniques

- Outils conçus pour être adaptés et déclinés à chaque contexte de production et réparables localement.
- Formation technique des agriculteurs pour garantir une maîtrise des outils et leur capacité à les modifier ou à les améliorer → économie mutualiste *versus* conception individualiste de la connaissance.

### Renforcement de la démocratie technique

- Priorité aux besoins réels des agriculteurs, avec des conceptions issues du terrain plutôt que d'ingénieries descendantes.
- Descente technologique : réduction de la dépendance aux technologies monopolistiques et hyper-spécialisées, capacité à choisir ses dépendances.
- Valorisation de savoir-faire locaux et endogènes.
- Modèles « open data ». collaboratif.

### Simplicité et sobriété

- Si possible, recours à des matériaux locaux ou recyclés pour limiter les coûts et les impacts environnementaux.
- Faible coût de production et polyvalence permettant aux agriculteurs d'éviter la surcapitalisation et de maintenir une biodiversité cultivée.

### Échelle humaine et convivialité

- Promotion de modèles collaboratifs, comme les formations et ateliers en commun, pour briser l'isolement des agriculteurs et renforcer le maillage du territoire.
- Importance de la mutualisation, par exemple à travers des garages coopératifs ou des systèmes partagés.

### Durabilité environnementale

- Impact réduit tout au long du cycle de vie des outils : fabrication, usage et recyclage.
- Vigilance sur les usages pour éviter les externalités négatives sur l'environnement.

## Une approche hybride et ses défis

Si les low-techs privilégient la simplicité, elles ne rejettent pas totalement les technologies avancées, mais cherchent à les intégrer de façon critique et maîtrisée. Dans cette démarche de descente technologique, l'important réside dans « le choix des dépendances ».

Le mouvement s'appuie sur des pratiques existantes : ateliers de réparation, réemploi de matériel, adaptation locale des techniques. Ces initiatives soulignent la capacité des communautés à conjuguer résilience et innovation dans des contextes de ressources limitées.

En conclusion, le mouvement low-tech en agriculture ne se limite pas à des outils, mais incarne une philosophie systémique visant une agriculture plus sobre, juste et autonome, en rupture avec les logiques extractivistes et centralisatrices de l'agro-industrie et des big-techs.

Maintenant, on ose transposer les connaissances.

résume à dire que ce sont les données high-techs qui vont permettre au système agricole de devenir plus performant, plus innovant, etc.

Est-ce que le gain est si important ? Quel est le coût à la fois écologique et financier de toutes ces technologies ? Qu'est-ce qui se passe si elles tombent en panne ? Parce que toute technologie tombe toujours en panne. Combien ça va coûter si on doit acheter un nouveau drone, réparer un tracteur high-tech qu'on ne peut même plus démarrer parce qu'il y a tout un système avec des logiciels qu'on n'arrive pas à maîtriser ? Les acteurs de la low-tech disent qu'il faut garder une maîtrise sur les technologies et ne pas être dépendant d'un truc qu'on ne comprend pas, qui produit plein de données et qui complexifie encore plus le travail des agriculteurs.

**DS : Comment est-ce que les initiatives low-tech arrivent à créer ce partage social des connaissances entre leurs membres et leur communauté à l'échelle d'un territoire ? Comment est-ce qu'on peut gérer le fait qu'il y ait des membres moins talentueux dans le domaine de la technique que d'autres ?**

**MM :** C'est une question qui est cruciale si on veut monter à l'échelle pour aller au-delà de la communauté des acteurs qui s'intéressent au low-tech. Et donc, comment éduquer ou viser plus de personnes ?

Il y a régulièrement des festivals low-tech. L'objectif est de montrer l'intérêt de la low-tech à des publics qui ne sont pas nécessairement des spécialistes ou des ingénieurs ou des bricoleurs. On y plaide en faveur de formations low-tech en lycée agricole ou dans une grande école. Il existe des formations en immersion à Nantes, à Grenoble, à Lyon. De plus en plus de grandes écoles d'ingénieurs ont des modules qui vont de

quelques heures jusqu'à tout un semestre sur les low-techs. Les élèves qu'on a interviewés disent « maintenant j'ose toucher à la machine ou j'ose la reprendre ou j'ose bricoler ». Avant la formation ils avaient un peu peur de la machine, de l'abîmer, de la reprendre, etc. Et maintenant, on ose aussi transposer les connaissances.

Puis vient la question de la limite : quelle est l'étendue de ce mouvement et quelle est la taille du public touché ? Pour l'instant c'est quand même une petite marge du public. J'ai regardé, juste pour avoir une idée, combien de personnes utilisent des toilettes sèches en France. Et j'ai trouvé des chiffres qui varient autour d'à peine 8 000, 10 000 personnes. Quand environ 500 personnes participent à un laboratoire low-tech, il ne faut pas perdre de vue que c'est une infime minorité. D'où l'intérêt justement d'avoir des ateliers, des formations, des tutoriels, des débats, des films documentaires sur le sujet.

**DS : L' annuaire du Low-Tech Lab recense les initiatives, mais elles sont principalement localisées en Europe, voire en France. Est-ce qu'à votre connaissance, il existe aussi des initiatives dans les pays du Sud ?**

**MM :** Elles existent depuis des années ailleurs, sans qu'elles soient mentionnées comme low-tech en tant que telles. On parle par exemple d'innovations frugales en Asie ou en Amérique du Sud ou en Afrique. J'ai essayé de trouver des articles académiques sur le sujet, des études, des analyses, il y en a malheureusement très peu. On peut mentionner le SERTA (*Serviço de tecnologia alternativa*) au Brésil, qui existe probablement depuis les années 90, des initiatives autour des technologies appropriées au Pérou.

**DS : Dans votre article intitulé « Agriculture low-tech : Comment innover par les usages », vous mentionnez que les low-techs ne se réduisent pas à leur matérialité et à leur technicité. Il faudrait au contraire les considérer comme des objets culturels, sociaux, qui existent à travers des pratiques, des sensibilités, des valeurs, des choix éthiques, et vous allez même jusqu'à dire que finalement les pratiques du low-tech, ce sont des pratiques politiques. Qu'est-ce que vous entendez par là ?**

**MM :** La technologie n'est pas seulement un outil matériel et pratique mais s'insère dans des réflexions beaucoup plus larges, philosophiques. Lorsqu'on est dans cette mouvance du low-tech, on est plus à gauche, pour un système qui soutient l'agroécologie, on est critique par rapport aux OGM, par rapport à tout ce qui est intelligence artificielle, etc. Certains sont végétariens, beaucoup s'inscrivent dans une mouvance zéro déchets. C'est aussi un style de vie. Et pour l'Atelier paysan, par exemple, c'est vraiment un combat politique. L'idée, n'est pas seulement de construire ses propres machines parce qu'on économise un peu d'argent.

> Toute technologie tombe toujours en panne.

Non, c'est une critique frontale et radicale du système actuel. On affirme qu'il y a un problème avec la domination de l'agro-industrie, les prix qu'ils imposent, les machines trop standardisées et trop chères, qui vont conduire à l'endettement et à une perte de capacité.

C'est un combat qui va au-delà du bricolage, mais qui se manifeste dans des discours, des slogans, des actions, des prises de position. Il y a le côté des savoirs manuels qu'on apprend, qu'on transmet, etc. Et par ailleurs, on lit des travaux d'historiens, de philosophes des sciences et des techniques, on publie des travaux qu'on peut quasiment qualifier d'académiques. Le geste est à la fois très technique et réflexif.

**Propos recueillis par Lou Aendekerk**

DOSSIER

**Dans un article de 2020 paru dans la Pensée écologique, Matthieu Calame explique que l'histoire des agricultures a révélé que de mauvais usages des low-techs ont déjà conduit à des désastres écologiques. Pour réussir, les technologies agricoles doivent avant tout être écologiques, sociales et gouvernables.**

# Ecologique, social et **gouvernable**

Un article de Lou Aendekerk et de Pierre Coopman. Illustrations de Yi Gao

**DANS CET ARTICLE :**
Interview de **Mathieu Calame**, co-auteur (avec Mouchet C.) de « Quelles techniques pour l'agriculture écologique ?, La Pensée écologique, 2020.

**Défis Sud : Toute technique qui détruit en partie l'écosystème est problématique. L'agriculture low-tech n'y échappe pas ?**

**Matthieu Calame :** Une irrigation mal faite, même avec des moyens low-techs peut amener à une stérilisation des sols. L'introduction des moutons en Australie et la monoculture de moutons pour faire de la laine, ce n'est pas une technologie très sophistiquée mais ça a des effets catastrophiques. Donc effectivement on ne peut pas dire a priori que la low-tech va automatiquement de pair avec la sagesse. On peut commettre un génocide à coup de machettes.

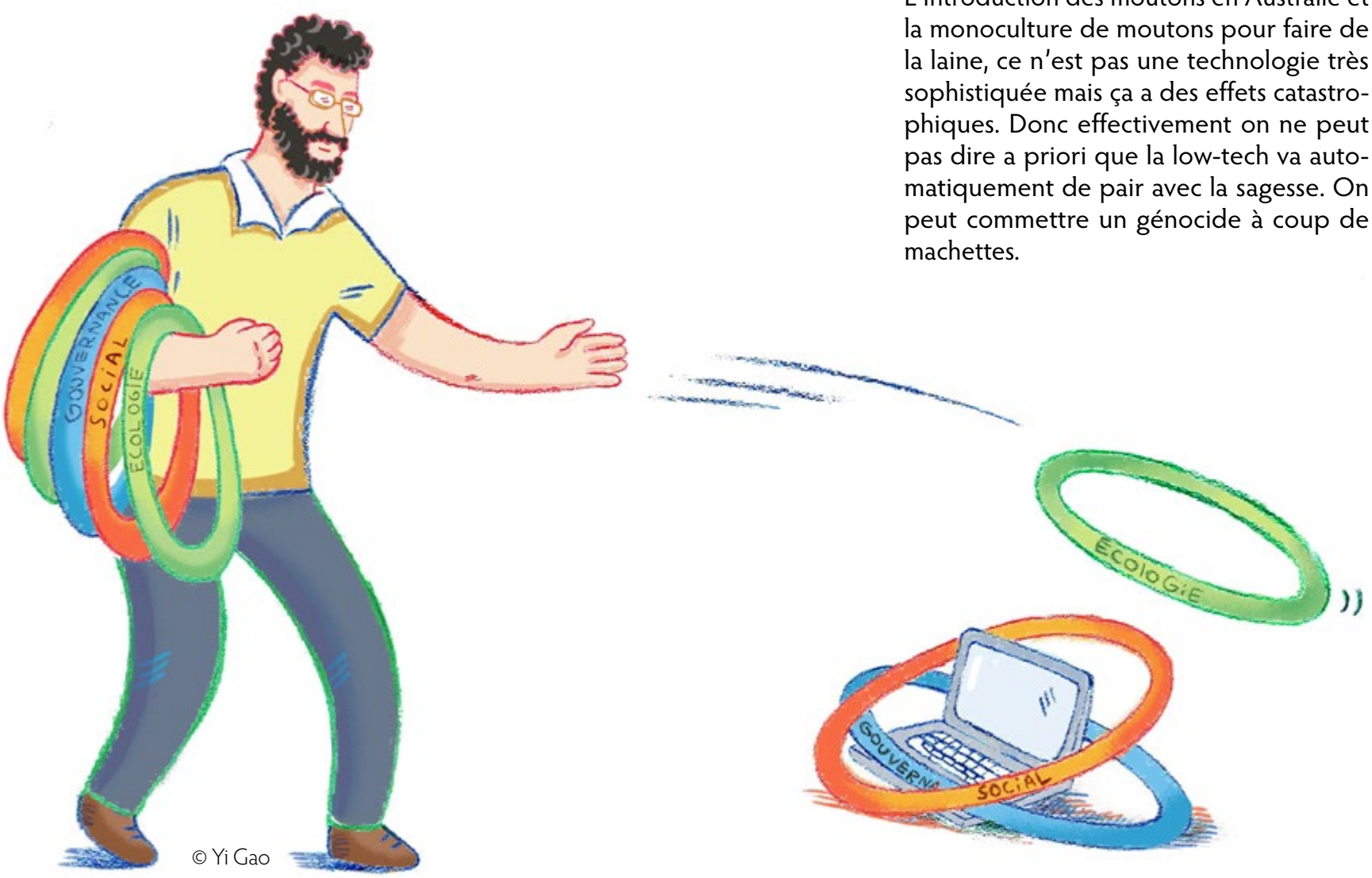


© Yi Gao

© Yi Gao

**DS : Opposer par nature high-tech et low-tech revient-il à nier le cadre d'influence socio-économique et culturel dans lequel se joue le développement ?**

**MC :** C'est parce qu'elles s'opposent à des situations de monopole que les communautés paysannes utilisent des ordinateurs afin de mettre en place un système de repérage des prix sur les marchés locaux, pour mutualiser de la donnée. Dans ces cas-là, les défenseurs des low-techs parlent de compromis avec la high-tech. Il s'agit d'évaluer la solution proposée selon les critères dits d'ESG : écologie, social et gouvernance. L'ordinateur est un produit polluant qui pose la question de l'écologie. Le processus d'adoption de la technologie pose la question sociale. Une technologie qui risque d'être monopolisée pose la question de la gouvernance. On constate que la limite est toujours fragile, car les entreprises privées peuvent sans cesse récupérer une très bonne idée. L'évaluation d'une solution donnée est donc passée au crible des critères ESG, jugée collectivement au cas par cas dans le cadre d'une démocratie technique permettant une appropriation sociale large.

**DS : Une grande partie de l'histoire des civilisations humaines est fondée sur la spécialisation technique. La low-tech a-t-elle l'ambition de renverser cette donnée historique ?**

**MC :** La réponse est non. Mais si tout le monde n'est pas très bon technicien, il n'en reste pas moins préférable de former les gens plutôt que de leur envoyer un kit de poste à souder comme chez IKEA. La notion de compagnonnage est importante. Les technologies low-techs, ou les technologies appropriées, s'évaluent plus à l'échelle des communautés qu'à l'échelle d'un individu. En France, l'Atelier paysan a une conception collective de l'économie rurale. C'est une économie mutualiste, au sein de laquelle l'entraide joue totalement son rôle. Cela implique des économies d'échelle. Par exemple : l'intérêt d'avoir un endroit où il y a plus de matériel, plutôt que chacun son matériel. Dans la même logique, on procède à un maillage du territoire, composé de garages mutualistes, de petites entreprises mutualistes. Donc la low-tech ce n'est pas le paradigme de Robinson Crusoé. On rend accessibles le savoir-faire. L'idée est d'arriver à une échelle d'interconnaissance. La société est première, il ne faut pas l'affaiblir par des chaînes longues et très anonymes qui aliènent les personnes et qui les déresponsabilisent.

Il s'agit d'évaluer la solution proposée selon les critères dits d'ESG : écologie, social et gouvernance.

**DS : La low tech c'est une dynamique plutôt qu'une démarche complètement aboutie ?**

**MC :** On est allés très loin dans l'hétéronomie comme l'a définie le philosophe Ivan Illich, soit le fait d'individualiser une compétence et d'acheter tout le reste avec l'argent gagné en exerçant cette compétence. Les low-techs s'inscrivent aussi dans la pensée du convivialisme, dans une recherche d'autonomie collective par rapport à l'hétéronomie ambiante. De ce point de vue-là, je pense que beaucoup de citoyens des pays du Sud global sont très performants. Si l'on disposait de bon indicateurs, l'on s'apercevrait que la polyvalence moyenne des Sénégalais, par exemple, est très supérieure au niveau des Européens.

Derrière les low-tech, il y a l'idée qu'une économie locale doit être multi-fonctionnelle et mettre en œuvre le concept de subsidiarité qui implique qu'une société donnée essaye de faire le plus possible là où c'est possible.

**DS : Faut-il instaurer un cadre institutionnel et réglementaire qui favorise les technologies appropriées ?**

**MC :** On en revient aux critères d'ESG. Ceux-ci impliquent la mise en place d'un cadre réglementaire définissant les niveaux de performance écologiques, notamment en termes d'énergie et de recyclage des déchets. Les low-techs ne sauveront pas le monde sans fixer des standards de gouvernance en matière de gaspillage, de consommation, d'utilisation des transports, etc. Concernant les impacts sociaux, il est entre autres illusoire de penser que l'adoption des low-techs garantit d'office un revenu décent pour tout le monde. Ξ

**Propos recueillis par Lou Aendekerk.**
**Rédaction : Pierre Coopman**

**L'Atelier Paysan est une société coopérative française qui accompagne les agriculteurs dans la fabrication de machines agricoles. Elle ne se définit pas comme étant low-tech. Pourquoi ?**

# « L'enjeu n'est pas de savoir si c'est **low-tech** »

Un article de Lou Aendekerk et de Pierre Coopman. Illustrations de Malissa Olieslaeger

**DANS CET ARTICLE :**
Interview de **Thomas Borell**, chargé de recherches à l'Atelier paysan (France)

**Défis Sud : La notion de low-tech n'est pas présente dans votre communication, sur votre site ou dans les articles que vous avez publiés.**

**Thomas Borell :** Nous ne cherchons pas à produire dans une démarche de low-tech telle qu'elle est parfois définie aujourd'hui. Notre point de départ, c'est d'utiliser des technologies appropriées aux besoins agronomiques du paysan ou de la paysanne, plutôt que de chercher à tordre les pratiques en dépendant de l'outillage disponible dans le commerce. Ensuite vient la compréhension de l'outil, comment fonctionne-t-il, comment l'entretenir, comment le réparer, comment le faire évoluer en fonction des besoins et donc avoir de la connaissance, du savoir-faire, de la maîtrise et une démarche autonome ?

**DS : Quelle est cette façon dont « la low-tech est parfois définie aujourd'hui » qui ne vous convient pas ?**

**TB :** Le souci est que certaines initiatives qui se revendiquent low-tech en agriculture ont uniquement une démarche de diminution d'intensité technologique. Elles ne promeuvent pas une politique d'autonomisation vis-à-vis de l'amont, les fournisseurs en intrants, en machine, etc., et vis-à-vis de l'aval, c'est-à-dire les circuits de commercialisation.

L'enjeu n'est pas de savoir si c'est low-tech, mais de s'inscrire dans une démarche d'autonomie au sens collectif, qui n'est pas un repli sur soi, mais une capacité de trouver des solutions avec mes pairs et la communauté au sens plus large de gens avec qui j'interagis au quotidien sur mon territoire.

**DS : C'est donc le choix des dépendances qui est important ?**

**TB :** En partie. On utilise certes des postes à souder ou des perceuses qui nécessitent une chaîne industrielle de construction. L'approche privilégiée dans ces cas-là est le choix des dépendances.

Nous passons par un site internet et des réseaux sociaux pour communiquer. Mais si on nous prive demain de de ces outils-là, cela n'arrêtera pas notre activité. Or, avec la sophistication actuelle de l'agriculture, le numérique, toute l'électronique embarquée, le risque est de créer une paysannerie qui ne saura plus produire.

Evidemment, nos postes à souder actuels sont un peu plus sophistiqués que ceux d'il y a 50 ans. Pour autant, si demain on revient aux bons vieux postes à souder de mon grand-père, on s'en servira. Cela veut dire que le savoir-faire reste chez l'humain. Finalement c'est notre slogan : Des cerveaux plutôt que des serveurs.

© Malissa Olieslaeger

Nous nous positionnons aussi comme des colporteurs et colporteuses de savoir-faire. La dimension collective de l'autonomie, c'est la capacité de pouvoir demander un coup de main à son voisin, à sa voisine. Toute la démarche est de mettre en circulation les savoirs.

**DS : Très concrètement, ça se traduit par des formations, par des documents « open source » que vous publiez sur le site internet, par des modèles de proto-machines qui vont pouvoir être adaptés à tous les environnements ?**

Des cerveaux
plutôt que des serveurs.

© Malissa Olieslaeger

**TB :** Adaptable plus qu'adapté. Les gens viennent à l'atelier paysan, avant tout, pour apprendre des savoir-faire, des techniques, des aptitudes à lire un plan, à percer, à couper, à souder et donc à construire son outil.

Ensuite, c'est aussi la mise en circulation des savoirs. Effectivement, l'idée derrière la maitrise est d'avoir des plans qui sont mis à disposition en licence Creative Commons, sous une forme libre et pas uniquement open source (…) Les usagers et usagères de nos technologies paysannes peuvent échanger, participer ou même faire connaître leur propre innovation paysanne pour la mettre en discussion et verser ça au pot commun.

**DS : Votre projet est-il politique ?**

**TB :** Nous relions notre action à des dimensions écologiques, sociales et économiques. L'alimentation produite doit être de qualité pour toutes et tous et dégager du revenu pour les paysannes et paysans. Nous revendiquons des filières alimentaires qui ne sont pas structurées par l'offre et la demande, mais par des systèmes de conventionnement, de socialisation (…) Nous sommes mobilisés contre le préjugé de la « la séduction de la solution ». Le mouvement de la low-tech n'échappe pas à ce danger-là du « solutionnisme technologique », alors que bien souvent, le problème repose sur des questions sociales, organisationnelles, économiques et donc fondamentalement politiques. Des changements politiques peuvent être proposés pour résoudre un problème donné, au lieu de chercher une solution technique.

> Des changements politiques peuvent être proposés au lieu de chercher une solution technique.

**Propos recueillis par Lou Aendekerk.**
**Rédaction : Pierre Coopman**

DOSSIER

**Les agricultures paysannes des pays en développement sont-elles par définition low-tech ? Le travail d'Humundi se base sur des partenariats avec les organisations représentatives des paysan·n·es dans les pays en voie de développement. Est-ce que les critères qui guident ces partenariats entrent peu ou prou en concordance avec les critères des mouvements low-tech en agriculture actifs au Nord ? À contextes différents, les valeurs et les pratiques sont-elles toujours identiques ?**

# **Du pour et du contre** de la low-tech en Afrique

Un article de Pierre Coopman. Illustrations de Philippe de Kemmeter

**DANS CET ARTICLE :**

> **Christophe Brisme**, responsable de programmes au Mali chez Humundi Belgique.

> **François Vandercam**, responsable des programmes au Burkina Faso chez Humundi Belgique.

> **Jean-Pierre Usseni**, représentant pays de Humundi en RDC.

Les partenariats d'Humundi (anciennement SOS Faim) sont fondés sur une série de mécanismes opérationnels et évolutifs. Afin de privilégier le renforcement de capacités des partenaires, le travail mutuel est construit sur des questionnements qui sont également ceux de la low-tech en agriculture : « *Qui sommes-nous, comment organiser notre autonomie, quels sont nos métiers et nos domaines de compétences internes, nos axes et méthodes de travail, comment durer et avec quels moyens financiers ?* »

Dans cet article, nous mettons à l'épreuve les critères de la low-tech en agriculture (voir notre encadré page 50) avec quelques partenariats d'Humundi au Burkina Faso et au Mali : les projets d'eco-construction de type voûte nubienne, les biodigesteurs et les périmètres maraîchers irrigués. En conclusion, nous explorons un projet high-tech en République démocratique du Congo et nous nous interrogeons sur les complémentarités possibles entre high-tech et low-tech.

## La voûte nubienne

La voûte nubienne (VN) est une technique d'écoconstruction en milieu rural utilisant la terre crue, une matière première abondante en Afrique de l'Ouest, malaxée sous forme de mortier et de briques séchées au soleil. Cette technique fournit des bâtiments bien plus solides et écologiques que les constructions en tôle qui remplacent le bois disparu en Afrique de l'Ouest. La technique s'inscrit facilement dans le mode de vie et d'apprentissage des populations concernées.

En dehors des saisons de travaux aux champs, les projets de construction de voûtes nubiennes créent des emplois non agricoles

© Philippe de Kemmeter

© Philippe de Kemmeter

pour des jeunes ruraux qui sont formés et recrutés en tant que maçons. Ces bâtiments communautaires permettent ensuite une meilleure conservation des produits agricoles, ce qui évite de brader la production au moment de la récolte, quand les prix sont au plus bas.

La dimension sociale est également présente : en tant qu'habitation, pour les familles paysannes, la voûte nubienne offre un cadre de vie décent avec une meilleure isolation thermique. Et les bâtiments communautaires ont un caractère multifonctionnel propice à des activités telles que les réunions, les formations, etc.

> Avec les changements climatiques, les communautés sont de plus en plus conscientes des avantages de la voûte nubienne en termes de renouvellement, d'autonomie et de durabilité.

Est-ce à dire que la voûte nubienne correspond point pour point à une approche low-tech ? Cette technique est-elle adaptée, appropriée, simple, durable et accessible ? Selon Christophe Brisme, responsable de programmes au Mali chez Humundi, « *Il faut quand même considérer quelques mois de formation pour les maçons. Quant à l'accessibilité, puisque c'est à partir de terre crue, elle n'est réelle que si vous vivez dans une zone où il y a de l'argile en abondance* ». Au Mali, il y eu des difficultés, « *des bâtiments qui n'ont pas tenu le coup quand ils se sont effondrés, simplement parce que la terre n'était pas suffisamment argileuse pour faire des briques* », explique Christophe Brisme.

En « low-tech », les communautés paysannes doivent soupeser le pour et le contre du recours à certains matériaux. C'est ce qui se passe avec les voûtes nubiennes, puisque les constructions intègrent dorénavant une bâche plastique dans les toitures. Ce procédé est adapté aux fortes précipitations que connaissent ponctuellement les régions africaines de type sahélien.

Avec de projets low-tech financés au Sud par des bailleurs essentiellement situés au Nord il faut prendre garde à la question de la véritable appropriation par les communautés locales. Pour les voûtes nubiennes, le procédé de construction endogène et ancestral avait été largement abandonné. Christophe Brisme explique : « *La construction en béton paraissait beaucoup plus attractive, plus neuve, plus moderne. La population préférait souvent avoir ce type de nouvelles constructions. En termes d'apparence, de prestige, revenir à des voûtes nubiennes, n'était pas non plus très attrayant. Mais au bout du compte, avec les changements climatiques, les communautés sont de plus en plus conscientes des avantages de la voûte nubienne en termes de renouvellement, d'autonomie et de durabilité. C'est aussi parce que le bois ne peut plus être utilisé dans la construction là où les gens n'arrivent même plus dans certaines régions à avoir du bois pour la cuisine. Et puis, dans une voûte nubienne, Il fait nettement moins chaud, le climat est vraiment plus agréable et les stocks d'aliments conservent mieux.* »

Au Mali, l'Union des Sociétés Coopératives des Producteurs de Céréales de Diédougo (USCPCD) passe aujourd'hui directement les contrats avec les maçons locaux. Le projet a l'avantage d'être en totale cohérence avec les politiques publiques du Burkina Faso, en particulier le programme national de développement économique et social (PNDES), en combinant la valorisation du capital humain et la protection de l'environnement.

## Le biodigesteur

Le biodigesteur est un dispositif technique souvent utilisé en agriculture low-tech pour produire du biogaz à partir de déchets organiques. Le principe est assez simple et différents matériaux peuvent être utilisés en fonction des moyens à disposition des utilisateurs. Le biodigesteur étant peu coûteux, il a souvent été mis en place dans les pays en développement, au Vietnam, en Tanzanie, au Brésil, etc. Dans les régions rurales où la fourniture en énergie est faible, le biodigesteur permet l'accès au gaz et apporte des

avantages sanitaires, sociaux et économiques. Grâce à la récupération du « digestat », Il peut aussi produire des engrais organiques qui améliorent la fertilité des terres et augmentent le rendement des cultures.

« *En zone rurale sahélienne, quand un biodigesteur est utilisé, il est souvent raccordé à un réchaud pour faire cuire les aliments* », explique Christophe Brisme. On peut aussi l'utiliser pour produire de l'électricité et faire fonctionner des moteurs, un moulin, faire un peu de transformation agricole localement. « *Le problème du biogaz*, nuance Christophe Brisme, *c'est qu'il est quand même assez corrosif. Il faut épurer, entretenir, mettre des filtres, pour éviter que le moteur ne se détériore rapidement.* »

Au Mali, un programme national vise à élargir la diffusion de biodigesteurs. Une agence homologue les techniques de construction et mène des visites sur le terrain pour approuver l'installation. « *Parmi les maçons qui avaient été formés pour les voûtes nubiennes, certains ont également appris la construction des biodigesteurs* », explique Christophe Brisme. La technique est-elle simple, autonome, renouvelable ? « *la plupart des biodigesteurs peuvent être fabriqués localement, mis à part quelques tuyaux métalliques ou en caoutchouc qu'il faut acheter* ».

## Les périmètres maraîchers irrigués

Au Burkina Faso, Humundi et son partenaire local, l'APIL (Action pour la promotion des initiatives locales) soutiennent le développement de périmètres irrigués maraîchers exploités par plusieurs milliers de paysans, organisés en groupements et en unions. « *En amont*, explique François Vandercam, responsable chez Humundi Belgique des programmes au Burkina Faso, *il faut une structure comme l'APIL pour initier quelque chose qui n'est pas à la portée d'une action individuelle. Il faut quand même, au préalable, construire des infrastructures. On n'est pas complètement dans la dimension horizontale prônée par la low-tech (…) Au départ, l'État a construit des barrages, souvent associés à des routes. Ces barrages accumulent des eaux de ruissellement, qui restent disponibles pendant la saison sèche. Les populations rurales aux alentours se disent qu'elles ont l'opportunité d'utiliser cette eau pour produire des légumes ou des pommes de terre, pour lesquels il existe une forte demande urbaine. Elles commencent à se débrouiller avec des arrosoirs. Quand une association comme l'APIL contacte ces communautés, elle leur propose de recourir à des motopompes, qui leur permettront d'irriguer des surfaces beaucoup plus grandes et ainsi d'augmenter sensiblement leurs revenus.*

> Tout ce qui peut paraître plus facile et plus productif exerce donc un grand pouvoir de séduction.

*Alors se pose la question de la vente, parce que quand on commence à produire beaucoup, il faut encore vendre. Et donc là, on trouve un autre intérêt de se regrouper, pour commercialiser ensemble.* »

Pour que ce soit encore de la low-tech, il faut voir quelle est la capacité des communautés à réparer, à entretenir, à s'approprier l'outil : « *Une motopompe, par exemple, va servir 50 parcelles les unes à côté des autres. Il va falloir organiser les tours des partage : aujourd'hui, c'est toi qui as de l'eau, demain, c'est moi, etc. Et puis il faut se cotiser pour assurer l'entretien de la motopompe. On est clairement dans un intérêt collectif. On forme des comités, dont un qui est chargé de l'entretien des motopompes. La mécanique est un métier assez répandu en Afrique. En cas de panne, on trouve toujours un atelier de réparation. Le choix de motopompes fonctionnant au diesel peut s'avérer décevant d'un point de vue environnemental, mais force est de constater que du matériel équivalent fonctionnant à l'énergie solaire coûterait significativement plus cher. Plus propre, mais plus cher.* »

# Gérer la rareté des ressources

**Le rôle des ONG du Nord n'est pas d'organiser ou de faciliter un transfert de technologies, qu'elles soient dites « basses » ou « hautes », même si estimées efficaces ou écologiques. Il ne s'agit pas de s'immiscer dans les débats techniques qui concernent les communautés africaines, mais d'accompagner des processus d'expérimentation, de réflexion et de formation.**

Toute technologie doit pouvoir s'inscrire dans un contexte local. Au Burkina Faso, ce principe est appliqué par le Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS Burkina), partenaire de l'ONG belge Autre-Terre. Ici, l'innovation est le fruit d'une recherche collective, conduite avec les artisans locaux, les ouvriers qualifiés, les utilisateur·rices elleux-mêmes. Chaque outil est développé, testé, modifié, discuté, avec les communautés rurales : motoculteurs adaptés, moulins solaires, séchoirs, semoirs manuels, ou encore batteuses multifonctionnelles.

## Avec ou sans carburant ?

Initialement pensée pour le battage des céréales, la batteuse multifonctionnelle a été adaptée pour inclure un module de broyage de biomasse, permettant de transformer des coques d'arachides, des tiges de mil ou d'autres résidus agricoles difficilement compostables en briquettes de charbon, une alternative énergétique locale qui réduit la pression sur les ressources forestières.

Bien sûr, certains de ces équipements utilisent du carburant et impliquent une part de dépendance aux énergies fossiles. Mais cette dépendance est intégrée dans une stratégie plus large pondérée par les bénéfices générés : création de revenus, réduction des pertes post-récolte, préservation des sols, régénération des forêts.

Le choix d'une technologie est un compromis situé, qui tient compte des contraintes et besoins locaux, des compétences disponibles, et des rapports au temps et à l'autonomie.

## Le profit et le gaspillage

Condamner d'emblée l'usage de l'énergie fossile reviendrait à ignorer la complexité des situations. Le problème, ce n'est pas l'utilisation ciblée du diesel pour irriguer un champ ou faire fonctionner un hôpital, mais son gaspillage massif dans des usages non essentiels, souvent dictés par la seule logique de profit.

Le pétrole, rare et non renouvelable, devrait être vu comme un héritage précieux du passé, à employer avec discernement pour des usages vitaux ou transitoires, en conscience de sa rareté.

## Cohérence systémique

L'enjeu est au fond aussi la cohérence systémique : comment une technologie s'inscrit-elle dans un territoire, un écosystème, une trajectoire de transition ? Notre rôle en tant qu'ONG n'est pas de fournir des réponses, mais plutôt d'animer des espaces de délibération et de soutenir l'émergence de solutions durables nées de l'intelligence collective du terrain. C'est là que se joue, concrètement, la transition que nous appelons de nos vœux : non pas un modèle imposé, mais une démarche partagée solide, parce qu'elle est construite par et pour les communautés locales.

**Rédaction : Naike Alberti (Autre Terre)**

© Philippe de Kemmeter

Faire le choix d'abandonner les pesticides entraine un besoin accru de main-d'œuvre.

## Durer et vivre décemment

Est-ce qu'il y a des formations accessibles en entretien et construction des infrastructures ? « *Oui*, répond François Vandercam, *c'est vital qu'elles existent pour convaincre les jeunes qu'il y a là des activités qui vont durer dans le temps et qui vont permettre de vivre un peu confortablement. Là où il y a eu des périmètres bien entretenus, des jeunes se sont dit qu'il vaut la peine de continuer. Et maintenant, ils paradent avec des motos… Ce qui montre à d'autres jeunes que ces jeunes-là ont réussi. Cela suscite l'envie de faire la même chose, car au Burkina un jeune qui a une moto, c'est un jeune qui a réussi… Ces symboles de réussite, évidemment, sont un peu décalés par rapport à la dimension idéologique, alter-mondialiste, anti-capitaliste de la low-tech au Nord. Les pauvres d'Afrique ont envie d'être riches. Quand tu es jeune, tu grandis dans un village, autour de toi, les gens travaillent, les gens vivent vraiment dans la difficulté et tu as envie d'un autre avenir.* »

## Des pesticides ou des bras ?

Le top de l'art, en low-tech, c'est l'autonomie et la connaissance partagée. Mais il faut aussi tenir compte des choix que les technologies utilisées impliquent en termes de métiers. « *La haute ou la basse intensité de main-d'œuvre, ce n'est pas toujours un choix* », précise François Vandercam. Par exemple : l'usage du glyphosate, très nocif, se répand beaucoup en Afrique. « *Le glyphosate n'est pas très cher, à la portée de n'importe quel paysan et permet d'économiser du temps de main-d'œuvre. Utiliser le glyphosate est souvent le résultat d'une décision individuelle. Les exploitants des parcelles voisines observent, constatent que cela fonctionne et passent également au glyphosate. Il faut du temps pour que des communautés organisées contrent l'impact multiplicateur de cette décision au départ individuelle et puissent persuader la collectivité de faire malgré tout le choix d'une plus grande intensité de main d'œuvre. Parce qu'à priori, les gens essayent juste de tirer le meilleur profit du peu de capital qu'ils ont.* »

> Du matériel équivalent fonctionnant à l'énergie solaire coûterait significativement plus cher.

En Afrique, les jeunes qui s'installent pour faire de l'agroécologie ou du bio, ont souvent déjà eu un parcours urbain. « *Ils sont un peu plus aisés et prennent à un moment donné la décision de retourner au village pour vivre la simplicité du village. Mais les gens qui sont dans la simplicité imposée ont juste envie d'en sortir. Et puis, celles et ceux qui sont dans le mythe du retour à la terre et en intensité de main-d'œuvre sont très vite confrontés à la réalité. Tout ce qui est exigeant en travail manuel fait face à des difficultés de recrutement de main-d'œuvre (…) Aujourd'hui, l'agriculteur familial typique c'est le chef de famille de 50 ans qui compte sur ses fils ou sur d'autres jeunes du village pour travailler aux champs. Mais ces jeunes-là, il ne les trouve plus ou très difficilement parce qu'ils n'ont plus envie de s'épuiser au soleil pour gagner trois fois rien (…)* »

## Quand la tech booste les récoltes

Tout ce qui peut paraître plus facile et plus productif exerce donc un grand pouvoir de séduction sur les jeunesses paysannes africaines qui voient la digitalisation et la high-tech comme une promesse. Selon Morgan Meyer, chercheur au CNRS, spécialiste de la low-tech, « *il ne faut pas exclure d'office toutes formes de high-tech (…) pour transmettre, pour sensibiliser les gens, il faut de la high-tech : des sites internet, des tutoriels, des cours vidéo, des forums de discussion, des wiki, etc. Le·a paysan·ne aujourd'hui allume son ordi ou son smartphone pour regarder la météo de la journée et des jours à venir.* »

En République démocratique du Congo (RDC), ce sont les promesses digitales qui emportent l'enthousiasme des partenaires d'Humundi. Le 26 mars 2025, à Kinshasa, Humundi lançait officiellement le projet AgriTech Moloni, une initiative ambitieuse destinée à transformer l'agriculture en RDC[1]. Cette plateforme propose diverses informations pour que les agriculteurs et agricultrices puissent mieux planifier, produire, négocier et sécuriser leurs revenus. Via mobile, web ou SMS, même dans les zones à faible couverture réseau, la plateforme diffuse des informations en temps réel sur les prix des marchés, ainsi que des conseils agricoles personnalisés pour améliorer les rendements et anticiper les risques.

Pour Jean-Pierre Usseni, représentant pays de Humundi en RDC, l'ambition est claire : « *Moderniser les pratiques agricoles en les rendant plus accessibles, plus résilientes, et plus équitables. Grâce à la plateforme Moloni, nous voulons permettre aux agriculteurs et aux agricultrices de mieux prévoir, s'adapter et prospérer dans un environnement en mutation* ».

1 Une initiative lancée en partenariat avec Kadéa-Software, agence de développement (Kinshasa).

## En République démocratique du Congo (RDC), ce sont les promesses digitales qui emportent l'enthousiasme.

« *Simplicité, accessibilité, utilité, inclusivité, durabilité, autonomie de décision* » : ces critères mis en avant par la plateforme Moloni sont à première vue les mêmes que ceux de la low-tech. Le projet est présenté comme une technologie au service des savoir-faire paysans s'inscrivant dans les priorités de la transition écologique.

Parmi les actions clés : « *Former 10 000 agriculteurs et agricultrices, dont 60 % de femmes, à l'usage de la plateforme ; sensibiliser 20 000 producteurs et productrices aux avantages du numérique agricole ; mettre à jour en continu les bases de données météo et prix des marchés et intégrer un système de suivi des prix (…)* ».

Le critère décisif de la low-tech irréalisable avec ce type de plateformes digitales demeure celui de la capacité à fabriquer l'outil, à le réparer en cas d'obsolescence, la majorité des paysannes et paysans n'ayant pas facilement accès aux connaissances nécessaire en ingénierie informatique.

La numérisation des activités paysannes est toutefois incontournable. Il ne s'agit plus de l'empêcher, il faut éviter ses dérives potentielles. À cet effet, la Coordination européenne Via Campesina a publié une document de 25 recommandations sur les « Défis de la numérisation pour l'agroécologie paysanne ». On y trouve des points relatifs à la propriété intellectuelle tels que (recommandation 5) : « *(…) garantir que les paysan·nes restent propriétaires de leurs données et bénéficient directement de leur utilisation. Toute utilisation, collecte automatique de données ou collecte de données sans le consentement préalable et éclairé des paysan·nes est interdite. Les paysan·nes, en tant qu'auteur·ices des données agricoles, doivent avoir un contrôle total sur la manière dont leurs données sont collectées, stockées et utilisées (…)* ».

À noter également, la recommandation 17 qui demande que les systèmes digitaux soient conçus afin « *d'éviter l'utilisation d'outils numériques qui légitimeraient des terres accaparées, et pour assurer que les droits fonciers individuels et collectifs sont représentés de façon correcte et juste.* » Car, au lieu de se focaliser sur la question de savoir si les moyens techniques utilisés en agriculture sont maitrisables ou pas, trop high-tech et pas assez low-tech, ce qui préoccupe les responsables de programmes chez Humundi est la disparition de l'agriculture paysanne du fait de l'accaparement des terres, soutenu par des « miracles » de technologie.

À propos des systèmes d'irrigation, François Vandercam souligne « *qu'au Mali, dans les grands espaces de riziculture où on a misé principalement sur l'agriculture familiale pour exploiter les terres irrigables, l'agro-business menace de tout accaparer. Des individus ou des sociétés qui disposent de grands moyens vont s'approprier l'ensemble de l'espace, l'équiper et engager les paysans des alentours comme saisonniers. Ça veut dire qu'à ce moment-là, l'agriculteur ne gère plus sa parcelle, ne décide plus comment il va la cultiver, de ce qu'il va mettre, etc. Il devient un ouvrier agricole.* »

Le défi est de permettre au plus grand nombre de rester maître de son travail. C'est sans doute plus le modèle de l'agriculture familiale, d'une agriculture démocratique et de proximité, qui peut le mieux relever ce défi, avec une combinaison intelligente de high-tech au service de la low-tech.

**Propos recueillis par Pierre Coopman**

DOSSIER

**Les critères de la low-tech en agriculture valorisent le « faire ensemble », en proposant des modèles de formation qui unissent les paysanneries et brisent leur isolement. Au Sénégal, Les fermes-écoles sont des laboratoires d'innovation agroécologique où l'enseignement pratique prime.**

# Au Sénégal, **l'école de l'agroécologie** est en marche

Un article de Mireille De Graeuwe et Dominique Morel. Illustrations de Justine Sow

**DANS CET ARTICLE :**

Dans l'édition précédente de Défis Sud, un article sur la Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal (DyTAES) a montré que cette transition implique la participation des producteur·rice·s, des consommateur·rice·s, des sociétés civiles, de l'État, du secteur privé, des chercheur·euse·s, etc. Ce nouvel article explore comment des fermes-écoles au Sénégal offrent un terrain fertile pour semer les graines du changement.

Chaque apprenant·e expérimente sur des parcelles agricoles pendant plus de six mois en ayant à sa disposition tout le matériel nécessaire (outils, graines, etc.). Cela permet un engagement prolongé dans le processus d'apprentissage, favorisant une compréhension approfondie des pratiques agricoles et agroécologiques.

Dans la pratique, chaque ferme-école adopte une recette propre en fixant la durée de la formation, le statut légal de la ferme (privé/associatif), les objectifs et le contenu du programme, la pédagogie utilisée, le diplôme octroyé (formel ou informel) et le niveau d'expertise des formateur·rice·s (diplômé·e·s de la ferme-école, issu·e·s de la paysannerie ou du milieu universitaire). Les fermes-écoles ont donc des formats très hétéroclites.

## Des fermes pas comme les autres

Ces fermes, au nombre d'une vingtaine, bien qu'elles visent la rentabilité comme des exploitations traditionnelles, sont gérées par les personnes en formation (maraîchage et élevage). Elles ont des profils variés. C'est pourquoi certaines d'entre elles sélec-

tionnent, dès l'entrée, les personnes, selon des critères spécifiques (motivation, diplôme obtenu, etc.) qui sont identifiés comme pertinents pour garantir un niveau de production.

## Des écoles pas comme les autres

Ces centres de formation vont au-delà des simples leçons théoriques. Ces formations s'étendent sur plusieurs mois, voire plusieurs années, et permettent de se mettre dans la peau d'un·e agricult·eur·rice. Au Sénégal, l'agriculture change au gré des deux saisons (sèche et pluies). Pour recevoir une formation complète, il faut pouvoir maîtriser les cultures et leur gestion sur l'ensemble d'une année.

Comme il existe de nombreuses cultures qui peuvent être produites, l'enseignement doit procurer les connaissances pour chacune d'entre elles. Ceci demande du temps, mais c'est primordial ! Si un événement de la saison des pluies se produisait, comme une attaque d'insectes, la personne formée uniquement lors de la saison sèche serait bien démunie.

Ici c'est la réalité du terrain qui amène les personnes à s'intéresser à la théorie. Elles peuvent expérimenter, se tromper, échanger des idées et développer des compétences pratiques. Cela leur offre une totale immersion dans les principes de l'agroécologie. L'alliance entre cours théoriques et pratiques crée un équilibre nécessaire pour former des personnes pouvant réellement mettre en place des actions concrètes de changement.

Les écoles adoptent une approche globale dans leurs formations. Le but est que les personnes formées détiennent l'ensemble des compétences nécessaires à leur installation. Le parcours proposé permet de se former théoriquement sur l'ensemble des piliers de la durabilité : social, environnemental et économique.

La théorie est vue comme un pilier des apprentissages pratiques. Dans la même optique, les écoles cherchent à développer des réelles communautés d'apprenant·e·s pouvant continuer à s'entraider au-delà de la formation. Cela se fait souvent via un groupe « WhatsApp » et des réunions plusieurs fois par an.

## De nouveaux acteurs et actrices de changement

Pour évaluer l'impact réel des fermes-écoles, une enquête approfondie a été menée auprès des personnes formées par différentes fermes-écoles au Sénégal. L'objectif était d'explorer leur satisfaction vis-à-vis de la formation, de mesurer l'acquisition de connaissances et finalement d'évaluer si la formation participe à former de nouveaux acteurs et actrices de changement en faveur de la transition agricole. Et fait marquant : ces centres jouent bel et bien un rôle crucial dans cette préparation !

> Dans la pratique, chaque ferme-école adopte une recette propre en fixant la durée de la formation.

Parmi les enseignements tirés de l'enquête, la création d'entreprises agroécologiques par les personnes formées (35%) émerge comme un indicateur du succès des fermes-écoles. Ces jeunes contribuent ainsi à la transformation des pratiques agricoles dominantes basées sur la chimie et des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Toutefois, 65% ne réussissent pas à s'installer. De nombreux freins existent et la formation ne permet pas de tous les dépasser :

- l'accès à la terre,
- l'accès à une source d'eau douce,
- la mise en place de clôtures autour du champ contre la divagation du bétail,
- l'achat du matériel agricole,
- et idéalement, la construction d'une petite habitation pour y résider.

Globalement, les dilplômé·es. se sentent mieux armées et sensibilisées aux enjeux de durabilité. Ainsi même si ces personnes ne s'installent pas, elles deviennent des

BIBLIOTHÈQUE
Durabilité : les 3 piliers
- économique
- environnemental
- social
AGRO ECOLOGIE Promo 2024-2025

© Justine Sow

relais auprès de leur communauté. Chaque ferme- école crée un écosystème non seulement avec les personnes formées, mais à travers leurs proches des communautés plus larges. Ceci permet petit à petit l'émergence d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Ces formations, souvent gratuites grâce à des donateurs, jouent un rôle sociétal majeur, car elles donnent des compétences à des personnes qui ne trouveraient pas d'établissement pour les former (faute d'argent et d'éducation). De manière plus générale, la formation en ferme-école permet de lutter contre l'exode rural. Elle ouvre la voie à l'installation d'agriculteur·rice·s en zone rurale avec des savoirs et compétences leur permettant d'obtenir un salaire plus décent. Cela a un impact encore difficile à mesurer. Néanmoins, étant donné la structuration familiale au Sénégal, l'on peut affirmer que chaque personne ainsi installée améliore les conditions de vie de plusieurs foyers.

## Des ingrédients multiples pour réussir une formation Sénégal

L'étude a également montré que la qualité de l'enseignement en ferme-école repose sur plusieurs éléments clés :

- le degré d'expertise des formateur·rice·s dans leur domaine d'enseignement ;
- l'établissement d'un réseau agroécologique solide incluant une multitude de parties prenantes : agriculteur·rice·s, producteur·rice·s et autorités locales, afin d'aider les apprenant·e·s à trouver un emploi ou à lancer leur propre entreprise ;
- des partenaires financiers pour fournir des kits de démarrage aux personnes formées ;
- l'apprentissage doit être participatif, avec des supports variés pour enrichir l'expérience des élèves ;
- l'apprentissage de la comptabilité est crucial pour la réussite de l'installation.

Cette qualité de formation ne peut toutefois porter ses fruits sans un cadre associatif solide qui soutient et promeut l'agroécologie à plus grande échelle.

Elles peuvent expérimenter, se tromper, échanger des idées et développer des compétences.

## Un soutien associatif en faveur de l'agroécologie

Les efforts de plaidoyer menés par le réseau la Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal (DyTAES) ont permis d'affecter 10% des subventions agricoles aux intrants organiques. Ce montant devrait passer prochainement à 20%. Cette avancée illustre le rôle joué par les structures associatives pour propager l'agroécologie au Sénégal, en connectant les dynamiques citoyennes aux politiques publiques. Dans cette dynamique, des initiatives comme les Journées de l'agroécologie renforcent encore davantage cet ancrage en favorisant le dialogue politique multi-acteurs et en soutenant la territorialisation de l'agroécologie. Elles participent ainsi à transformer l'agriculture sénégalaise de l'intérieur, en s'appuyant sur les réalités locales et les aspirations des territoires.

## Vers un avenir agroécologique à façonner

Les fermes-écoles façonnent aujourd'hui une communauté engagée dans le changement. Ce modèle est toujours en quête de perfectionnement, continue de chercher des leviers d'amélioration, tant au niveau pédagogique qu'en matière d'insertion professionnelle. Plusieurs pistes se dessinent : la formalisation des contenus pédagogiques, le renforcement du suivi des apprenant·e·s après la formation, ou encore la recherche

© Justine Sow

de financements pour faciliter leur installation. Si certaines fermes ont déjà réussi à faire appuyer quelques jeunes par des programmes de développement, la systématisation de ce type de soutien constituerait un véritable tremplin vers l'autonomie.

Autre constat : bien que ces fermes-écoles partagent des objectifs similaires et soient parfois en contact, elles travaillent encore trop souvent en silo. Une mise en réseau active permettrait de mutualiser les expériences, de renforcer les compétences collectives et d'accroître leur visibilité dans le paysage de la formation professionnelle.

En 2024, plusieurs micro-fermes ont vu le jour. Chacune d'elles permet l'installation durable de cinq personnes fraîchement formées, avec un investissement moyen de 22 000 € par ferme. Ces initiatives prouvent qu'investir dans une agriculture durable et solidaire est possible. La graine de la transition agroécologique est bel et bien plantée dans les fermes-écoles du Sénégal, prête à germer, et à fleurir pour un avenir plus vert.

**Rédaction : Mireille De Graeuwe**
chercheuse doctorante à Gembloux Agro-Bio Tech (Uliège)
**et Dominique Morel**

**Au Brésil, dès le départ en 1989, les fondamentaux de ce que l'on nomme aujourd'hui les low-techs dans le domaine agricole font partie de l'analyse et de la vision du *Serviço de Tecnologia Alternativa* (Serta). De nombreux jeunes adultes, des éducateurs, des producteurs familiaux ont été formés. À ce jour, 15 000 familles, 5 000 jeunes, 100 communautés ont participé au programme.**

# « **Former** des personnes réfléchies et des faiseurs d'opinion »

Un article de Laurence Delperdange. Illustrations de Marmelade

**DANS CET ARTICLE :**

> **Alexandra Maria da Silva**, directrice et présidente du Serta (Brésil).

> **Zuleide Bezerra** dos Santos, coordinatrice pédagogique du Serta (Brésil).

Le Serta[1] a reçu, en 2013, une autorisation officielle du Département de l'éducation de l'État. Deux campus sont en activité dans l'État du Pernambouc. Des formations y sont organisées pour les communautés qui désirent travailler la terre en toute autonomie et de manière à en retirer des revenus tout en préservant les ressources naturelles[2].

Fin des années 80, le Serta était né dans un contexte d'exode rural massif dans l'État du Pernambouc. Les jeunes se désintéressaient de l'agriculture, les plus âgés vendaient leurs terres. Des centaines de communautés ont alors ressenti le besoin de construire de nouvelles connaissances et technologies, de croire en de nouveaux modèles de production agricole et de promouvoir de nouvelles valeurs et convictions autour de l'agriculture familiale, de l'agroécologie et de la permaculture. Il était nécessaire de reconstruire de nouveaux paradigmes scientifiques qui inciteraient les gens à entretenir des relations de coopération avec la nature plutôt que de l'exploiter.

## Le laboratoire vivant

Un laboratoire vivant a été mis en place, un vaste espace d'une superficie de 15 000 m² destiné à l'expérimentation, l'étude, des expériences dans les domaines de la production, de la préservation et de la conservation de l'environnement. Ce laboratoire permet ainsi d'acquérir des connaissances complémentaires à la formation des professionnels en agroécologie et en sciences connexes. La formation technique fait aussi l'objet de réflexions collectives de manière à être en phase avec les réalités du terrain.

Les pratiques « expérimentées » sont, entre autres le vermicompostage (ou lombricompostage), la nutrition des sols, l'eau biolo-

1 www.serta.org.br

2 Voir les régions et familles, communautés concernées dans Currículo Institucional Serviço de Tecnologia Alternativa – SERTA IBIIMIRIM-PE, 2024 (Programme d'études institutionnel - Service de technologie alternative).

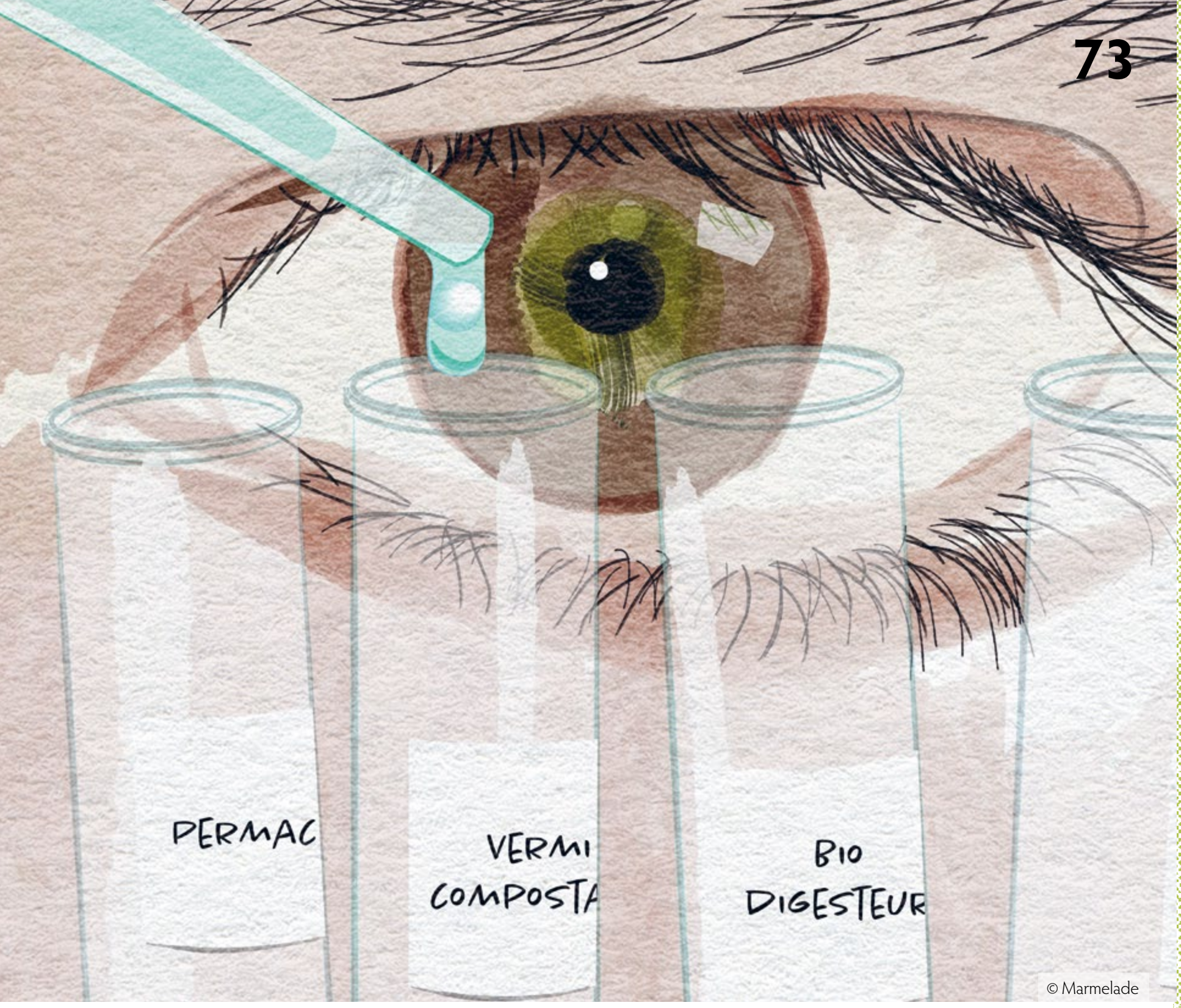


© Marmelade

*« Nous sommes nés pour transformer les réalités grâce à l'éducation agroécologique. »*

gique, le biodigesteur, le filtre biologique, la fosse septique, les collecteurs sélectifs, le dessalinisateur, le déshydrateur de fruits, les fours et cuisinières solaires, l'horloge solaire, etc. L'énergie solaire joue un rôle important pour répondre à différents besoins domestiques (cuisiner, éclairer). L'organisation en réseaux de partages permet un recours réfléchi aux outils informatiques.

Sont abordées également des facettes du « métier » tels que la logistique, la commercialisation de la production, la gestion d'entreprise. Autre volet du cursus : les législations et les politiques publiques en vigueur dans le pays en matière d'agriculture familiale.

Un site internet est nécessaire pour la communication du Serta. Les valeurs qui sous-tendent les missions de l'organisation y sont explicitées : « *la coopération, la solidarité, la transparence, l'enthousiasme, le respect de la diversité, (…) Nous sommes nés pour transformer les réalités grâce à l'éducation agroécologique, en renforçant les communautés et en promouvant l'autonomie et la protection de l'environnement. Le Serta soutient le développement durable des populations des campagnes, des eaux, des forêts et des villes.* »

## Dangers et défis

Le Serta est confronté à de nombreux défis et dangers. Un danger est l'assouplissement des règles gouvernementales pour les grandes entreprises privées, qui contribue à réduire les prestations publiques destinées aux populations les plus vulnérables. Alexandra Maria da Silva et Zuleide Bezerra dos Santos, respectivement directrice et coordinatrice pédagogique du Serta, expliquent que la manière dont sont mises en œuvre certaines politiques liées au secteur des énergies éoliennes et solaires ont causé des dommages à l'environnement rural. « *Elles ont accentué la déterritorialisation et, automatiquement, l'exode des agriculteurs et agricultrices, affectant des communautés qui produisaient de quoi se nourrir et vendaient les excédents.* »

Aujourd'hui, les défis restent nombreux mais la situation était plus grave durant la présidence d'extrême-droite de Jair Bolsonaro, chef de l'État entre 2016 et 2022. La période a été marquée par le démantèlement des politiques publiques. L'impact a été dévastateur témoignent les deux responsables du Serta, avec des pertes irréparables. « *Nous devons nous concentrer sur la reconstruction. Malgré la fin du mandat dévastateur de Bolsonaro, les politiques publiques visant l'agriculture familiale, comme le Programme d'acquisition d'aliments (PAA) et le Programme national d'alimentation scolaire (PNAE), bien structurés sur papier, restent difficilement accessibles pour ceux qui en ont le plus besoin. Bien que les municipalités soient tenues d'acheter directement au moins 30 % des aliments destinés aux repas scolaires auprès du secteur de l'agriculture familiale, cet objectif est rarement atteint en raison d'un manque de mécanismes de contrôle et de surveillance efficaces.* »

En outre, la déforestation, les incendies, la contamination et la pollution des sources d'eau représentent des menaces importantes. Le Brésil, malgré ses ressources en eau abondantes, souffre d'une mauvaise gestion des ressources naturelles, aggravée par l'expansion de la monoculture et l'utilisation excessive de produits agrochimiques. La concentration des terres et des richesses accroît les inégalités sociales et de genre.

Il est essentiel que la formation de citoyens critiques et conscients fasse partie du programme scolaire.

## Les lignes de force

Le plan d'action du Serta comprend quelques lignes de force : « *Notre stratégie principale est d'étendre l'éducation agroécologique, en diffusant notre méthodologie. L'organisation cherche à impliquer différents publics dans la construction collective des connaissances, sans distinction d'âge, de race, de culture ou de condition économique. De cette manière, elle encourage la réflexion et favorise des changements concrets dans la réalité locale et régionale.* »

Pour conclure, Alexandra Maria da Silva et Zuleide Bezerra dos Santos expliquent que la société brésilienne, souvent influencée par ce que diffusent les grands médias, ne se rend pas bien compte de ce qui se passe réellement sur son territoire : « *Il est donc essentiel que la formation de citoyens critiques et conscients fasse partie du programme scolaire. Il ne suffit pas d'enseigner simplement des techniques et des technologies. Il est nécessaire de former des personnes réfléchies et des faiseurs d'opinion. Plus les citoyens seront conscientisés, plus le Brésil sera fort et résilient face aux coups et aux revers.* »

**Propos recueillis par Bart Vetsuypens** (asbl belge Comundos) **et Laurence Delperdange** (journaliste)**.**
**Rédaction finale : Pierre Coopman.**

Défis Sud n° 142 | Édition annuelle 2025

COLLECTION PHOSPHORE

**Alors que la réglementation européenne sur la production et la commercialisation des semences était en cours de révision, cette étude parue au début de l'année 2025 interrogeait le rôle et l'influence de l'Europe dans la formalisation des systèmes semenciers africains et sud-américains.**

# L'Europe menace-t-elle les **semences paysannes** ?

Un article de Alice Jandrain. Illustrations de Marmelade

**DANS CET ARTICLE :**

Résumé du n° 6 de Phosphore.

La Collection Phosphore est une série d'études lancée par le collectif Humundi, Iles de Paix, Autre Terre sur les enjeux des systèmes alimentaires. Elle se caractérise par l'analyse d'enjeux contestés qui animent les arènes de décision des systèmes alimentaires. Elle cherche à comprendre les grilles de lecture qui sous-tendent les discours politiques, les arguments en compétition et leur validité scientifique. Chaque numéro se veut un état des lieux d'un débat et vise à armer les lecteurs dans la controverse.

Pour de nombreux êtres vivants, les plantes sont à la fois une source essentielle de nourriture et de remèdes. Qu'elles se retrouvent dans nos assiettes quotidiennes, nos rites ou nos célébrations, elles occupent une place fondamentale dans nos sociétés. La diversité des milieux et des pratiques agricoles a façonné une biodiversité riche et précieuse, indispensable à notre sécurité alimentaire. En effet, elle renforce la résilience des cultures face aux aléas climatiques, aux maladies et aux ravageurs et joue un rôle clé dans la diversité des régimes alimentaires, essentielle à la santé humaine.

Le maintien de cette biodiversité repose autant sur la protection des espaces naturels que sur la conservation, la circulation et l'utilisation de leurs semences. Depuis des millénaires, choisir une graine, la conserver et la semer est un savoir-faire transmis par des cultivatrices et des cultivateurs du monde entier. Alors que cet acte constitue le socle de la biodiversité cultivée, celle-ci n'est actuellement plus si diverse.

Son érosion repose sur :

- l'instauration de droits de propriété sur les nouvelles techniques de sélection végétale et les nouvelles variétés,
- l'essor de l'agriculture industrielle, ainsi que
- l'adoption de lois et de règlements favorisant la commercialisation des semences industrielles, voire criminalisant la circulation des semences paysannes.

## Droits de propriété

Au cours du 19e siècle, les découvertes sur la reproduction des plantes ont permis le développement de nouvelles techniques de sélection végétale et la création de nouvelles lignées et variétés dites « pures », « hybrides », « améliorées » ou « génétiquement modifiées ». Cette sélection est nommée « sélection artificielle », car elle désigne à la fois le fait que la reproduction est réalisée par la main humaine et qu'elle

n'a pas lieu naturellement. Les personnes physiques et morales à l'origine de ces innovations ont rapidement cherché à exercer des droits de propriété dessus. Ils prennent la forme, entre autres, de brevet et de certificat d'obtention végétal (UPOV).

Bien que ces droits de propriété ne doivent, en principe, porter que sur une invention, de nombreux cas d'appropriation ont été rapportés par la société civile. Des brevets sont par exemples déposés sur des plantes ou des parties de plantes existantes. La Convention de l'UPOV de 1991, quant à elle, exige l'accord de l'obtenteur, non seulement pour vendre les semences soumises aux droits, mais également pour les conserver et les ressemer. Cet accord peut être soumis à des conditions telles que le paiement de redevances.

## L'extension de l'agriculture industrielle

La création de nouvelles lignées et variétés a été accompagnée par le développement de pesticides et d'engrais que celles-ci étaient capables de supporter. En un siècle, le nombre de maisons semencières s'est réduit à quelques agro-industries : seules quatre entreprises agrochimiques contrôlent désormais 60 % du marché mondial des semences et 75 % du marché mondial des pesticides. Cette évolution du marché semencier est liée à la transformation des systèmes alimentaires européens et nord-américains tout au long du 20e siècle, ainsi que le développement de politiques en faveur de l'industrialisation de l'agriculture. Ce type d'agriculture s'est diffusé à travers le monde via la colonisation et des politiques de développement telles que la « révolution verte ».

Bien que ce commerce mondial ne représente que 25 % de l'ensemble des semences utilisées dans le monde, la majorité des semences à travers le monde sont toujours entre les mains des paysannes et paysans, dans des systèmes qualifiés d'informels. Malgré cela, les semences paysannes sont belles et bien menacées.

## Lois et règlements

Cette menace ne repose pas seulement sur l'industrialisation de l'agriculture et l'accaparement des plantes à travers les différents régimes de droits de propriété, mais aussi sur les lois et les règlements nationaux et internationaux.

Depuis le 20e siècle, en Europe, diverses lois et règlements ont soutenu le développement et la diffusion des semences issues de la sélection artificielle. Pour être commercialisées, voir données et échangées dans certains pays européens, les semences des cultures principales doivent répondre à une série de normes, dont les tests de distinction, homogénéité et stabilité. Or, généralement, seules les semences issues de la sélection artificielle passent ces tests, les semences paysannes étant généralement hétérogènes et évolutives.

## Définition des « semences paysannes »

L'expression « semences paysannes » contient le terme « paysan ». Longtemps chargé d'une connotation péjorative dans les sociétés modernes, évoquant la rusticité, la naïveté ou un manque d'intelligence, ce terme fait l'objet, à la fin du 20e siècle, d'une réappropriation par des mouvements paysans luttant pour leurs droits. Il est désormais associé à un modèle d'agriculture durable, familiale, portée par des agricultrices et agriculteurs de petite échelle engagés dans l'agroécologie.* Dans cette même logique, les semences paysannes sont issues de variétés cultivées, sélectionnées et reproduites par des cultivatrices et cultivateurs selon les pratiques de sélection massale. Conservées in situ, elles évoluent naturellement avec leur environnement, favorisant une biodiversité dynamique et résiliente. Ces semences sont échangées, réutilisées ou vendues librement et ne sont pas soumises à des droits de propriété.**

* Henri Mendras, « L'invention de la paysannerie : un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre », *Revue Française de Sociologie*, vol. 41, n°3 (2000).

** Grain de sel, « Quelques définitions clés pour aborder ce dossier « semences ». », *Repères*, octobre 2010.

Les droits de propriété, l'industrialisation de l'agriculture et les politiques en faveur de cette industrialisation ont progressivement conduit à l'homogénéisation des semences et la privatisation du secteur semencier en Europe et en Amérique du Nord, favorisant les variétés issues de la sélection artificielle au détriment des variétés paysannes. Cette transformation des systèmes semenciers provoque, non seulement l'érosion de la biodiversité cultivée, mais également la mise en place d'une dépendance des fermes envers les entreprises semencières et l'appropriation des semences paysannes par ces entreprises.

Ces systèmes semenciers favorables à l'agriculture industrielle, ainsi que les règlements qui les encadrent, se sont diffusés à travers le monde via la colonisation, des accords commerciaux et des accords internationaux portant sur les végétaux. La coopération au développement bilatérale et multilatérale constitue un outil important de mise en œuvre de ces règlementations et de transformation des systèmes semenciers. En Afrique et en Amérique du Sud, ces normes importées supplantent ainsi, progressivement, les systèmes semenciers paysans.

Face au déploiement de ces importants dispositifs de privatisation des systèmes semenciers et leurs conséquences, des mouvements de résistance ont émergé. Parmi ceux-ci, on retrouve plusieurs accords internationaux qui défendent cette biodiversité cultivée et les communautés qui en dépendent :

- Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2001)[1] et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (2018)[2] reconnaissent aux cultivatrices et aux cultivateurs le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme, ainsi que de participer aux décisions concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité cultivée et sauvage.

- La Convention sur la diversité biologique (1992) reconnait aux communautés autochtones le droit de participer équitablement au partage des avantages issus de l'utilisation des « ressources phytogénétiques » pour l'alimentation et l'agriculture. Elle leur garantit également la possibilité de préserver leurs connaissances, leurs innovations et leurs pratiques contribuant à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.[3]

- La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007) affirme aux peuples autochtones le droit à préserver, contrôler, protéger et développer leur héritage culturel et leur savoir traditionnel, y compris leurs semences, ainsi qu'à appliquer leur propriété intellectuelle collective sur cet héritage.[4]

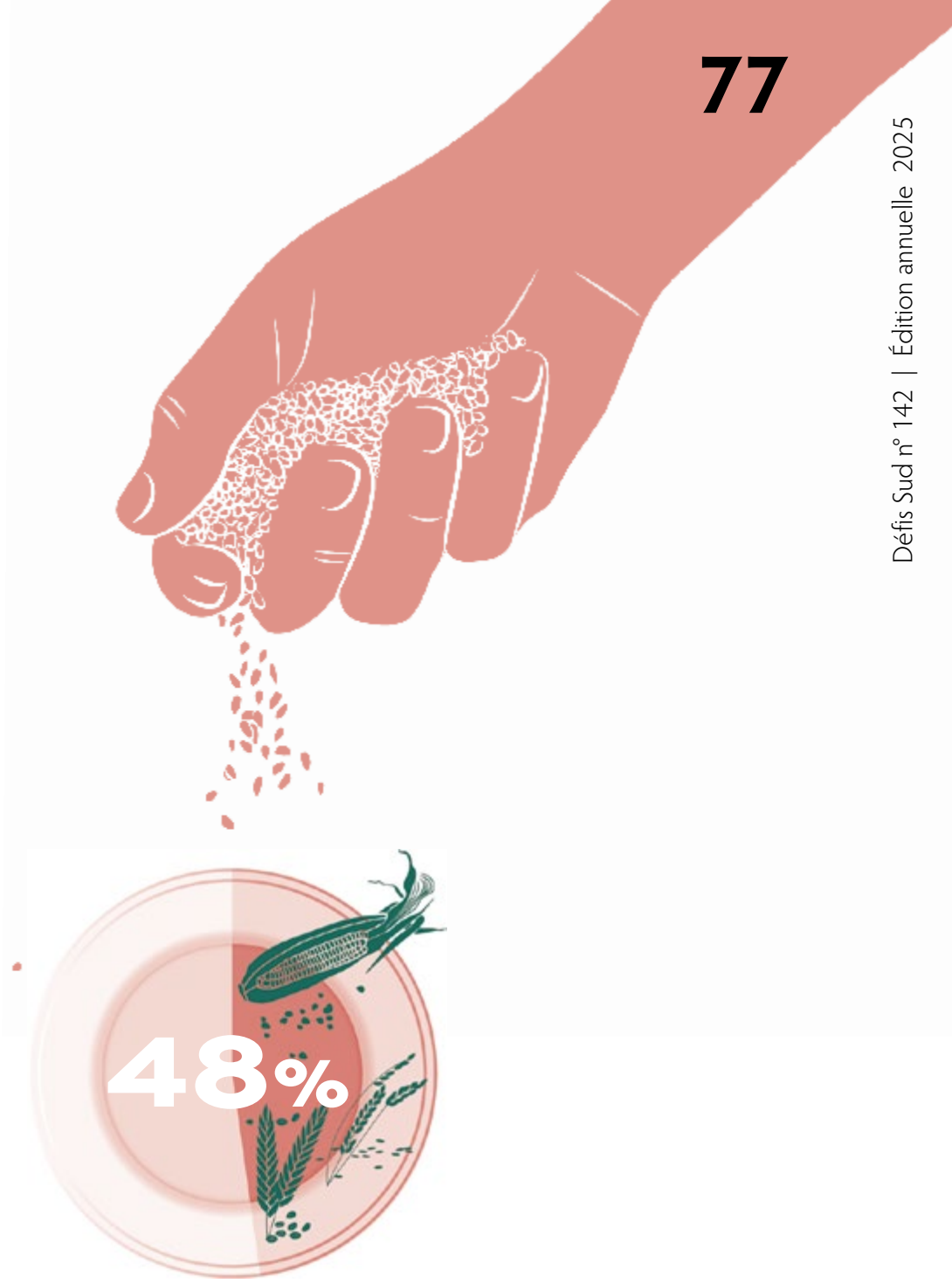


LE BLÉ, LE RIZ ET LE MAÏS REPRÉSENTENT 48% DES CALORIES QUOTIDIENNES MOYENNES CONSOMMÉES

1 Article 9 - Droit des agriculteurs.

2 Article 19 - Droit aux semences.

3 Article 8 – Conservation in situ.

4 Article 31.

© Marmelade

La biodiversité, l'équité, la participation et les valeurs sociales sont quatre principes incontournables de l'agroécologie qui se retrouvent dans ces accords internationaux.[5]

AFIN DE RÉALISER LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LE DROIT AUX SEMENCES QUI SONT DÉFENDUS PAR CES ACCORDS, UNE ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES APPARAIT INDISPENSABLE :

- L'OCDE devrait cesser d'imposer son système de semences qui ne reconnait comme étant éligibles à la certification que les variétés « pures » et pourvues d'une identité, à savoir des variétés distinctes, homogènes, et stables. Ces critères excluent implicitement les variétés paysannes, qui sont hétérogènes et évolutives.
- L'UE devrait arrêter d'inclure dans ses accords commerciaux l'adhésion à la Convention UPOV de 1991, dont le certificat d'obtention végétal limite la réutilisation des semences et leur circulation et participe à l'accaparement des plantes cultivées. Ce pas a déjà été franchi par la Suisse qui s'est engagée, en 2023, à supprimer la clause de protection des variétés végétales dans ses accords de libre-échange.[6]
- Les agences internationales de coopération au développement devraient mettre fin à leurs projets qui visent la transformation des systèmes semenciers paysans vers des systèmes de semences industrielles.

DE NOUVELLES NORMES DOIVENT PLUTÔT ÊTRE DÉVELOPPÉES :

- Il est nécessaire d'adopter des régimes de droit de propriété qui permettent aux cultivatrices et aux cultivateurs de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences.
- Les communautés paysannes doivent être incluses dans l'élaboration des lois et des règlements. Elles doivent pouvoir participer aux décisions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité cultivée et sauvage dont elles dépendent.
- Ces lois et règlements doivent reconnaitre les contributions et les services rendus par les plantes cultivées et sauvages à l'humanité, reconnaitre le rôle des communautés paysannes dans cette démarche et viser à conserver les plantes cultivées et sauvages dans leur milieu naturel.
- Les projets de coopération au développement, quant à eux, doivent renforcer les systèmes semenciers paysans dans une perspective de transition agroécologique des systèmes alimentaires.

*La préservation et la restauration de la diversité des plantes cultivées et sauvages sont cruciales, autant pour la résilience des écosystèmes et des systèmes agroalimentaires que pour la sélection artificielle.*

Ces enjeux sont pleinement d'actualité : l'Union européenne est actuellement en train de revoir son cadre réglementaire portant sur la production et la commercialisation des semences. Bien que différentes propositions réglementaires aient déjà été faites par la Commission, le Parlement et le Conseil, un accord doit encore être trouvé entre ces institutions. Ce processus long pourrait se poursuivre jusqu'en 2027. La Belgique est partie prenante de ces négociations, via le Parlement et ses députés européens, ainsi que le conseil des ministres. En effet, les semences

5 HLPE, « Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition », Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 2019).

6 Simon Degelo et Tina Goethe, « Un pas en faveur des droits des paysames du Sud », Helvetas (blog), 21 mars 2023.

étant une compétence agricole, les ministres de l'agriculture des États membres prennent part aux discussions.[7]

Dans ce contexte, la société civile, ainsi que les organisations de solidarité internationale, ont un rôle important de veille et d'influence à jouer afin de que les accords de libre-échange, les lois et les règlements de l'UE, ainsi que ses projets de coopération au développement respectent le droit à l'alimentation et aux semences.

De nombreuses organisations de la société civile européenne, telles qu'Arche Noah, Geneva Academy, IFOAM, La Via Campesina, se mobilisent pour que ce nouveau cadre réglementaire respecte le droit aux semences. Afin de se tenir informé des évolutions règlementaires au niveau européen et de soutenir le mouvement en conséquence, l'abonnement aux newsletters de ces différentes organisations, ainsi qu'à la newsletter juridique du Réseau Semences Paysannes, est une des voies possibles.[8] Et pour prendre part de façon plus directe à cette mobilisation, il est, entre autres, possible de s'associer à leur travail de plaidoyer notamment en signant leurs pétitions.[9]

## Pour conclure

La capacité des cultivatrices et des cultivateurs à sélectionner, conserver, donner, échanger, vendre et choisir leurs semences dépend à la fois des techniques de sélection végétale et des systèmes alimentaires, ainsi que des législations et des règlements qui les encadrent. La transition agroécologique des systèmes alimentaire nécessite des semences adaptées, et donc de créer un environnement favorable à leur développement. En amont des systèmes semenciers, les cadres règlementaires doivent donc soutenir le déploiement de ces semences. En aval, une alimentation variée composée de plantes endogènes, l'usage de semences reproductibles et le soutien aux réseaux de semences paysannes sont autant de moyens de favoriser cette transition.

**Rédaction : Alice Jandrain (Iles de Paix)**

7 L'agriculture est une compétence régionale. La Belgique est dotée de trois régions : bruxelloise, flamande et wallonne.

8 https://ressources.semencespaysannes.org/themes/motcle-themes-27.html.

9 Par exemple, la pétition « Levez vos fourchettes pour la diversité ».

## À retenir :

- La privatisation du secteur semencier, l'homogénéisation des semences et l'instauration de droits de propriété sur les plantes menacent la biodiversité cultivée et la souveraineté alimentaire.
- L'UE s'appuie sur les accords commerciaux, les institutions internationales et la coopération au développement pour imposer ses règlementations et ses standards au reste du monde.
- L'objectif « Zéro faim » passe par la réalisation du droit à l'alimentation, droit humain fondamental, qui ne peut être atteint sans le droit aux semences.
- La capacité des cultivatrices et des cultivateurs à sélectionner, conserver, donner, échanger, vendre et choisir leurs semences dépend autant des techniques de sélection végétale et des systèmes alimentaires que des législations et des règlements qui les encadrent.
- Les systèmes semenciers paysans ont besoin d'une réglementation adaptée et distincte des semences industrielles. La révision en cours du cadre règlementaire de l'UE sur les semences est un moment important pour avancer dans cette voie.

## À lire

> l'édition complète de la revue Phosphore : *Relocaliser son alimentation : L'Europe menace-t-elle les semences paysannes ?* Parution mars 2025, sur les sites de Humundi, Iles de Paix et Autre Terre.

**L'accord commercial entre l'Union européenne (UE), la Colombie, le Pérou et l'Équateur (aussi appelé accord andin) facilite plus le commerce de produits nuisibles qu'il ne met en place des normes environnementales et sociales. En 2020, Humundi avait mené campagne pour dénoncer les dangers de cet accord[1]. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

# Accord andin : **mépris des engagements** climatiques

Un article de Jonas Jaccard. Illustrations de Marmelade

**DANS CET ARTICLE :**
Présentation d'une nouvelle étude réalisée par l'ONG allemande PowerShift[2].

L'accord, initialement signé en 2012, a été depuis provisoirement mis en œuvre avant sa ratification complète par l'ensemble des États-membres de l'UE - la Région de Bruxelles-capitale faisant figure de résistant de la dernière heure en ratifiant l'accord en novembre 2023[3]. Cet accord est censé favoriser les relations commerciales et la croissance économique tout en garantissant des normes élevées selon ses critères relatifs au développement durable.

Ces belles intentions sont cependant très théoriques. L'étude de Powershift a effectué une analyse des flux commerciaux, de la gouvernance et des mécanismes institutionnels afin de déterminer si l'accord avait réellement favorisé la transition vers une économie bas-carbone.

Le constat n'est pas reluisant. Le contexte récent de la guerre en Ukraine est parfois évoqué, mais ne peut pas tout expliquer. Il est vrai que cette guerre a conduit à une hausse de la demande de charbon colombien, renforçant un modèle économique extractiviste qui va à l'encontre des objectifs climatiques. Mais il y a bien plus, car les dispositions provisoires ont déjà été d'application de 2012 à 2023. Et durant cette période, conclut Powershift, « *le commerce de biens produits selon des méthodes socialement et écologiquement néfastes, comme les crevettes, les avocats ou les bananes, a augmenté. La dépendance fatale des pays andins à l'exportation de matières premières non transformées comme l'or et le charbon est réapparue. La décarbonation de l'approvisionnement en matières premières essentielles comme le cuivre est au point mort. Les besoins urgents d'adaptation des petits producteurs de café ont été largement ignorés. Les dispositions ciblées visant à atténuer l'impact climatique des échanges commerciaux entre l'UE et les pays andins sont largement absentes.* »

1 https://www.humundi.org/articles/stop-traite-libre-echange/

2 The Climate Impact of the EU Trade Agreement with Colombia, Peru and Ecuador, Pwershift, 2025 : https://www.humundi.org/wp-content/uploads/2025/04/PowerShift_Climate_Impact_EU_Trade_Agreement_Colombia_Peru_Ecuador.pdf

3 Humundi, « La Belgique sur le point de ratifier un accord de libre-échange contesté entre l'UE et 3 des pays andin », 12 décembre 2023.

Défis Sud n° 142 | Édition annuelle 2025

## L'or, le cuivre, les avocats, l'huile de palme, les bananes et les crevettes

L'exploitation de l'or en Colombie engendre une déforestation massive et une pollution de l'eau, sans qu'aucune clause environnementale ne soit imposée par l'accord. Au Pérou, la demande européenne de cuivre a entraîné une intensification de son extraction. Or, cette activité est très polluante (dégradation des sols, pollution de l'eau, conflits avec les communautés locales) et l'accord ne prévoit aucun mécanisme pour limiter ces impacts.

Dans les domaines agricoles, en Colombie et au Pérou, l'essor des exportations d'avocats et d'huile de palme vers l'UE a conduit à une déforestation massive et à une consommation excessive d'eau, aggravant les conflits fonciers.

Au Pérou, les plantations d'avocats sur la bande côtière aride sont passées de 25 000 hectares en 2014 à 67 000 hectares en 2023. Le Pérou est devenu le deuxième exportateur mondial d'avocats et l'UE est son principal marché. La variété d'avocats Hass, qui convient très bien à l'exportation en raison de sa peau épaisse, a supplanté les autres variétés et érodé la diversité génétique d'une culture séculaire.

L'expansion de cette culture a été facilitée par de grands projets d'irrigation financés par des investissements étrangers, car les besoins en eau des avocats sont quatre fois supérieurs à ceux des oranges et dix fois supérieurs à ceux des tomates. Alors que certaines régions du Pérou font face à des situations de stress hydrique chroniques, l'expansion de ces cultures pose de sérieuses questions.

En Équateur, la forte augmentation des exportations de bananes et de crevettes vers l'UE a entraîné des pratiques destructrices. L'industrie de la banane est très polluante en pesticides et les prix d'achat imposés par les supermarchés européens empêchent les producteurs d'investir dans des méthodes durables. Quant à l'industrie de la crevette, elle a causé la destruction de plus de 70 % des forêts de mangroves, menaçant les écosystèmes côtiers et les moyens de subsistance des communautés locales.

**Le commerce de biens produits selon des méthodes socialement et écologiquement néfastes a augmenté.**

## Faiblesses juridiques

Selon l'évaluation faite par Powershift, l'accord ne prévoit aucun mécanisme pour prévenir ces pratiques néfastes ou pour encadrer le commerce de ces produits à fort impact climatique. On trouve des engagements généraux pour le développement durable et le respect des accords climatiques internationaux, mais ces engagements ne sont pas juridiquement contraignants.

Il n'existe ainsi aucune sanction économique en cas de non-respect des engagements environnementaux, ce qui permet aux activités polluantes de se poursuivre sans conséquences. La protection de la biodiversité et la promotion de la production durable sont mentionnées, mais sans mécanisme de règlement des différends.

Il est impératif de réformer l'accord en y intégrant des obligations juridiquement contraignantes en matière de durabilité.

## Influence des lobbies industriels

Les représentants de l'industrie exercent une forte pression, tandis que la société civile a très peu de poids dans les décisions. Les comités créés dans le cadre de l'accord sont influencés par ces lobbies et disposent de larges pouvoirs de modification de l'accord sans nécessiter la validation par les parlements nationaux. En conséquence, la protection de l'environnement et des droits des travailleur·euse·s passe souvent au second plan comparé aux objectifs d'augmentation des échanges commerciaux.

Selon Powershift, les améliorations potentielles de l'impact climatique du commerce entre ces régions ne viendront pas de l'accord lui-même, mais plutôt d'autres régulations de l'UE, comme la réglementation sur la déforestation importée (RDUE) et la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité – si tant est que ces législations soient maintenues en place.

## Powershift formule plusieurs recommandations de réforme :

- Rendre les engagements climatiques juridiquement contraignants : inclure des mesures exécutoires avec des sanctions en cas de non-respect.
- Restreindre ou interdire le commerce de produits nuisibles : limiter ou éliminer les échanges de charbon, or, crevettes, avocats et huile de palme.
- Mettre en place des mesures d'atténuation obligatoires : soutenir la transition écologique des entreprises, renforcer les réglementations environnementales et imposer un suivi rigoureux des chaînes d'approvisionnement.
- Offrir un soutien technique et financier aux pays andins. Le soutien financier devrait être réalisé sous forme de subventions plutôt que de prêts, pour éviter d'aggraver l'endettement de ces pays.
- Exiger des processus plus transparents et permettre aux représentants élus et à la société civile de participer aux décisions.

En conclusion, l'étude juge que l'accord commercial UE-pays andins ne respecte pas les engagements climatiques de l'UE et perpétue un modèle économique nuisible à l'environnement. Il est impératif de le réformer en y intégrant des obligations juridiquement contraignantes en matière de durabilité, sous peine de continuer à favoriser un commerce destructeur plutôt qu'un partenariat économique équitable et respectueux du climat. ≡

**Rédaction : Jonas Jaccard**

**Comment faire progresser l'agroécologie dans des pays touchés par la guerre, là où les violences qui ont eu lieu ont forcé des populations entières à se déplacer ? Au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, plus de 2 millions de personnes ont été déplacées par des événements tragiques, alors, comment faire ?**

# L'agroécologie malgré la guerre

## Le dernier épisode du podcast Champ d'Action

**DANS CE PODCAST :**
Débat avec Gifty **Narh** directrice du CORADE au Burkina Faso et avec Michael **Hauser**, enseignant à l'Université des ressources naturelles et des Sciences de la vie, à Vienne (Autriche).

À écouter

*Dans une situation de conflit armé, le défi de préserver les droits humains se pose avec acuité tant pour les personnes déplacées que pour les communautés d'accueil »*, explique Gifty Narh. Les déplacements forcés imposent des pressions considérables sur les systèmes agricoles, économiques et environnementaux de régions déjà affectées depuis longtemps par la pauvreté. De surcroît, les personnes déplacées perdent leurs moyens de subsistance et dépendent de l'aide humanitaire.

La gestion de la cohésion sociale et l'intégration des déplacés sont des défis énormes pour Humundi et ses partenaires au Burkina Faso actifs dans l'agroécologie. Afin d'affronter ces défis, Humundi met en œuvre une approche appelée Nexus, une connexion, le lieu où différentes dimensions se rencontrent.

Le professeur Hauser étudie la question du « triple nexus ». Dans le langage de l'aide internationale, le triple nexus fait référence aux crises dans lesquelles se croisent trois besoins : l'action humanitaire, le développement et la paix. Mais où se situent les droits humains, parmi ces trois ensembles ?

### Que peut apporter l'agroécologie aux droits humains ?

*« S' il y a des violations des droits humains c'est certainement à considérer comme contradictoire avec la morale de base de l'agroécologie… On peut sans doute voir deux systèmes parallèles évoluer durant un certain temps… ce n'est pas qu'on y souscrit, mais ça peut arriver »*, explique Michael Hauser

*« La question intéressante devient alors, est-ce que l'agroécologie qui supporte de dynamiques alimentaires intéressantes basées sur des droits humains, des droits du travail, peut contribuer au changement social dans la tableau plus vaste dans lequel elle s'insère ? »*

**Montage, rédaction, prise de son et interview : Pierre Coopman.**

À lire
> notre article de Défis Sud à propos du Nexus

humundi